MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES

Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Commerciales
Option : Finance

Thème :

Etude de la procédure de création et de financement de la Micro-Entreprise : Cas d'ANSEJ

Présenté par :

Me[lle]. BOUDJEMA Safia

Me[lle]. BOUZID Fatma

Dirigé par :

Mme. BOURKACHE Ferroudja

Devant les jurys composé de :

Mr SAIDANI Zahir, Maître assistant à UMMTO…….....Président.

Mlle AKSIL Kaysa, Maître assistante à UMMTO……....Examinatrice.

Mme. BOURKACHE Ferroudja, Maître assistante à UMMTO……...Rapporteur.

Promotion : 2014-2015

Remerciements

Nous exprimons nos profonds remerciements au BON DIEU qui nous a donné le courage et la volonté pour réaliser ce travail.

Nous adressons nos sincères remerciements à notre promotrice

***Mme BOURKACHE,** pour nous avoir encadrés et pour le temps précieux qu'elle nous a consacré, sa patience, ses précieux conseils et son aide.*

*Nos sincères remerciements à **MrSAIDANI.Z** pour nous avoir fait l'honneur de présider le jury d'évaluation.*

*Nos vifs remerciements à **MelleAKSIL.K** pour avoir accepté d'examiner et juger ce travail.*

*Nos sincères remerciements à notre encadreur au niveau de L'ANSEJ, **Mr HAMMOUR** pour son admirable générosité et sa disponibilité.*

*Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel de l'ANSEJ en particulier **Mr ZITOUNI** pour ces conseils et le temps précieux qu'il a consacré à nous orienter.*

*Nous remercions **Mme OUBIBIT.H** la promotrice de la micro entreprise de confection industrielle pour son aide.*

Nous remercions enfin tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

Dédicaces

Je dédie ce travail :

À mes très chers parents, je leur dédie ce mémoire comme symbole de m'affection et de ma reconnaissance pour les sacrifices consentis. Que Dieu les protège et leur accorde une longue vie pleine de bonheur et de santé.

Je dédie ce mémoire à :

** * *Mes chers frères : Hocine, Ali et Karim*

** * *Mes chères sœurs : Faroudja, Djamila et Nadia*

*** *Mon binôme Fatma et toute sa famille*

***Mon cher Sofiane

*** *Tous mes ami(e)s*

*** *Tous les étudiants de FSEGC, et en particulière la promotion 2014 /2015.*

Dédicaces

Je dédie ce travail :

À mes parents pour leur soutien inébranlable et leurs encouragements incessants au fil de mes années d'études. Je leur dédie ce mémoire comme symbole de m'affection et de ma reconnaissance pour les sacrifices consentis. Que Dieu vous bénisse et vous garder en bonne santé.

Je dédie ce mémoire à :

*** * Mes chers frères : Kamel et Hakim, Hocine*

****Mes chères sœurs : Ouzna, Dihia, Melha, Zineb et Hannane*

**** Mes oncles et leurs familles*

**** Mon binôme Safia et toute sa famille*

****Tous mes ami(e)s sans exception*

****Tous ceux et celles que j aime et que me sont chers*

****Tous les étudiants de FSEGC, et en particulière la promotion 2014 /2015.*

Liste des abréviations

AFCE : Agence Pour la Création d'Emplois.

ANDI : Agence National de Développement des Investissements.

ANGEM : Agence National de Gestion du Microcrédit.

ANSEJ : Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeune.

AP : Apport personnel.

APCE : Agence pour la Création d'Entreprise.

BADR : Banque Algérienne de Développement Rural.

BDL : Banque de Développement Local.

BEA : Banque Extérieur d'Algérie.

BFR : Besoin de Fond de Roulement.

BIT : Bureau Internationale de Travail.

BNA : Banque National d'Algérie.

BTPH : Bâtiment, Travaux Publics et Hydraulique.

CA : Chiffre d'Affaire.

CB : Crédit Bancaire.

CLEF : Commission Local d'Etude de Financement des projets.

CMT : Crédit Moyenne Terme.

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales.

CNES : Conseil National Économique et Social.

CRP : Compte de Résultat Prévisionnel.

CPA : Crédit Populaire d'Algérie.

CSVF : Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets.

DIPG : Dispositif d'Insertion des Jeunes.

DOAR : Décision d'Octroi d'Avantages au titre de Réalisation.

DOAE : Décision d'Octroi d'Avantage au titre d'Exploitation.

ETI : Entreprises de Taille Moyenne.

FI : Financement Initial.

FM : Financement Mixte.

FNSEJ : Fond national de soutien à l'Emploi de Jeune.

FT : Financement Triangulaire.

GE : Grandes Entreprises.

GUD : Guichet Unique de l'ANDI.

HT: Hors Taxes.

IBS : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés.

IFU : Impôt Forfaitaire Unique.

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

IRG : Impôt sur te Revenu Globale.

LMT : Long et Moyenne Terme.

MIC : Micro-Entreprises.

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

OIT : Organisation Internationale de Travail.

ONUDI : Organisation des Nations unies pour le Développement Industriel.

PEG : Programme de l'Emploi de Jeune.

PME : Petites et Moyennes Entreprises.

PMI : Petites et Moyennes Industries.

PNR : Prêt Non Rémunéré.

RC : Responsabilité civil.

RCS : Registre du Commerce et des Sociétés.

SARL : Sociétés à Responsabilité Limitée.

SCS : Sociétés en Commandité Simple.

SNC : Sociétés en Non Collectifs.

SPA : Sociétés par action.

SR : Seuil de Rentabilité.

TF : Taxe Foncières.

TNS : Travailleurs Non Salariés.

TTC: Touts taxes comprise.

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Sommaire

Sommaire 1
Introduction Générale 2
Chapitre I : Généralités sur les micro-entreprises 6
Introduction 6
Section 01 : Présentation de la Micro-Entreprise 6
Section 02 : Classification des Micro-Entreprises, Organisation et Fonction d'une Micro-entreprise 14
Section 03 : Concept de création de la Micro-Entreprise 20
Conclusion 32
Chapitre II : Processus de création et de financement des Micro-Entreprises 33
Introduction
Section 01 : Étapes de création d'une micro-entreprise 33
Section 02 : Modes de financement des micro-entreprises 49
Section 03 : Structures de financement et d'accompagnement de la Micro-Entreprise en Algérie 54
Conclusion 59
Chapitre III : Création et le financement de la micro-entreprise au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU 61
Introduction 61
Section 01 : Aperçu général de l'ANSEJ 61
Section 02 : les étapes de création et de financement des micro-entreprises par ANSEJ 70
Section 03 : Analyse et étude d'une micro-entreprise (Atelier de confection) crée dans le cadre d'ANSEJ 81
Section 04 : Analyse des résultats de création de la micro-entreprise dans la wilaya de Tizi-Ouzou 90
Conclusion 96
Conclusion générale 97
Références bibliographiques 99
Liste des figures, des schémas et des graphes 102
Liste des tableaux 103
ANNEXE
Table des matières

Introduction Générale

Introduction générale

La micro-entreprise est considérée comme une cellule de richesse, une source de satisfaction aux besoins économiques et sociaux en matière de croissance économique, de développement régionale, d'absorption de chômage, et cela grâce à son statut dynamique qui prend en considération les caractéristiques et les changements de l'environnement dans lequel elle évolue.

Elle constitue un outil privilégié pour encourager l'initiative privée et l'esprit entrepreneurial afin de concrétiser les objectifs nationaux en matière de développement, de création d'emplois et de génération de revenus.

En Algérie, comme dans d'autres pays, les micro-entreprises constituent la grande partie du tissu économique, bien que l'importance accordée à celle-ci ne soit pas récente.

Depuis la fin des années 1980, tous les gouvernements algériens ont compris que le secteur public seul ne peut répondre aux besoins économiques et sociaux grandissant du pays, par conséquences, le recours au secteur privé est une nécessité absolue. Et c'est dans ce contexte de transition, d'une économie dirigée vers une économie de marché, que la PME s'est imposée, par sa diversité, sa flexibilisé et sa capacité à créer des emplois, comme une entité susceptible de compenser le déficit de la grande entreprise nationale. Pour développer ces entreprises de dimension réduite, les pouvoirs publics ont créé toute une série d'institutions et d'organismes chargés de promouvoir la PME (Ministère de la PME, Fonds de garantie …) et une batterie de programmes et de mesures incitatives pour développer cette frange d'entreprise a été engagée, dans le cadre d'une politique globale de promotion de la PME algérienne, entamée depuis le début des année 1990.

Depuis 2000 le Pouvoir a opté pour une stratégie qui se tourne vers la création des PME notamment de micro-entreprises. L'attrait pour ce type d'entreprises s'explique car d'une part, elles présentent beaucoup d'atouts en matière d'organisation, de mode de gestion et de financement et d'autre part, elles sont considérées comme un vecteur de croissance, un générateur d'emplois et un moteur de progrès socio-économique.

Et depuis l'ouverture économique et pour encourager la création des micro-entreprises et les aider à faire face aux contraintes qu'elles connaissent, pour le besoin de leur survie et de la pérennité de quelques-unes, et pour contribuer à la résorption du chômage, qui atteint des niveaux inacceptables, l'Algérie a affiché des discours d'encouragement et d'ouverture à travers des réformes et des lois facilitant aux jeunes la création des entreprises.

Afin de leur faciliter l'accès au financement les pouvoirs publics ont mis en place un certain nombre dispositifs soutenus par la création d'agences nationales dont la mission principale est d'accompagner et d'aider au financement des projets entrepreneuriaux, principalement lorsqu'il s'agit de micro-financement, mais surtout de stimuler l'entrepreneuriat. Ces dispositifs sont s'inscrivent dans deux dynamiques principales, à savoir la création d'entreprises et la création d'emplois. Ces dispositifs, se base sur deux types d'encouragement : par l'allégement fiscal et par des financements directs de l'entreprise.

Parmi ces dispositifs, l'on trouve l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ). Devenue opérationnel depuis le second semestre de l'année 1997. Ce dispositif est basé sur le soutien financier apporté aux jeunes afin de valoriser les idées de la création et les principes communs de bienfaisance sociale.
Ceci nous amené à poser la question suivante :

En quoi un dispositif d'aide tel que l'ANSEJ contribue à la création et au financement des micro-entreprises ?

De cette question principale d'autres questions secondaires s'y attachent, nous allons dans le cadre de notre recherche essayé d'apporter des éléments de réponses aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'une micro entreprise ? Et quels sont ses objectifs et caractéristiques ?
-Quelles sont les procédures à suivre pour créer une micro entreprise ?
- Pourquoi l'Etat a-t-il ce dispositif ANSEJ ? Est-ce que ce dernier répond aux besoins des jeunes chômeurs en matière d'emploi ?
- Quels sont les moyens mis en œuvre et les procédures adoptées par ce dispositif pour conseiller ,orienter et accompagne les jeunes promoteurs, jusqu'à la réalisation de leur investissement ?
- Quels sont les modes de financements tracés par ce dispositif ? Quels sont les avantage fiscaux et parafiscaux dont peut bénéficier le projet réalisé dans le cadre de ce dernier ?

Hypothèses de recherche

Après l'identification de problématique, nous pouvons fournir les hypothèses suivantes :

- Les micro-entreprises contribuent de force à la résolution des différents problèmes économiques et sociaux dont les pays rencontrent, qui est l'objet d'intérêt à ce genre d'entreprises ;

- Le financement est considéré comme étant la principale contrainte à la création et au développement des micro-entreprises ;

- L'ANSEJ contribue à faire face aux obstacles financiers à travers les différentes modes de financements, les aides et les avantages accordés aux jeunes ;

- L'ANSEJ contribue à la création d'emploi en facilitant le processus de création et de financement des micro-entreprises.

Méthodologie de la recherche

Pour répondre à notre question principale complétée par les questions secondaires et vérifiée nos hypothèses de recherche, notre travail est fondé sur :

- D'une part, sur une étude théorique (recherche et étude documentaire), basée sur la consultation des différentes documents (ouvrages, mémoires et thèses, revus et articles ainsi des sites internet) qui sont nécessaires pour la compréhension des concepts et logiques relative à notre thématique ;
- D'autre part, sur une étude pratique qui traite le cas de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou et l'exploitation des divers documents, des statistiques fournis par le dispositif plus une étude de cas pour mieux approfondi dans notre thème.

Intérêts de thème

Par ailleurs, nous avons estimé que ce travail serait à tout point de vue digne d'intérêt, dans la mesure où il fournit des pistes de recherche pour les promotions futures d'étudiants qui viendront se pencher sur le sujet. De même qu'il contribue à enrichir le fond documentaire de notre faculté. Il parait également être vu comme, du moins en espérant le fruit d'une coopération réussite entre l'institution universitaire et l'institution publique qu'est l'ANSEJ de Tizi-Ouzou.

Structure du mémoire

Afin d'apporter les éléments de réponse à notre problématique et de confirmer nos hypothèses.

On a reparti notre travail en trois chapitres :

L'objectif de notre premier chapitre est de présenter des généralités relatives à la micro-entreprise (présentation, organisation, classification,..).

Dans le deuxième chapitre, portera sur le processus de création et de financement d'une micro-entreprise et les différents dispositifs à travers lesquels l'État encourager le développement des micros-entreprises.

Quant au troisième chapitre, c'est le cas pratique de notre travail, il portera sur les procédures et les étapes de création et de financement de la micro-entreprise par le dispositif ANSEJ.

Et pour mieux concrétiser notre travail, on a opté à une étude de cas qui est une micro-entreprise de confection industrielle crée à l'aide de biais ANSEJ.

Chapitre I : Généralités sur les micro-entreprises

Introduction

La création de l'entreprise, notamment la micro-entreprise représente aujourd'hui un enjeu économique et social important dans le monde .Il sert avérée comme un moteur pour le développement des économies des pays.

Dés, lors, beaucoup d'auteurs la considèrent comme un élément fondamental de la croissance économique et de la création d'emplois d'un pays. Ils avancent que les similitudes et les déférences entre les divers pays dépendent essentiellement des écarts de leurs taux d'emplois et de développement de nouvelles entreprises souvent de taille petites ou moyenne. Donc, La micro-entreprise constitue un outil privilégié pour encourager l'initiative privée et l'esprit entreprenariat et pour concrétiser les objectifs nationaux en matière de développement, de création d'emplois et de génération de revenus. De par sa capacité à résorber une partie du chômage en faisant face à la croissance de la population active, la micro-entreprise devient un outil prisé par les Etats des pays en développement et toutes les initiatives qui visent à son soutien.

Ce premier chapitre de notre travail a pour objectif d'éclaircir la notion de la micro-entreprise et, pour ensuite la classification et les fonctions de ce type entreprise, sa relation avec son environnement, et enfin sa contribution à créer des emplois, et à augmenter la valeur ajoutée des secteurs auxquelles elle appartient, et enfin à lutter contre la pauvreté.

Section 01: Présentation de la micro-entreprise

Les micro-entreprises ont été mises sur pied afin de pouvoir répondre aux aspirations des éléments les plus attractifs et les plus dynamiques de la jeunesse en chômage. C'est en effet, une petite unité économique de production crée par une personne physique qui demande un emploi et qui veut investir dans la production de biens et services afin de générer des bénéfices. Cet investissement peut toucher tous les secteurs d'activité pourvu qu'il y ait production de biens et de services marchands

1-Définition de la micro-entreprise

La notion de micro-entreprise recouvre des réalités et des situations très disparates, d'où une infinité de définitions qui varient en fonction de degré de développement des pays qui l'adoptent et des objets qu'on veut lui assigner[1] :

Le Bureau International de Travail dépendant de l'Organisation Internationale de Travail

[1]L'expérience de la Banque Populaire pour la création d'entreprise, direction centrale des activités bancaires : le financement de la micro-entreprise, complément de la note DCAB de 29 août 1996.

(OIT) ainsi que la Banque Mondiale : l'OCDE et l'ONUDI rangent la micro-entreprise dans le secteur informel.

Le Bureau International de Travail considère la micro-entreprise comme des très petites activités qui emploient plus de 10 personnes et qui, dans leur grande majorité, sont des sociétés unipersonnelles fondées sur un mode de production traditionnel.

Au cours de la décennie 90, les Etats ont accordé un intérêt remarquable au secteur informel en développant des politiques d'appui qu'ont permis l'émergence des micro-entreprises dynamiques et performantes.

De nouveaux concepts terminologiques ont succédé à la notion de secteur informel, les chercheurs préfèrent recourir à de nouvelles catégories ou entités : « micro-entreprise » ou « Entreprise informelle».

Est considérée comme « micro-entreprise » toute unité à faible capital investi, employant au maximum 10 personnes, généralement peu qualifiées, partiellement ou totalement hors de règles administratives ou légales, utilisant le travail familial rémunéré et ayant des horaires de travail flexible[2].

2-Origines de la micro-entreprise

La micro-entreprise peut avoir plusieurs origines[3]:

Autour d'une ressource, d'un besoin, d'un moyen de proximité, et de la maîtrise d'une spécialité reconnue et demandée.

Or, de la maitrise d'une spécialité d'utilité sociale, d'un moyen de proximité et de la croissance de service public permettant grâce à l'existence du plan de charge de garantir l'avenir.

Les lieux de naissance des micro-entreprises peuvent être aussi différents que peuvent l'être l'origine ou la particularité des entrepreneurs qui le proposent, (Pépinière d'entreprises qui est un lieu dans lequel l'idée d'un projet est reçue et même étudiée et proposée lorsqu'elle est prête à la réalisation).

D'un volet social du plan de redressement de l'entreprise en difficulté qui peut proposer sous-traitance, auto emplois…etc. Ce qui donne naissance à des micro-entreprises et des chambres de redressement du métier d'artisanat, université, grandes écoles, centres de formations professionnelles, agences d'emplois, associations de chômeurs.

[2]CF Sethuraman le secteur urbain non structuré, Vol 114 n°1 1995.

[3]LATROUS.S, et OUHINIOUNE.J ; « financement de la création des micro-entreprises dans le cadre de dispositif ANSEJ : cas de BDL agence de Tizi-Ouzou », option MFB, UMMTO, 2008-2009, P25.

Et par des plans de redressement communaux offrent des zones de promotion d'activité, programmes régionaux spéciaux.

Cette conception de partenariat à travers l'idée de la micro-entreprise permet de marginaliser le problème du choix de la personne à aider. Le soutien est accessible à tous à condition que le projet soit utile et l'apport de l'entreprise doit être consistant.

3-Caractéristiques de la micro-entreprise

On peut considérer une entreprise comme étant micro-entreprise, si celle-ci jouit où réunissent les caractéristiques suivantes[4]:

La micro-entreprise est constitué à partir d'une idée de projet mûrie par un entrepreneur potentiel qui affiche une réelle volonté de réussite et qui n'hésite pas pour le prouver à investir une part importante de son patrimoine financier, foncier,
Immobilier, technique, etc. Son investissement et son engagement sera les meilleurs gages de sa crédibilité.

C'est une entité économique de taille réduite, mais gardant une forte propension au développement supplémentaire rejoindre le lot des entreprises classées en règle générale au nombre des petites et moyennes entreprises (PME). Elle présente une flexibilité qui lui permet de s'accommoder et de s'adapter à tous les particularismes locaux et toutes les conjonctures. Son implantation, son déplacement et sa transformation sont aisés, elle peut disparaître et remettre immédiatement sous une autre forme avec un autre objet social.

Le coût de l'investissement et donc de l'emploi qui en découle y est le plus réduit possible donc nécessairement très en deçà du coût de l'emploi dans l'industrie. Le coût et le nombre d'emploi directs seront les critères essentiels qui permettront de situer la micro-entreprise.

Situer la micro-entreprise à des contours juridiques et organisationnels et un mode de fonctionnement qui va facilite son émission et son développement dans l'économie de marché qui s'installe progressivement.

En Algérie les micro-entreprises se référant aux petits métiers (artisanat, agriculture) et à la présentation de certains services (transport, restauration,..).

[4]AIT OURAB(S), GHEMDAN(S), mémoire de fin de cycle « Essai d'élaboration d'une cartographié des secteurs d'activités financés dans le cadre d'ANSEJ », option Economie Appliquée et Prospective, ENSSEA, 2013-2014, Pp17-18.

4-Objectifs de la micro entreprise

La micro entreprise à des objectifs dès sa création et même avant, elle se fixe une raison d'être, la réalité économique montre que les entreprises ont des objectifs différents, complexes dont la diversité pose des problèmes de classifications.

L'entreprise peut se fixer un ou plusieurs objectifs qui peuvent se réaliser à court, moyen ou long terme, ces objectifs sont[5] :

D'une part la production des biens et/ ou services marchands et la maximisation du profit ; cependant cette maximisation du profit demeure l'une des grandes finalités de toutes les entreprises même s'il elle obéit à un double projet : un projet économique et un n'est pas le seul car pour Antoine Riboud « une entreprise ne peut être performante que si projet humain », et le profil est un élément moteur de la croissance de l'entreprise.

Et d'autre part la création des emplois, la réduction du chômage, aider à l'insertion économique et sociale des jeunes et soutenir la croissance économique.

Ces objectifs démontrent toute l'importance des entreprises dans une économie.

Mais ces objectifs ne sont pas toujours les mêmes, ils varient selon le statut juridique, selon l'environnement sociopolitique. Aussi, les objectifs d'une nouvelle micro entreprise diffus de ceux d'une grande entreprise ou une multinationale.

5-Principes de la micro-entreprise

La promotion de micro-entreprise repose sur une approche nouvelle de la création, l'activité et d'emploi et qui repose sur les principes de base suivants [6]:

La responsabilisation pleine et entière des entrepreneurs potentiels sur la nature d'activité projetée, les moyens à mettre en œuvre, le statut de la micro-entreprise à crée, etc.et et le respect de la liberté d'intervention et de décision des partenaires concernés (banque, entreprise, collectivité, etc.) qui ne peuvent être soumis à des obligations que dans le cadre des règles établies, de leurs avantages et de leurs volontés de soutenir l'esprit d'initiative et d'entreprise.

L'intervention de l'Etat se traduit par un soutien multiforme, mais ne peut en aucune manière de substituer au promoteur d'un projet de création de micro-entreprise, il veille aussi à la mise en œuvre des principes de gestion transparente des procédures de réalisation.

[5]P.A Julien M. MARCHESAY, « La petite entreprise », édition Vuibert, Paris, 1987, P57.

[6]MALOUM.Y et MEFIAH.N, « la fiscalité des entreprises crées dans le cadre de l'ANSEJ », option EGE, UMMTO, 2013-2013.

Ainsi L'incitation à l'encouragement d'un parrainage profitable aux deux parties (les parrains et les parrainés) dans le cadre des rapports préalablement et librement formalisés.

6-Rôle de la micro-entreprise

6-1- Dans le développement socio-économique

La micro-entreprise participe de manière active à la restructuration industrielle de l'économie.

Les pays industrialisés ont redécouvert les attributs de ces entreprises et reconnu le rôle déterminant qu'elles peuvent jouer dans l'évolution de leurs économies. Cette reconnaissance s'est consolidée surtout à la suite des crises de 1974 et de 1982, période durant lesquelles les petites entreprises ont montré leur capacité exceptionnelle de résistance et de survivre grâce à leur structure souple, à leur faculté d'adaptation au changement dans un contexte économique en continuelle mutation.

Les micros-entreprises sont aussi reconnues pour leur potentiel à contribuer au développement et elles sont les plus grandes créatrices d'emplois.

Les micros-entreprises deviennent plus importantes dans l'économie à cause de leur croissance rapide associée aux développements des nouvelles technologies.

Le rôle de la micro-entreprise repose sur la contribution de celle-ci à l'intérêt général.

Les micros-entreprises ont permis la création de divers parts d'emplois, les micros-entreprises sont favorisées dans les projets de relance économique et de rénovation de tissu industriel.

6-2- Dans l'économie Algérienne

Le rôle des petites entreprises ne cesse de grandir. Leur développement, leur compétitivité et efficacité dans le pays se développe suite à la confiance mise en elle.

En Algérie, les pouvoirs publics après avoir longtemps considérés les PME et en particulier les micro-entreprises comme une activité peu rentable et secondaire, ont plus tard reconsidérés leur position vis-à-vis de ces entités économiques.

L'essor de la PME en Algérie est relativement récent en ce sens que la majorité des entreprises ont été créés au cours de la période 1995-2000.

Cette tendance a été confrontée par la mise en œuvre du processus de libération de l'économie et les incitations publiques favorables à la promotion des investissements privés.

Dans la structure globale des PME en Algérie, les micro-entreprises sont prédominantes et représentent un pourcentage de 90%, par ailleurs les PME privées créent plus d'emplois que les PME publiques.

Des efforts restent cependant à faire car l'activité des micro-entreprises, pour se développer et permettre une croissance économique durable à besoin d'un cadre fiscal, commercial et bancaire favorable.

Aussi, il faut améliorer l'accès de ces micro-entreprises aux biens d'équipements et aux matières premières.

L'Etat Algérien à travers la mise en place de dispositif tel que l'Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) œuvre progressivement à créer l'environnement adéquat.

Cependant, le responsable de l'Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), affirme que depuis le lancement de ce dispositif (ANSEJ) en 1997, 15738 micro-entreprise ont été créés dans le pays.

Elles offrent de l'emploi à presque 40390 jeunes. Mais le taux de mortalité demeure assez élevé.

7- Catégorie d'entrepreneur éligible à la micro-entreprise

Les caractéristique, d'origine possible et les objectifs des entreprises, indiquent clairement qu'elles s'adressent à tout le public pourvu qu'ils aient une volonté ferme et un minimum de moyens à investir, on cite notamment :

- **Les jeunes :** Qui sont évidemment un public privilégié et particulièrement bien soutenu, compte tenu de leur handicap probable de départ, le manque de crédibilité et d'expérience.
- **Les diplômés et les citoyens qualifiés :** Qu'ils soient chômeurs ou non, apportant une idée viable porteuse d'emplois.
- **Les compressés :** Et autres victimes de non déploiement, restructuration : Qui ont une expérience notable à faire valoir, et familiarisation avec la gestion.
- **Les handicapés :** Auxquels il faut réserver des crédits et des créneaux à leur capacité.

8-Principaux domaines d'intervention

Les principaux domaines d'intervention privilégiée de la micro-entreprise vont concerner au premier lieu, toutes les activités intermédiaires entre l'auto-emplois et la PME qui s'accorde du niveau d'investissement et du nombre d'emplois prévus, qui dans tous les cas de figure reste bas.

D'abord, elle va s'inscrire dans l'espace où peut exister un marché sûr et une vraie communautaire, ce qui est convenu d'appeler « les emplois productifs ».

Ensuite, elle va tenter de s'étendre dans des terrains relativement vierges, laissé à l'initiative privée par une politique d'industrialisation qui a privilégié les grands ensembles de terrains de la petite entreprise manufacturière.

Dans ces deux domaines, elle va chercher en priorité, la création de plus grand nombre d'emplois, au moindre et les équipements locaux concernant dans cette dynamique les meilleurs chances de réalisation rapide.

C'est ainsi que pour réunir le maximum de chances de succès et émerger sans peine aux diverses aides publiques, le projet devra satisfaire une ou plusieurs conditions suivantes :

- Créneau porteur par un besoin communautaire et donc un marché des débouchés garantis.
- Coût de l'investissement réduit et peu exigeant aux divers besoins en infrastructures et terrais les plus induits possibles ou pris en charge eux même.
- Nombre d'emplois élevés.
- Inscrit aux nombre des activités prioritaires du plan annuel.
- Localiser en zones ou régions à promouvoir.
- Destiner à faciliter la restructuration d'une entreprise en difficulté.
- Porteur par un entrepreneur crédible et familiariser avec l'activité projetée.

9-Micro-entreprise et son environnement

Il y a une relation entre la micro entreprise et environnement mais avant ca on donne la définition de l'environnement et ces composants.

9-1-Définition de l'environnement

On peut définir l'environnement :

Comme « tout ce qui est situé hors des fonctions du système entreprise »[7], et comme l'ensemble des données et des variables externes à l'entreprise qui ont une influence sur son fonctionnement et qu'elle doit adapter à sa stratégie.

C'est l'ensemble des forces qui agissent sur l'entreprise. Il peut être porteur d'opportunités ou de menaces (apparition d'un nouveau concurrent, mises en place d'une nouvelle réglementation, changement de valeur, évolution démographique…) ce qui pousse l'entreprise à une mise en écoute perpétuelle.

9-2-Composantes de l'environnement

Les faits de l'environnement qui influent sur les désirs de l'entreprise peuvent naitre dans différents domaines. On distingue principalement[8] :

[7]LERAGE, « économie d'entreprise », édition Dunod, 2000, P15.

- **L'environnement immédiat (macro-environnement):** C'est l'environnement qui propre à une entreprise donnée, dont les principaux composant sont :

Le marché qui peut être définit comme le lieu de rencontre entre l'offre et la demande, c'est la vision très économistes. On doit compléter cette définition en précisant le type de produit, le lieu et la date de l'échange.

Le client actuel et potentiel (que pourront être des futurs clients qui déterminent l'état actuel de marché et ses perspective en fonction du nombre d'acheteurs potentiels, sont prise en compte dans l'évaluation du marché des critères quantitatif (nombre de client) et qualitatif (le pouvoir d'achat).

Les fournisseurs de matières première, d'énergie, de services, de matériels, etc.…de leur bonne sélection en résulte des conséquences sur le coût, la qualité et la sécurité des approvisionnements.

Les concurrents qui peuvent correspondre aux fabricants de produit identiques ou de substitution, de l'intensité de la concurrence sur un marché il en résulté des conséquences sur les prix et le niveau de profit des entreprise.

Les partenaires financiers, qui sont les banques et les organismes de crédit qui intervienne à des degrés divers dans le financement des invitassent, des stocks, du crédit accorde à la clientèle et peuvent poser sur les décisions stratégiques ou opérationnelles.

Les syndicats de salaires, sont en charge de la défense des intérêts de leurs membres et de manières plus générale des salaries dans leur ensembles.

Les associations de défense de consommateur, depuis leur apparition dans les années 1960, leur influence n'a cessé de grandir, par exemple par leurs tests comparatifs peuvent entrainer l'échec d'un produit ou son succès ou faire l'évolution de la réglementation, etc.…

- **L'environnement éloigné ou micro environnement :** C'est un environnement qui n'est pas propre pour une entreprise, mais pour un ensemble d'entreprise.

Il s'agit là, de l'ensemble des forces à caractère social, géographique, démographique, technologique, politique, juridique, institutionnel, économique, socioculturel , etc.…Qui influencent les entreprises de manière assez épisodique. Ainsi par exemple, toute modification de la conjoncture économique, un mouvement de récession par exemple est susceptible de provoquer en cascade les entreprises une baisse des ventes donc de la production et au final, une vague de licenciements.

[8]MALOUM.Y et MEFIAH.N, « la fiscalité des entreprises crées dans le cadre de l'ANSEJ », option EGE, UMMTO, 2013-2013, Pp 20-21.

9-3-Relation micro entreprise et environnement

L'entreprise doit surveiller de manière permanence des marchés, l'évolution de concurrence et des technologies, cette surveillance se fait à l'aide de systèmes d'information marketing alimentes en données provenant des forces de vente, des distributeurs ou des organismes professionnels. Il s'agit d'identifier tout d'abord l'ensemble des variables d'évolution et d'élaborer ensuite le cadre des actionne nécessaires pour profiter des opportunités.

Certain faits, peuvent être des menaces pour l'entreprise parce qu'ils auront un caractère obligatoire, les pressions exercées par exemple la fiscalité, le coût des approvisionnements, l'apparition de nouveaux concurrent sur le marché, la politique de l'état en matière de crédits, les actions des syndicats, association de consommation. Ces contraintes sont imposées par des centres de décision qui sont étroite relations avec l'entreprise.

La micro entreprise peut être influencé par son environnement de manière positive (opportunité) ou de manière négative (contrainte).

Donc, le problème majeur sera pour l'entreprise est d'analyser les contraintes pour voir si elle peut y faire face et déceler les opportunités à temps, pour pouvoir en profiter.

Section 02 : Classification, organisation et fonction d'une micro-entreprise

La micro-entreprise est une entité économique privée, elle prend l'un des formes les plus adoptée à son activité dans la possibilité ouverte par le code de commerce.

Elle peut être cernée à travers les critères suivants[9]:

- Sa taille (moins de 9 travailleurs salariés)
- Sa nature juridique (Société à responsabilité limitée, Société par actions, Société en nom collectif, Société en commandité simple, Coopératives).
- Son domaine d'activité (petite production de biens et services marchands, sous-traitance, maintenance...)
- Son impact sur l'environnement (services périphériques, services aux ménages et aux entreprises,…)
- Son niveau d'investissement réduit (ne dépassant pas quatre millions de dinars).
- Sa propension à se développer en PMI / PME.

[9]AIT OURAB(S), GHEMDAN(S), Op, Cit .2013-2014, P17.

1-Classification des micro-entreprises

1-1- Selon la forme juridique

1-1-1-Entreprise individuelle : Propriété d'une personne physique qui avec les moyens personnels exerce son activité et reste totalement responsable de ses biens en cas de faillite.

1-1-2-Entreprise sociétaire : Ces entreprises sont constituées de plusieurs personnes, liées par la confiance vis-à-vis de chacun d'entre eux.

Il existe quatre types d'entreprises sociétaires[10]:

- **En nom collectif (SNC)**: C'est une société à responsabilité illimitée pour les associés. Ceux-ci vont être personnellement exposés au paiement des dettes de la société. La personnalité des associés est déterminante et en particulier leur solvabilité. Elle est désignée par une dénomination sociale, à laquelle peut être incorporé le nom d'un ou plusieurs associés, et qui doit être précédée ou suivi immédiatement de la mention société en nom collectif, tous les associés sont gérants, sauf stipulation contraire des statuts qui peuvent désigner un ou plusieurs gérants associés. La société prend fin par le décès de l'un des associés sauf s'il a été stipulé que la société continuerait, soit avec les associés seulement, soit avec un ou plusieurs héritiers, ou toute autre personne désignée par les statuts.

- **En commandité simples (SCS):** La société en commandité simple est une société commerciale de nature hybride qui comprend deux catégories d'associés: les commandités et les commanditaires.

Les commandités qui engagent leur patrimoine et leur responsabilité personnelle en qualité de commerçant dans la gestion de l'entreprise.

Les commanditaires qui ne s'engagent que proportionnellement à leur apport et ne peuvent s'impliquer dans la gestion de la société, ni engager cette dernière vis-à-vis des tiers.

- **Société à responsabilité limitée (SARL)**: C'est une forme de société à vocation commerciale, sa caractéristique principale et de limiter la responsabilité des associés: chacun d'entre eux ne supporte les pertes éventuelles de la société qu'à hauteur de son apport. Elle peut être constituée par l'apport d'un seul associé et dans ce cas on parle d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.
- **Société par action (SPA)** : Une société par actions (SPA) ou une personne morale à but lucratif constitue une entité juridique, légalement distincte de son ou de ses actionnaires.

[10]Idem.

L'objectif d'une personne morale à but lucratif est d'exploiter une entreprise afin de réaliser des bénéfices et de les répartir, s'il y a lieu, entre les actionnaires sous forme de dividendes.

La gestion de la SPA est assurée par les associés ou par des personnes nommés à la diligence des associés, les décisions sont prises dans l'intérêt de la société à concurrence des parts détenues par chaque associé.

En effet, les micro-entreprises ne font presque pas recours à cette forme d'entreprise et cela à cause de sa taille réduite ainsi que de son faible capital.

1-2- Classification selon le domaine d'activité

Une classification a été élaborée par Ait OUARAB[11]:

- **Entreprise Artisanale :** C'est une entreprise employant 10 personnes au maximum en sus du chef d'entreprise qui lui, doit être un artisan dûment enregistré et reconnu.

  Le montant de l'investissement de l'entreprise artisanale est inférieur ou égale à 1000000 DA.
- **Entreprise Coopérative :** Qui se présente comme un regroupement d'artisanats ou d'entrepreneurs individuels pour obtenir de meilleures conditions d'achats ou de commercialisation.

C'est donc une entité qui aura existence légale parfaitement normale et donc tout à fait adaptée au contexte juridique qui s'installe : celui de la libre entreprise de l'économie de marché.

- **Entreprise Commerciales :** Sont des entreprises dont l'activité principale consiste en l'achat et à la revente de marchandise sans transformation.
- **Entreprise Industrielles :** Leurs activités principales est la production et la commercialisation des produits finis obtenus après transformation des matières premières.
- **Entreprise- Prestataires de Service :** Leur activité principale consiste à vendre des services tels que le transport, la santé, et l'éducation.
- **Entreprise Agricole :** Elles étaient autre fois qualifiées d'exploitation agricole, leur activité principale consiste en la vente de produits agricole (fruits, légumes…).

2-Fonction d'une micro-entreprise

En tant qu'agent économique, la micro entreprise remplit plusieurs fonctions qui sont[12]:

[11] AIT OURAB(S), GHEMDAN(S), Op Cit, P19.

2-1-Fonction technique –production

La fonction production ou fonction technique consiste, pour la micro entreprise industrielle à fabriquer, un produit à partir des intrants, ou inputs (matière première, produit semi-fini …) pour la micro entreprise commerciale, acheter et à vendre les produits et pour la micro entreprise de service, à fournir un service en utilisant du matériel, d'une part, le travail, le savoir-faire d'employés d'autre part.

2-2-Fonction approvisionnement

La fonction approvisionnement comprend l'ensemble des opérations qui mettent à la disposition des organes de la micro entreprise les biens et services, que lui procurent des fournisseurs ,aux meilleures conditions de sécurités ,de coût et de qualité .La phase d'approvisionnement qui précède celle de la production et de la commercialisation recouvre les fonctions achats et de gestion des stocks.

2-3-Fonction commerciale

La fonction commerciale représente toutes les activités qui permettent à la micro entreprise de vendre le produit résultant de son activité. Elle comporte notamment, les études de marché (pour but évaluer et établir les prévisions de vente), la promotion des ventes et la publicité qui présente la moyenne stimuler les ventes ou alors d'influencer le consommateur, et la vente qui comprend essentiellement le tenu des fichiers clients, la prospection des clients, le service après-vente.

2-4-Fonction financière et comptable

Les capitaux qui sont confiée à la micro entreprise sont des moyens indispensables à sa vie, qu'il faut gérer de façon rationnelle, dans des bonnes conditions.

Les attributions de fonction financière comprennent deux volets principaux :

D'une part, on trouve l'analyse (analyse globale de l'ensemble des informations financières et comptables, structure financière et résultats, analyse financière par produit), la planification (budget annuel et plan prévisionnels de financement a long et moyen terme), et les études financières (pour définir la stratégie de la micro entreprise) et économique (prévisions économiques et suivi des marches monétaires).

Et d'une autre part, on trouve la gestion financière qui englobe, Trésorerie (encaissement et décaissement au jour le jour, gestion des comptes bancaires en dates de valeur, besoins de financement à court terme , budget de trésorerie , négociation des emprunts et placement à

[12]HADJLOUM (H.), HAMIDANI (H.), DRIOUECHE(S.), « la création et le financement de la micro-entreprise dans le cadre Du dispositif CNAC, promotion 2006/2007.

court terme), Crédit à la clientèle (négociation des conditions de crédit avec la clientèle , gestion des comptes clients recouvrement des créances ,crédit clients a consentir , crédit fournisseurs à obtenir , etc.) et Investissement (analyse financière des projets, montages financiers et suivis des budgets d'investissement).

La fonction comptable doit refléter une image fidèle du patrimoine de la micro entreprise. Elle enregistre toutes les opérations affectant son patrimoine .Elle crée des outils permettant de gérer la micro entreprise.

2-5-Fonction ressources humaines

La gestion de personnel couvre, l'emploi, rémunération, la formation, l'information, et la communication, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail, les relations professionnelles.

2-6-Fonction de direction

L'entrepreneur doit être capable d'envisager la micro entreprise comme un système complet, une entité en relation avec son environnement et de chercher a maître cette relation, ce comportement est propre à la fonction pilotage stratégique.

3-Organisation de la micro-entreprise

Il n'existe pas une organisation standard pour les micro-entreprises.

Celles-ci présentent en effet des organisations différentes les unes des autres.

Leur organisation reste cependant simple par rapport à celle des grandes entreprises, car la gestion des micro-entreprises repose principalement sur le propriétaire qui organise le cadre de travail, c'est-à-dire qu'il définit et répartit les tâches dans le but d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé.

Par ailleurs, il peut calquer l'organisation de sa micro-entreprises sur celle des grandes entreprises performantes, afin d'améliorer ses résultat et voir ainsi grandir sa structure et devenir une grande entreprise.

Toutefois ce qu'il faut retenir c'est que l'organisation de la micro-entreprise est simple car elle est dirigée par l'unique propriétaire dans un cadre de travail généralement petit et avec peu de travailleurs.

3-1-Différents domaines d'action d'une micro-entreprise

A priori, le choix de l'activité s'inspire d'un besoin générateur d'un marché sûr et d'un utile communautaire, donc d'emploi productif. Il en résulte que le secteur d'activité privilégie

des micro-entreprises s'articule autour d'activité intermédiaire permettant ainsi une insertion important de jeune à un coût relativement bas.

Ce large domaine d'action de la micro-entreprise étend sa gamme d'activité à tout secteur productif d'emploi à s'avoir :

- Le transport ;
- La menuiserie ;
- Textile, confection, habillement, broderie ;
- Agriculture et agroalimentaire ;
- Froid, conserve ;
- Artisanat, poterie, céramique d'art ;
- Matériaux de construction ;
- Blanchisserie, plombier, mécanique, cordonnerie ;
- Pèche ;
- Autre.

3-2- Micro-entreprise et le marché

La micro-entreprise dit se figurer un chemin à travers les dynamiques actuelles de financiarisation et de restructuration des secteurs productifs, dans sa relation avec l'environnement. L'un des facteurs essentiels pour le devenir de la micro-entreprise est sa possibilité à accéder aux marchés tant avec les consommateurs finaux qu'avec les marchés productifs.

L'ensemble des micro-entreprises traite avec des consommateurs finaux. La majorité d'entre elles vendent à l'échelle de quartier, ce qui nous permet de dire que le marché visé par les micro-entreprises est un marché local de quartier. Alors que la majorité vend sur le marché productif. Ceci dit, son rayon d'action est plus large et la grosse part de sa production se vend à l'extérieur du quartier.

A côté de ces deux marchés, un autre type de marché permet d'assurer des débouchés pour la micro-entreprise qui est la niche de marché. La niche de marché est définie comme un petit segment de marché, ciblé en terme de clientèle ou de produit, généralement nouveau et ou peu exploité.

La question des niches de marché a fit l'objet de plusieurs interventions. Il s'agit effectivement pour la micro-entreprise de trouver des secteurs non utilisés par les grandes entreprises et représentant néanmoins un marché porteur.

L'intervention de la micro-entreprise dans tel ou tel marché dépend de son domaine et secteur d'activité.

Section 03 : Concept de création de la micro-entreprise

Créer une micro entreprise c'est fonder (prendre l'initiative d'établir) quelque chose qui n'existait pas, ce qui revient à dire que crée une micro entreprise se résume en un processus qui va de l'idée, ensuite l'étude, jusqu'à la préparation de projet, puis son exécution

1- Notion de création de l'entreprise

1-1-Esprit d'entreprise

Pour JULIEN et MARCHESNAY [13], « l'esprit d'entreprise peut être défini comme l'aptitude d'un individu, d'un groupe social, d'une communauté à prendre des risques pour engager des capitaux (pour investir, voire s'investir) dans une sorte d'aventure (une entreprise) consistant à apporter quelque chose de neuf (l'innovation), de créatif, ceci en employant et combinant de la façon la plus performante possible des ressources diverses ».

L'OCD[14], considère que « l'esprit d'entreprise est fondamental pour le fonctionnement des économies de marché. Dans ces économies, l'entrepreneur est le vecteur du changement et de la croissance. Son action peut contribuer à accélérer l'élaboration, la diffusion et la mise en œuvre d'idées novatrices. De ce fait, il permet non seulement une utilisation rationnelle des ressources mais aussi un élargissement du champ de l'activité économique. Les économistes ne se bornent pas à rechercher les opportunités économiques susceptibles d'être rentables, ils sont également prêts à prendre des risques pour vérifier le bien-fondé de leurs intuitions ».

De ce fait, l'esprit d'entreprise n'est autre que l'intelligence et la conscience qui conduisent un individu à prendre des décisions, à relever des défis et à devenir l'acteur de son propre avenir personnel et professionnel.

L'esprit d'entreprise est une compétence de base qui doit être acquise car il favorise la satisfaction professionnelle et l'épanouissement personnel. Il puise son énergie dans les attitudes qui le définissent : la persévérance, la créativité, l'optimisme, la responsabilité, l'esprit d'équipe, l'énergie autonome, l'incitative et repose avant tout sur le savoir-être de l'individu.

[13]JULIEN P-A et MARCHHESNAY.M, « L'entrepreneuriat », Ed ECONOMICA, Paris, P8.
[14] OCDE, « Stimuler l'esprit d'entreprise », Paris, 1998, p11.

Comme le souligne Julien et MARCHESNAY[15], « La conséquence logique est que l'esprit d'entreprise suscite la création d'entreprise » Ainsi, la création d'entreprise est la résultante finale de l'esprit d'entreprise.

1-2-Création d'une Entreprise

1-2-1- Facteurs influençant la création d'entreprise

Essentiellement, la création d'une entreprise nouvelle, émane d'une prise de décision (motivation) d'un ou plusieurs entrepreneurs. Cette décision peut être influencée par trois niveaux à savoir :

A- Niveau de désirabilité

Il s'agit de mieux cerner les facteurs qui influencent de manière directe et immédiate la désirabilité. Les facteurs économiques, sociaux-culturels et politiques affectent instantanément la désirabilité perçue d'une action ou d'un comportement donné.

La désirabilité à créer une entreprise dépend sur un premier lieu des facteurs socioculturels qui interviennent à différents niveaux[16] :

- **La famille :** L'influence de la famille est déterminante. De nombreuses études ont démontré, comparativement à la population en général, une surreprésentation des entrepreneurs ayant déjà un parent lui-même entrepreneur. Cela constitue un facteur réellement discriminant de l'entrepreneuriat dans une population donnée.
- **L'entreprise :** Certaines entreprises développent plus que d'autre une mentalité entrepreneuriale (entrepreneuriat). Elles encouragent l'initiative individuelle et la créativité de leurs propres personnels. Des entreprises vont même plus loin incitant ainsi leur personnel à créer leur propre entreprise (essaimage).
- **Le milieu professionnel** : Certains environnements sont plus propices à la création d'entreprise que d'autre, tel est le constat qu'aujourd'hui dans certains milieux professionnels qui sont plus favorables à la constitution des réseaux facilitant ainsi la création d'entreprise.
- **Le milieu social au sens large :** Il peut être plus ou moins favorable à l'esprit d'entreprise. Plusieurs recherches ont été menées dans ce sens, étudiant ainsi la relation qui existe entre la culture régionale, la région, les facteurs sociologiques et la création d'entreprise. Les résultats ont démontré que certains individus sont plus aptes à créer des entreprises que d'autres.

[15] JULIEN P-A et MARCHHESNAY M « L'entrepreneuriat », Edition ECONOMICA, Paris, p 23.

[16] FIRLAS.M, « impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes, cas ANSEJ de Tizi-Ouzou», 2012, P49.

Toutefois certains antécédents et certaines caractéristiques semblent inciter l'individu à prendre une décision orientée vers l'entrepreneuriat lorsque l'occasion se présente. La décision peut aussi prendre d'autres formes.

B- Niveau de faisabilité (variable économique)

L'entrepreneuriat est souvent influencé par des facteurs externes et qui ne dépendent pas de l'individu, il est clair qu'entre ces facteurs, il existe une interaction qui crée des climats plus au moins favorables à la création d'entreprise [17]. La faisabilité est défini par GASSE[18](2007) comme « une série de perceptions positives par rapport à la présence et à l'accessibilité de moyens et de ressources pertinentes à la création d'entreprise ».

Donc pour créer son entreprise, l'entrepreneur doit percevoir et accéder aux ressources propices. Elles peuvent être financière, matérielles ou encore immatérielles, tel que l'accompagnement.

L'État, par les moyens qu'il dispose, joue également un rôle important dans le processus de création d'entreprises, notamment par les programmes et dispositifs d'aide à la création des entreprises.

C- Niveau de création

Pour passer à l'action, les entrepreneures potentielles doivent réunir les moyens et les ressources pertinents au bon moment et au bon endroit. Il recense les éléments suivants qui peuvent avoir une influence déterminante sur la création d'une entreprise[19] :

- **L'organisation incubatrice :** En créant une nouvelle entreprise, un entrepreneur est généralement appelé à quitter une organisation, qui à son tour influence l'entrepreneuriat par ses caractéristiques de différentes façons (influencer la localisation par exemple).
- **La nature des entreprises :** Les organisations établies influencent également le type et la nature des entreprises nouvellement créées. C'est le cas en particulier des entreprises de haute technologie où les dernières connaissances dans le domaine technique et commercial sont essentielles à la réussite.

1-2-2-Facteurs déclencheurs

L'organisation d'origine semble aussi influencer les motivations de créateur.

Plusieurs personnes ont créé des entreprises à la suite de difficultés internes ou de changements dans l'organisation d'origine.

[17]FIRLAS. M, Op.Cit, P5.

[18]GASSE.Y, « Dynamique entrepreneuriat et développement économique », Ed l' HAMMATTAN, Paris, p51.

[19] Idem.

- **L'essaimage :** le l'essaimage joue un rôle important dans l'entreprise, c'est un choix délibérer d'un employeur d'appuyer par des mesures variables la création d'entreprise par ses employés.
- **La disponibilité des financements** : Les facteurs les plus mentionnés par les créateurs quant au passage concret l'intention à la création est la disponibilité de fonds qui ressort souvent comme un élément fondamental.
- **La présence d'un réseau d'aide**

  Dans l'intention de donner un nouveau souffle à leurs économies, plusieurs pays ont mis en place des structures et des dispositifs d'encouragement à la création de l'entreprise. Très souvent ces institutions constituent des politiques de développement de l'esprit d'entreprise soutenues par des fonds publics.

1-2-3-Constituantes de la démarche de création

« L'entreprise est un système ouvert sur son environnement, un système finalisé, régulé, composé d'un ensemble de sous-systèmes en interaction comme le système informationnel, système décisionnel, système opérationnel…etc.»[20]. De ce fait plusieurs recherches ont monté la complexité et la multiplicité de la démarche de création de l'entreprise.

Selon GASSE[21]. Cette démarche combine deux catégories de composantes qui comprennent des éléments expliquant les différents types de démarches de création.

- **La composante stratégique** : c'est un élément composé par le projet en question (Le projet d'entreprise), l'environnement et les ressources.
- **La composante psychologiques** : c'est l'ensemble des comportements, d'aptitude et des motivations du (des) porteur(s) de projets.

[20]DESSEIGNE.G, « la création que je-sais », Ed PUF, 1998, P7.
[21]GASSE.Y, Op.Cit, P6.

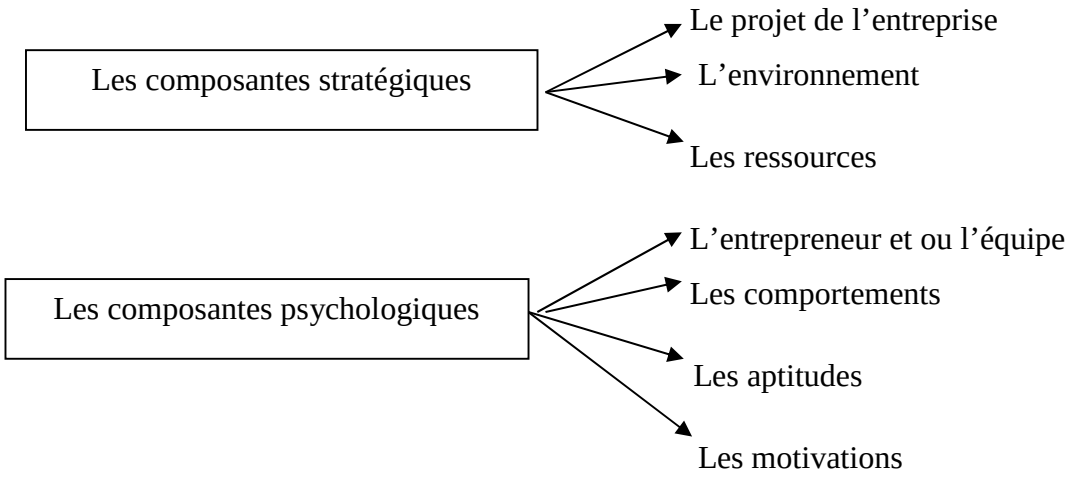

Figure N°01 : Les composantes du processus de création

Source : GASSE, « Les structures d'appui à la création d'entreprise : contribution en vue de leurs performances », 4éme congrès de l'Académie l'entrepreneuriat, 2004, P6.

Cependant, la démarche de création ne se déclenche qu'une fois les différents éléments des deux composantes combinés et mis en interaction, pour prendre et engager des actions.

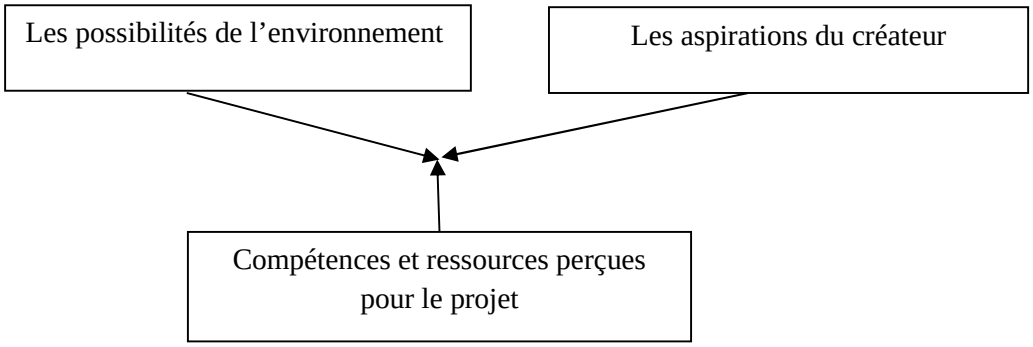

Figure N°02 : La confrontation des composantes de la démarche de création

Source : GASSE.Y « les structures d'appui à la création d'entreprise : contribution en vue de leurs performances », 4éme congrès de l'Académie l'entrepreneuriat, 2004, P6.

1-2-4- Processus de création de l'entreprise

Aujourd'hui la création d'entreprise est devenue un terme générique se présentant sous deux principales formes[22]: la création et la reprise (l'achat d'entreprise et /ou l'acquisition par héritage). Elle est l'expression des valeurs culturelles, de l'esprit d'entreprise, des attitudes et des comportements et gestes des entrepreneurs au sein de la société. A la différence de l'achat

[22]FIRLAS.M, Op.Cit, Pp 54-55.

ou l'acquisition par succession, la création est considérée comme la forme par excellence de la naissance de nouvelles entreprises. L'entrepreneur part de presque rien il monte son projet d'entreprise, le réalise dans les conditions spécifiques de son environnement socioculturel, sociopolitique et socio-économique.

Il convient cependant de préciser, que même si la création d'entreprises est acceptable et désirable par la société, sa réalisation concrète suppose sa faisabilité. En effet, des obstacles de tous ordres, tels que la réglementation ou le coût du capital, peuvent freiner ou annihiler toute tentative de création d'entreprise.

La formation, l'accompagnement, ainsi que les valeurs et attitudes de l'entrepreneur potentiel induisent des comportements, incitant l'entrepreneur à passer à l'acte par la traduction de ses intentions en actions entrepreneuriales.

Pour mettre les chances de son côté, l'Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE) recommande de procéder avec minutie et de parcourir toutes les étapes chronologiques, de la naissance de l'idée de création de l'entreprise au démarrage effectif de l'activité, en passant par le financement et les aides .Se présentant sous la forme d'une intuition ou d'un désir profond, l'idée de création s'origine dans l'observation de la vie quotidienne , de la vie économique et de la vie professionnelle, le savoir-faire acquis au fil du temps, l'idée expérimentée par d'autre et une bonne occasion d'affaire. Ainsi, plusieurs voies d'accès mènent à la création d'entreprise.

Il peut arriver que le projet ne soit pas réaliste ou qu'il nécessite, pour sa mise en œuvre, la formation de l'initiateur ou la présence de partenaires. Une fois le projet bien ficelé, il faut faire face au problème de financement correct des activités, une des conditions de sa réussite. Ainsi une insuffisance de l'apport personnel constaté dans la plupart des cas, engage le porteur de projet ou son équipe à trouver les capitaux manquants. A ce stade, le recours aux outils et à des organismes de financement disponibles s'avère incontournable. Les dispositifs d'aide à la création d'entreprise existent au niveau de l'État, des ONG, des associations socioprofessionnelles ou des collectivités locales. Les aides distribuées sont, entre autres, des aides financières, des conseils, accompagnement, des allégements fiscaux, des exonérations de charges sociales.

Quand tout est en point, le projet passe dans sa phase d'exécution, le démarrage. Le produit ou le service est alors mis sur le marché. Il passe le test de l'acceptation par le marché existant et la clientèle potentielle. L'émergence d'exponentielle, mais qui tient compte des ressources mises en œuvre et des raisons spécifiques à chaque porteur de projet de création d'entreprise.

2-Création de micro entreprise

La création d'une micro entreprise résulte de la rencontre d'un créateur (une ou plusieurs personnes), d'une idée et de capitaux, c'est une opération difficile[23].

2-1-Créateur

Si la fortune sourit aux plus audacieux, l'audace ne suffit pas pour créer une micro entreprise ou une entreprise, presque tous ceux qui réussissent possèdent des motivations et des qualités qui les distinguent nettement de la moyenne: détermination, volonté d'aller toujours plus loin, ténacité et résistance aux chocs psychologiques, santé, jugement et bon sens, curiosité, ouverture d'esprit, capacité à communiquer leur enthousiasme aux autres…etc.

Il n'existe cependant pas de profil psychologique du type de créateur. Bien des dirigeants ont connus la réussite malgré des défaillances sérieuses dans certains domaines

Néanmoins, le créateur type possède presque toujours les quatre qualités suivantes :

- Il est animé d'une volonté farouche de se dépenser et d'aller toujours plus loin ;
- Il sait faire face aux difficultés et ne s'avoue jamais vaincu ;
- Il est capable de changer de cap à temps si son idée s'avère non rentable et de « retomber sur ses pieds » ;
- et enfin, et surtout, il a fait l'effort de bien se connaitre, à connaître ses objectifs et motivations, d'une part, ses forces et ses faiblesses, d'autre part, c'est sans doute le secret de la réussite.

Pour réussir il faut d'abord se connaître, c'est la meilleure arme dont un créateur puisse disposer pour surmonter les obstacles qu'il va rencontrer et pour choisir les créneaux qui lui permettent de satisfaire au mieux ses aspirations tous en tirant profit de ses atouts, quant a ces faiblesses, les connaître c'est déjà les réduire de 50%.

Les qualités complémentaires impliquent[24]:

- Une disposition des moyens financiers minimal et ne liant pas la réalisation de leur projet à l'existence d'un système d'aide ;
- Une préparation sérieuse de la création ;
- Un recours aux conseils extérieurs ;
- Une capacité à analyser l'environnement économique et social et à définir une stratégie.

[23]ARZEK.D, ABBA.S, AMI.K, « la création de la micro-entreprise au niveau de l'ANSEJ », mémoire de fin d'étude, option : Economie et gestion d'entreprise, UMMTO, 2012-2013.
[24]Idem.

2-2- Idée de projet

Si l'on sait observer le monde qui nous entoure, on peut y trouver une multitude d'idées de création, mais une idée sans marché ne présente aucun intérêt.

Bien les créateurs ont cru qu'il suffisait de trouver un produit, un service ou un concept nouveau, pour que les banquiers ou les clients acceptent leur idée.

Inversement, d'autre ont pensés que s'ils réussissaient à mettre en place un bon réseau de distribution, ils pourraient ensuite vendre n'importe quoi. Par ailleurs combien même l'idée serait géniale et le marché potentiellement important, rien ne dit que le créateur possédera suffisamment d'atouts pour capter une partie de ce marché et pour réussir mieux que les autres.

2-3-Capitaux à réunir

Son rapport avec le type et l'importance de l'activité envisagée .Le démarrage de cette dernière étant une opération risquée, l'apport personnel est incontournable : il peut provenir d'une épargne préalable, d'un héritage, ou des associés .Mais il doit être complété par le recours à l'emprunt. Remarquons au passage que ce dernier augmente le risque.

La constitution d'une micro entreprise se présente comme un véritable « parcours du combattant » : elle est l'occasion pour le candidat entrepreneur de vérifier qu'il possède les qualités requises, en particulier l'aptitude à négocier et à s'entourer de bons conseillés.

3-Avantages de la création

Le processus de création de la micro entreprise est un processus économique, mais aussi social et écologique.

3-1-Avantages sociaux : Il y a trois grands principes :

- Donner du travail : la création d'emplois est un élément essentiel dans la lutte contre la pauvreté.
- Former les salariés : elle aide les salariés en poste à s'adapter aux technologies (recyclage, remise à jour des connaissances) ;
- Insérer les Hommes : l'emploi est un salaire mais aussi un statu social, car il intègre les hommes dans la société toute entière.

3-2-Avantages écologiques

L'établissement de l'équilibre interrégional en vue d'une pleine utilisation des ressources humaines et matérielles :

- Aider les hommes à maitriser la nature ;
- A développer les techniques ;
- A trouver une meilleure répartition des investissements entre les régions ;

- A l'implantation très rapide de véritables villes ;
- A la création d'infrastructures.

3-3-Avantages économiques : Par la participation de façon très importante à la restructuration de l'économie :

Création de biens et services, plus d'exploitation, versement d'impôts, d'innovation.

L'action de la création de la micro-entreprise ne consiste pas seulement à augmenter la production et le revenu par habitant, mais aussi à déclencher et à accomplir l'évolution structurelle de l'économie et de la société.

4-Contraintes liées à la création de la micro-entreprise

Les contraintes c'est l'ensemble des obligations crée par les règle en usage ses contraintes peuvent être étudie par le marché ou bien par un échantillon des jeunes promoteurs.

4-1-Contraintes propres au produit ou à la prestation

La nature du produit ou de la prestation, ses caractéristiques, son processus de fabrication ou de mise sur le marché…etc. son source de contraintes qu'il ne faut pas négliger, car si le projet consistait à fabriquer un produit de luxe, il faudrait tenir compte du coût de création d'une marque, des coûts de distribution spécifique …etc. Et si le projet consistait à vendre un produit issu d'un effet de mode, il faudrait alors tenir compte de la courte durée d'exploitation économique de ce produit …etc.

4-2-Contraintes de marché

Selon la nature de produit ou de la prestation, selon l'évolution des modes de consommation, des mœurs ou des modes de vie, un marché peut être nouveau, en croissance, en pleine maturité ,en déclin, fermé ,saturé ,dépendant d'un autre marché, captif, peu solvable, très éclaté …etc.

Et ainsi dans le cas où le marché est à créer il faudrait alors prévoir des frais de communication et de prospections importantes, le temps de réalisation de la clientèle face a une innovation technologique de rupture.

Dans le cas où le marché est très encombrés il faudra alors prévoir les moyens qui permettront de se démarquer de ces concurrents, le petit « plus à apporter » à la clientèle.

Dans le cas où le marché est dominé par des grands groupes, il faudra alors prévoir les moyens à mettre en œuvre pour être en mesure de se confronter avec eux.

4-3- Contraintes légales

De leur existence peuvent dépendre la faisabilité et la viabilité du projet de création.

Les investigations menées pendant la phase de validation de l'idée doivent :

- Prendre en compte la législation existante ;
- Prévenir toutes les menaces de modification, dans un sens défavorable, de la législation actuelle.

Si l'activité est réglementée, on doit alors tenir compte de l'expérience professionnelle ou des diplômes requis ainsi que des autorisations exigées.

Et si l'activité est en cours de réglementation, alors, on doit disposer d'informations fiables sur les éventuelles conséquences que pourrait avoir cette réglementation sur l'exercice de l'activité.

4-4-Contraintes de moyens

La définition correcte et précise de son idée, la détermination des contraintes de produit, de marché et des contraintes légales ont inévitablement des incidences fortes sur les moyens à réunir. Les contraintes de moyens peuvent concerner les processus de fabrication, de commercialisation, de communication de gestion, de service après-vente…etc. Prenons l'exemple d'une activité qui se caractérise par des difficultés d'approvisionnement, il faudra alors prévoir la nécessite de constituer des stocks importants.

Et dans le cas où l'activité se caractérisé par des difficultés de recrutement de personnel compétant (du fait du degré d'expertise ou du lieu d'implantation de l'entreprise par exemple) il faudra prévoir le temps et le coût à consacrer à la mise en place de ses équipes.

Dans le cas où l'activité se caractérise par l'obligation de consentir des délais de paiement importants il faudra alors une trésorerie substantielle.

5- Conditions de réussite et les causes d'échec

La création de micro-entreprise pour les jeunes promoteurs nécessite la connaissance des conditions de réussite et les causes d'échec.

5-1-Conditions de réussite

Pour réussir à créer une entreprise, le créateur doit d'abord apprendre à mieux percevoir ses motivations, ses qualités et ses limites. Cela lui permettra de surmonter les obstacles et de mieux motiver ses futurs collaborateurs[25].

Il y a plusieurs conditions qui permettent de réussir dans la création d'une micro-entreprise

[25]APCE, « Agence Pour la Création d'Entreprise».

5-1-1- Estimer correctement les potentiels de l'idée

Dès le départ, il faut appréhender correctement les potentialités réelles de son idée et les règles du jeu qui va régir son processus d'instanciation et /ou son processus de commercialisation pour éviter

- Une création de micro-entreprise au démarrage chaotique entraînant au bout de quelque temps un arrêt définitif de la micro-entreprise.
- La cession de cette idée, une fois matérialisation, dans une négociation, en position, en catastrophe, quand en épuisée physiquement et financièrement.

5-1-2- Avoir une vision claire de la nature de son projet

Les projets de création des micros-entreprise ou des entreprises présentent des caractéristiques variées qui n'implique pas dès les mêmes exigences en termes de technologie et de moyens techniques, commerciaux et humains. Il faut donc bien prendre en compte son objet (produit, service ou procédé), le type de besoin visé (besoin latent ou déjà) et également la nature commerciale.

5-1-3-Ne ne pas rester isoler

Le nouvel entrepreneur ne doit pas rester seul dans son coin. Il ne doit pas être isolé. Il doit être accompagné. Il lui faut parfois protéger son idée, mais il doit aussi apprendre à faire confiance, à réfléchir avec d'autres. Que ce soit des amis ou des professionnels, de nombreux réseaux sont capables de lui prodiguer des conseils, de l'aider à résoudre un problème, à monter un dossier de financement ou à affronter une période difficile. Pouvoir bénéficier gratuitement des conseils commerciaux, financiers, juridiques, fiscaux de chefs d'entreprise expérimentés est un atout. Il existe en effet une étonnante solidarité entre les entrepreneurs. Beaucoup d'entre eux mettent volontiers leur savoir-faire au service de ceux qui ont besoin. Les conseils prodigués par les réseaux d'accompagnement et par les professionnels du chiffre et du droit sont très efficaces pour accompagner les porteurs de projet.

5-1-4-Aller au-devant du marché

Une attitude est à garder tout au long de l'élaboration du projet :

- Revenir plusieurs fois sur les différentes étapes au fur et à mesure de l'avancement de projet, à fin d'assurer sa consolidation progressive.
- Vérifier régulièrement que toutes les caractéristiques du produit sont homogènes et correspondent aux attentes des clients.

5-1-5-Savoir gérer le temps

Toute création d'entreprise ou d'une micro-entreprise doit être exploitée rapidement, sur un marché le plus large possible, à fin qu'elle soit rentable et génère du profit rapidement.

Le temps pour le créateur est à la fois un allié et un adversaire :

- Un allié car le porteur du projet de création dispose potentiellement du temps par rapport aux éventuels concurrents. Ses atouts : anticipation de l'émergence d'un besoin, sa qualité des visionnaires techniques…etc.
- Un adversaire qu'il doit cependant apprendre vite alors qu'il n'a généralement aucune expérience du développement de la création d'entreprise.

5-1-6-Avant tout appliquer une « démarche stratégique » scrupuleuse

Le marketing, donne le sens de réfléchir, observer, analyser avant d'agir. C'est donc poser les questions sur les points essentiels, sur les étapes à passer pour se lancer, cette démarche est tout aussi valable pour le créateur

5-1-7-Anticiper les besoins de financement

L'investissement au départ peut être modeste ou important. Ce qui est important est que les financements disponibles soient en relation avec les besoins du projet.

Le besoin de financement se manifeste dès sa création. Il existe deux modalités de financement : Par le biais des fonds propres qui regroupent les ressources financières internes d'une part, et d'autre part par des financements externes qui sont considérés comme un facteur de risque pour l'entreprise.

5-1-8-Surveiller la réglementation

La création de l'entreprise ou de la micro-entreprise est très souvent concernée par une réglementation de plus en plus contraignante (qualification, spécification, norme, licence, autorisation de mise sur le marché…) et sujette à nouveauté constante.

5-2-Causes d'échec

Les principales causes d'échec des micros-entreprise nouvelles sont :

- **Les problèmes commerciaux :** Le déficit commercial constitue la première cause d'échec (Marché mal ciblé, clientèle potentielle surévaluée, délais de décision des clients sous évalués, gamme de produit insuffisante, politique de communication et de publicité négligés).
- **Les problèmes de gestion :** Les difficultés de gestion regroupent les insuffisances commerciales, qui constituent les causes d'échec, (Sous évaluations des besoins financiers, plan d'investissement mal échelonné dans le temps, sous-estimation des délais de paiement des clients).
- **Les problèmes techniques :** Il est claire que leur présence contribue a fragilisé l'entreprise nouvelle, (Mauvaise conception du produit, absence d'évolution technique

du produit, compétence technique non mise à jour (formation), Erreur dans le choix du matériel).

- **Les problèmes relationnels :** On peut considérer ces problèmes comme secondaire, mais ils sont considérés néanmoins comme des causes d'échec, (Mésentente entre associés, problèmes familiaux, malhonnêteté d'un partenaire).

Conclusion

L'encouragement de la création des micro-entreprises commence à prendre de l'ampleur dans tous les pays, notamment ceux en voie de développement. Vue les bienfaits qu'apportent cette catégorie d'entreprises, les Etats mettent en place des dispositifs qui les financent et les accompagnent, avant et durant la phase d'exploitation, et leur offrent aussi la possibilité d'extension, à se développer en Petites et Moyennes Entreprises. Ces Etats mettent aussi en place des politiques fiscales en faveur de la survie de ces entreprises sur le marché. Ajouter à cela des mesures administratives facilitant leur création.

Chapitre II :
Processeur de création et de financement de la micro-entreprise

Introduction

Le fonctionnement de toute activité économique nécessite une structure qui regroupe les moyens matériels et humains.

Pour organiser le travail, les décisions et les actions liées à une activité économique, il faut donc d'abord créer une entité juridique et économique appelée micro-entreprise.

Créer une micro-entreprise, c'est se mettre à son compte et devenir juridiquement indépendant. Au-delà de critère d'indépendance juridique, il existe différentes manière de se mettre à son compte. Avant toute décision, soit de création, d'extension ou d'investissement une étude préalable du projet est nécessaire afin d'avoir une idée sur les moyens à mettre en œuvre et la faisabilité du projet, ainsi la recherche des moyens de financement car, lors de sa création et puis au cour de son développement, la micro-entreprise à besoin des sources de financement pour faire face à ses besoins en faisant recours à des source internes et des sources externes.

Dans cette perspective, la création d'une entreprise ou d'une micro-entreprise fait appel à une étude minutieuse qui s'articule sur plusieurs volets, tant sur la forme juridique, que sue des formalités administratives, ainsi que sur sa structure financière.

Dans ce chapitre, nous avons essayé d'étudier les étapes de création et de financement de la micro-entreprise.

Section 01 : Étapes de Création d'une Micro-entreprise

La création d'une micro-entreprise nécessite une démarche attentive de la part de créateur pour se faire, il est important de suivre les étapes suivantes[1] :

1-Idée de projet et sa maturation

C'est l'étape qui va de l'apparition de l'idée à sa maturation, elle contient deux sous étapes :

1-1-Période de gestation

C'est la période pendant laquelle une idée de projet naît, mûrit et s'affirme. La réalisation d'une idée de projet se traduit par une idée qui répond à des réelles opportunités d'investissement, c'est-à dire qui fait l'objet d'une étude approfondie de faisabilité, de viabilité et de rentabilité dont les promoteurs s'investissent corps est âme pour sa concrétisation.

[1]F.BOUYAKOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », Edition CASBAH, Alger, pp43-61.

1-2-Pré-étude de faisabilité

La pré-étude de faisabilité est une étude écrite et chiffrée du projet ; C'est la sous étape qui vise à sortir le projet de sa phase conceptuelle. Elle consiste à :

- Voir si l'idée de projet est techniquement, financièrement et économiquement viable, cela consiste à collecter les informations sommaires sur le secteur et le marché ;
- D'assurer que l'on peut raisonnablement continuer à consacrer d'autres ressources. Ainsi on doit déterminer brièvement les procédés de fabrication envisagé et les équipements nécessaires ;
- Donner un ordre de grandeur des besoins financiers nécessaires, C'est-à dire l'évaluation du montant approximatif des dépenses à effectuer et les recettes escomptées.
- La pré-étude de faisabilité a donc pour objet de se faire une idée de marché de l'opportunité d'investissement, des équipements, du coût global du projet et de sa rentabilité.

2-Étude technico-économique

Pour que le futur entrepreneur réalise son projet, il faut d'abord et avant tout, bien connaitre l'environnement économique et social de sa future micro-entreprise. Pour se faire une étude technico-économique doit être établie.

L'étude technico-économique consiste à effectuer une étude des différents paramètres de faisabilité du projet d'investissement, ayant trait au marché, aux données techniques et organisationnelles et aux considérations commerciales afin de déterminer les coûts.

2-1-Etude de marché

En effet, tout investissement s'effectue sur la base d'une étude technico-économique dans laquelle on retrouve une étude de marché qui est un préalable impératif à tout investissement.
Une étude de marché peut être comme étant la collecte, l'enregistrement et l'analyse de tous les effets se rapportant aux transferts et a la vente de marchandises et de services afin d'élaborer des décisions commerciales.
Les objectifs visés par l'étude du marché se traduisent comme suit :

- L'acquisition d'une connaissance approfondie du secteur dans lequel évalueront la micro-entreprise et des besoins réels de ce marché ;
- La définition plus précise de la nature et de la consistance de bien et /ou du service que la micro-entreprise se propose de produire et d'écouler ;
- La détermination de la place que la micro-entreprise entend occuper dans ce secteur d'activité.

2-1-1-Connaissance de marché

La connaissance du marché nécessite une étude systématique et approfondie de la documentation existante, des prévisions relatives au secteur d'activité concerné ainsi que sur des enquêtes et sondages auprès d'échantillons de consommateurs.

2-1-2-Définition de la nature et des caractéristiques du bien à produire

Cette partie permet de définir et de déterminer les caractéristiques techniques et qualitatives du produit que la micro-entreprise se propose de mettre sur le marché.

Ainsi, elle permet de mettre en évidence son utilisation et éventuellement ses performances et son caractère novateur, les usages secondaires qui pourraient en être faits et qui accroîtraient son intérêt et élargiraient son marché ainsi que les sous-produits qui pourraient en découler.

En effet, la relation qualité /prix est déterminante dans l'objectif de toute entreprise, ce qui permet de tenir compte de l'influence et du poids des producteurs déjà installés et les acheteurs potentiels.

2-2-Étude technique

La micro-entreprise effectue des choix aux techniques de production et au type d'équipements à acquérir en fonction de l'importance du marché et du poids qu'elle se propose d'avoir sur ce dernier.

- Le processus de production ;
- Les caractéristiques de moyens de production ;
- Les besoins de la micro-entreprise ;
- La localisation de l'unité de production.

2-2-1- Processus de production

Pour atteindre un résultat déterminé, les techniciens peuvent en général choisir entre plusieurs procédés possibles.

En effet, il est important pour une micro-entreprise d'avoir une description des procédés de fabrication et des spécificités propres à chaque étape de production afin de comparer ces procédés et mesurer les performances technologiques des équipements proposés, et tout cela pour la base des informations recueillies.

Mais le choix d'une technologie ne repose pas seulement sur des considérations d'ordre technique, il dépend aussi, et dans une large mesure, des possibilités d'acquisition, d'assimilation, voire d'adaptation des technologies étrangères.

Pour ne pas enfreindre au processus de production, le promoteur doit donc s'assurer de la disponibilité d'un personnel ayant la formation et les connaissances requises aussi bien pour

la gestion de la micro-entreprise que pour le fonctionnement de la maintenance des équipements, et chose qui est déterminante dans le contexte socio-économique.

Aussi il doit tenir compte de l'évolution technologique vu l'évolution constate de certains secteurs d'activités.

Étant donné l'importance de cette étape vitale de la création d'une micro-entreprise, il est important de lui accorder une attention et sur un soin particulier, car une mauvaise analyse peut déboucher sur une mauvaise décision esquivant à la « mort programmée »de projet.

2-2-2-Caractéristiques des moyens de production

Ce choix est lié à celui du volume de production et au processus sélectionné.

Ainsi, le promoteur peut être confronté à un véritable dilemme : faut-il acquérir une chaîne dont les capacités de production sont conformes à la décision arrêtée mais qu'il faudra forcément remplacer plus tard si l'on veut produire d'avantage ou opter dès le départ pour un équipement à capacité de production plus grande en prévision des développements futurs des activités de l'entreprise mais qui coûte plus cher ?

On voit donc que le choix des équipements à acquérir (et leurs caractéristiques) pose quelques problèmes.

2-2-3- Besoin de la micro-entreprise

Le processus de production étant choisi, les caractéristiques des moyens de production étant définis, il reste de déterminer de manière précise les besoins de la micro-entreprise, tant pour la période d'investissement (bâtiment, matériels divers) que pour celle de l'exploitation (matière premières, eau, énergie, main d'œuvre…).

2-2-4- Localisation de l'unité de production[2]

Le problème de la localisation de l'unité de production se pose de manières différentes d'une activité à une autre, il est imposé dans certains cas comme par exemple l'exploitation d'un gisement.

Ainsi, six facteurs au moins sont susceptibles d'orienter le choix du site d'implantation d'une unité de fabrication :

- L'existence d'une partie importante des matières premières nécessaires à la production;
- La proximité des marchés à satisfaire;
- La disponibilité d'un terrain d'assiette, suffisamment grand pour contenir l'unité et les extensions éventuelles;

[2]F. BOUYAKOUB, Op Cit, P51.

- L'existence des commodités énergie, eau, combustibles; L'existence des moyens de communication et de transport des personnes et des marchandises ;
- La disponibilité d'une main-d'œuvre.

En plus de ces facteur, on prend également en considération les coûts des facteurs de production liés au site, tels que les coûts de transport, de la main-d'œuvre, des matières premières, de l'eau et de l'énergie, des raccordements aux réseaux de communication, du terrain et de la réalisation des bâtiments,…etc.

Le choix définitif d'un site par rapport à un autre se fait au terme d'une étude comparative entre les coûts engendrés pour chaque alternative.

2-3-Etude organisationnelle

L'organisation structurelle est une sous étape importante dans la création des entreprises. Elle concerne la combinaison des fonctions, la composante humaine et les équipements de gestion.

L'étude organisationnelle consiste à :

- Préfigurer les différentes de gestion et de production de la micro-entreprise, en tenant compte les fonctions de base;
- Déterminer et évaluer les moyens humains et matériels à mettre en places;
- Évaluer les surfaces nécessaires à chaque atelier et magasin (production, maintenance, stockage), ainsi qu'au bloc, administratif et autres aménagements nécessaires ;
- Estimer les besoins en équipements de gestion et de transport.

L'organisation structurelle de la micro-entreprise est conçue de sorte que l'ensemble des actions menées par chacune des fonctions converge vers un objectif commun c'est-à-dire la réalisation permanente de l'objet social.

Pour éviter les risques de chevauchement (désordres), les prérogatives et responsabilité de chaque structure doivent être clairement précisées et délimitées.

2-4-Estimation des coûts

Cette étape consiste à effectuer un travail de recherche en matière d'évaluation des coûts d'investissement et d'exploitation du projet, ce a pour objectif la recherche du moindre coût de production, tout en tenant compte du facture inflation.

Ce travail consiste à déterminer le coût global du projet qui sera justifié et matérialisé par des fonctions pro-forma et de devis.

2-4-1-Principales sources d'information sur les coûts d'investissement

Les catalogues, la presse et les sports publicitaires sont les différents moyens qui permettent de diffuser les prix de certains matériaux et équipements tels véhicules de

transport et les appareils de manutention. Mais en ce qui concerne les chaînes de production, la vente se fait la plus souvent par voie commandes spécifiques, et le promoteur doit recourir à d'autres sources d'informations pour l'évaluation du coût de son projet.

Il peut prendre comme référence les coûts de réalisation d'une micro-entreprise similaire. Ainsi, il aura, toutefois, à actualiser ces renseignements en fonction des choix faits et des réalités économiques et sociales de la région d'implantation, compte tenu des différences de date d'acquisition des équipements, de réalisation des projets, de l'organisation du travail, auxquelles peuvent s'ajouter des conditions économiques et sociales différents.

Par ailleurs, le promoteur peut recourir à des informations auprès de constructeurs et de fournisseurs d'équipements de production, ainsi que les informations précises sur les procédés de fabrication et les performances de ces équipements.

Mais toutefois est-il que ces informations se périment rapidement et elles doivent êtres actualisées périodiquement en matière technologique comme au niveau des coûts.

2-4-2-Principales sources d'information sur les coûts d'exploitation

La micro-entreprise peut obtenir auprès des fournisseurs locaux et/ou étrangers les prix de la plupart des matières premières ou matières consommables en tenant compte de l'évolution de ces prix.

Les coûts salariaux sont en général obtenus suite aux enquêtes auprès d'entreprises similaires ou à poste identique.

2-4-3-Méthodes d'évaluation des coûts de projets

L'estimation des coûts d'investissements peut se faire par extrapolation (déduction) des coûts de réalisation d'unité exerçant les mêmes activités en appliquant la règle du « coefficient d'échelle ».L'application de cette règle dépend en effet de la réalisation « d'économies d'échelles ».

Ainsi on parle d'économie d'échelle lorsqu'on augmente la capacité de production d'une unité, les coûts baissent considérablement.

2-4-4-Coûts fixes et coûts variables

Les coûts de production sont composés de coûts fixes et coûts variables.

A-Coûts fixes ou charges de structure

Ils sont indépendants de la production et concernent la structure de la micro-entreprise.

C'est l'ensemble des charges d'une exploitation non liée à l'approvisionnement, à la production ou la vente des produits, ces charges existent quel que soit le niveau de production. En général ces charges concernent l'amortissement des équipements, le – d'administration, de comptabilité, de sécurité, etc.

L'appellation « charge de structure » est plus explicite que celle de « coûts fixes » du moment où ces coûts varient en fonction de la concurrence, de la conjoncture économique de développement de la micro-entreprise, des progrès techniques, etc. en réalité, on peut dire que ces frais ne restant pas indéfiniment fixes.

B-Coûts variables ou charges opérationnelles

Ce sont des coûts liés au volume de la production, c'est-à-dire la partie de coût total qui varie en fonction des quantités produites. Ils concernent toutes les charges d'exploitation directement liées à l'approvisionnement, à la production et à la vente d'un produit, tel l'achat de matières personnel… etc.

2-4-5-Coûts total et coût unitaire

Le coût d'un produit est égal à la somme des dépenses nécessaires à sa production et à sa distribution. Le coût unitaire ou coût moyen est égal au coût total des quantités produites divisé par la quantité produite.

2-4-6-Coûts fixes unitaires et les coûts variables unitaires

Le coût fixe unitaire est égal au rapport du total des coûts fixes par les quantités produites. Tandis que le coût variable unitaire se traduit par le rapport du total des coûts variables par les quantités produites.

2-4-7-Coûts de production, les coûts de distribution et les prix de ventes

Le schéma qui suit illustre la construction des prix d'un produit :

Schéma N°01 : La construction des prix d'un produit

← Coût de production → **← Coût de distribution →**

Matières premières	Amortissement	Salaires S	Frais généraux	Frais liés à l'acte de vente (pub, promotion, etc.)	Marge bénéficiaire	Taxes

← Prix de revient →

← Prix de vente (HT) →

← Prix de vente (TTC)-prix de marché →

Source : F.BOUYAKOUB**, «** l'entreprise et le financement bancaire », Edition CASBAH, Alger, P59.

- **Coût de production:** coût d'achat (de matières premières ou des marchandises) + autres coûts fixes et variables qui précèdent la vente.
- **Coût de distribution:** sont constitués de coûts fixes et variables liés à l'acte de vente (publicité, promotion, etc.).
- **Prix de revient:** il est obtenu on faisant la somme des coûts de production et des coûts de distribution.
- **Prix de vente hors taxes:** il est égal au prix de revient + marge bénéficiaire.
- **Prix de vente (TTC):** prix de revient + marge bénéficiaire + taxes.

2-4-8-Problèmes posés par l'évolution des prix

L'évolution des prix joue un rôle essentielle dans l'évolution d'un projet du moment ou la réalisation physique de projet peut selon le type d'activité s'étaler sur plusieurs mois ou même sur plusieurs années. Par conséquent, il obligatoire d'affecter des provisions de son projet.

Provision pour imprévus physiques et hausse des prix :

Après avoir soigneusement analysé tous les éléments d'un projet et en avoir estimé tous les coûts en basant sur les prix effectifs au moment de l'étude, le promoteur doit, en toute logique et par prudence, compte tenu des risques d'erreurs et /ou d'omission, effectuer une double provision :

- La première provision est destinée à faire face aux « imprévus physiques ».

Son montant varie en fonction de la nature de projet et des risques courus. Elle ne serait en tout état de cause, dépasser 20% du coût global de projet.

- La seconde sert à faire la hausse des prix, elle compte des délais de réalisation de l'investissement.

2-5-Etude commerciale

Cette étude concerne l'étude des actions commerciales, il convient de déterminer « comment vendre le produit ?», cette étude permet à la micro-entreprise d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en terme de chiffre d'affaires, et de la part de marché à conquérir. En effet, l'entrepreneur peut établir facilement ses objectifs, puis formuler le choix des actions commerciales qui en résultent.

2-5-1-Actions relatives au produit / service

Ce stade de l'étude de marché permet de valider le produit ou le service offert par la micro-entreprise à créer. Et le lancement de ce produit se confond en général avec le lancement de micro-entreprise elle-même.

2-5-2-Actions relatives au prix

Le prix permet également d'apprécier la qualité présumée du produit et de le situer par rapport à des produits concurrents. La fixation des prix est déterminée par les approches suivantes :

- L'approche en fonction des coûts;
- L'approche basée sur la concurrence;
- L'approche basée sur la demande.

Ainsi, il faut tenir compte simultanément de ces trois approches, celle-ci permettent la fixation et la détermination du « prix » stratégique.

2-5-3-Actions relatives à la distribution

Elles sont destinées à mettre le produit ou le service à la portée des clients.

Les produits sont, soit distribués en libre-service, soit stockés en service ou à la disposition des clients dans les boutiques. Chaque magasin a sa structure, son aménagement, sa décoration, le choix du personnel, etc. Le choix de mode de distribution est réalisé à partir de l'étude de marché qui permet d'étudier et d'analyser les clients existants. La force de vente est un élément majeur des actions relatives à la distribution.

Selon une définition classique, élaborée par les grandes entreprises : « la force de vende est composée d'hommes spécialement formés aux produits et aux clientèles. Elle est chargée de faire en sorte que les objectifs de vente fixés par l'entreprise soit atteints»[3].

Pour réaliser correctement la distribution, et être un bon vendeur il faut [4]:

- **La motivation**: le vendeur veut réussir et que son projet réussisse ;
- **L'adaptabilité**: il doit être apprécie dans tous les milieux ;
- **La communication**: c'est avoir le plaisir de communiquer avec les autres ;
- **L'empathi**e: qui veut dire s'intéresser à autrui essayé de les comprendre, de percevoir leurs attentes, leurs préoccupations et leurs désirs;
- **La méthode et l'organisation** : Le vendeur passera moins de temps en voiture et plus de temps chez les clients ;
- **L'énergie et persévérance** : Il devra tirer les leçons de ses échecs pour les transformer en facteurs de réussite.

Ces qualités sont importantes pour le vendeur, mais ne sont pas nécessairement réunies chez ce dernier.

[3]IDIR.S, et LARBI .S, « la création et le financement des PME/PMI », UMMTO, P24.
[4]AZOUANLI.W et AIT MOULOUD.Y, « Création des PME », UMMTO, FSEG, 2001, P44.

2-5-4-Actions relatives à la communication

Pour qu'une micro-entreprise nouvelle informe de son existence, il est très important de faire en sorte que le public prenne connaissance de ses produits ou services et de leurs prix.

A cet effet, les éléments principaux de la communication sont les suivantes :

- **La publicité**: elle permet de diffuser de l'information visant à faire connaitre un produit, une marque ou une entreprise. L'objectif est d'attirer l'attention du public visé et de le pousser à concrétiser.
- **La promotion**: elle a pour but de pousser le produit vers l'acheteur, elle renforce l'action normale et permanente des méthodes commerciales et des équipes de vente. Elle se concrétise par les offres spéciales, jeux, etc.
- **Les relations publiques**: elle consiste à établir avec tous le public de son environnement le meilleur climat de relation pour obtenir une attitude favorable par exemple : interview, visites, relations de presse, etc.
- **Le marketing direct**: comme par exemple : télémarketing, mailing fax…, il consiste à toucher directement le consommateur.
- **La vente**: elle est également considérée comme un moyen de communication individualisé fondamental, et qui doit être assimilé à une forme de communication directe.

Il existe d'autres outils comme: les cartes de visites, les plaquettes commerciales, les petite annonce…

Cette étape permet à l'entrepreneur de se positionner correctement au milieu de son environnement économique. Elle lui permet de recenser tous les moyens nécessaires à sa micro-entreprise.

2-6-Etude financière

L'étude financière de la micro-entreprise, consiste à faire apparaitre tous les besoins financiers de l'entreprise pour un bon déroulement de sa création.

Cette étude concerne les besoins en capitaux d'écoulement du cycle d'exploitation, il s'agit de besoin de fond de roulement ainsi que les comptes prévisionnels en terme financier. L'étude financière portera les points suivant :

2-6-1-Construction du plan de financement

Il s'agit de savoir combien coûte le projet, ou à combien il se chiffre, pour cela, il faudrait recenser tous les besoins et les ressources financières disponibles, afin de trouver des solutions pour les capitaux manquants c'est ce qu'on appelle « le plan de financement initial », ce plan présente sous la forme d'un tableau comprenant deux parties :

Tableau N°01 : Le plan de financement initial

Besoin durable	Ressource durable
- Frais d'établissement. - Investissement (HT). - Besoin en fond de roulement (BFR).	- Capital social (ou apport personnel). - Compte courant d'associés. - Subvention ou prime d'équipement. - Emprunt à moyen ou court terme.
Total	**Total**

Source : F.BOUYAKOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », Edition CASBAH, Alger 2001.

La première partie concerne le recensement des besoins durable :

- **Les frais d'établissement :** font partie des dépenses engagées au bénéfice de projet pour une période longue, et ses frais seront par la suite amortis sur imputation progressive dans les charges du compte de résultat.
- **Les investissements ou les outils production et les équipements de l'entreprise:** ils sont composés :

  -Équipements, brevet, licence, droit au bail, fonds de commerce… ;

  -Achat de terrain, matériels, machines, mobiliers, véhicules, installations et construction… ;

  -Versement de dépôts et cautionnements, on peut citer par exemple : Versement de loyer en garantie des trois mois de la location d'un local commerciale.

- **Le besoin de fond de roulement :** représente un indicateur de l'équilibre financier à court terme.

Durant la période de lancement de l'activité de la micro-entreprise aurait à accorder des délais de règlement, c'est-à-dire les créances clients.

Aussi, de la même manière que la micro-entreprise doit disposer en permanence de locaux et de machines qui serviront à financer le cycle d'exploitation, c'est ce qu'on appelle **« besoin en fond de roulement »**, il convient de les chiffrer à leur niveau maximum c'est-à-dire en fin de l'année.

Le **BFR** est calculé comme suit :

BFR= stocks moyen + en cours moyens créances client TTC- en cous moyens dettes fournisseurs TTC

La deuxième partie du tableau concerne le recensement des ressources durables : en évaluant concrètement et les deux types d'investissement nécessaires au projet à savoir : les

investissements et les immobilisations, ainsi que les investissements correspondants aux besoins en fond de roulement.

2-6-2- Compte de résultat prévisionnel

Avant l'élaboration de tout projet, une réponse à cette question doit être donnée ; le projet est-il rentable ?

Pour répondre, il faut voir le compte de résultat, qui peut être établi soit sous forme de liste, soit sous forme d'un tableau.

Tableau N°02 : Compte de résultat prévisionnel

Débit				**Crédit**			
Charges	**An1**	**An2**	**An3**	**Produits**	**An1**	**An2**	**An3**
Charges d'exploitation : -Approvisionnement -Sous-traitante Achat et fournitures : -Énergie -Eau -Entretien -Fournitures administratives -Diverses Charges externes : -Loyer de crédit-bail -Assurance -Entretien des locaux -Entretien de matériel -Documentation Autres charges externes : -Honoraires -Frais d'actes et de contentieux Affranchissements : -Téléphone				-Produit d'exploitation -Chiffre d'affaire			

-Publicité -Frais de transport -Emballage et conditionnement -Voyages et déplacements -Divers -Taxes professionnelles -Autres impôts et taxes <u>Frais de personnel</u> : -Salaires -Charges sociales -Commission versée -Charge -Dotations aux amortissements <u>Charges financières</u> : -Agios et intérêts payés -Charges exceptionnelles				<u>Produit financier :</u> -Intérêt encaissé -Produits exceptionnels			
Bénéfice				**Perte**			
Total				**Total**			

Source: F.BOUYAKOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », Edition CASBAH, Alger, 2001.

Le compte de résultat ne peut être définitivement arrêté, car il est possible que la situation de trésorerie au cours des premiers mois nécessite le recours à des crédits bancaires à court terme.

Et pour présenter tous les encaissements et décaissements prévus au cours de la première année, on a le tableau suivant qui représente le plan de trésorerie.

Tableau N°03 : Plan de trésorerie

	Janvier	Février	Mars	Etc.
Solde en début de mois (+ou-)				
Encaissement (TTC) **-Exploitation** - CA réalisé comptant 60 jours à 90 jours **-Hors exploitation** -Apport en capital -Décalage emprunts LMT contractés -Prévus / subvention d'équipement				
Total (1)				
Décaissements (TTC) **-D'exploitation** -Achats effectués -Autre charges externes -Impôt et taxes -Charges sociales -TVA réservée -Chargés financières **-Hors exploitation** -Remboursement d'immobilisations				
Total (2)				
Solde en fin de mois (2-1)				

Source : F.BOUYAKOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », Edition CASBAH, Alger 2001.

Il faut noter que le solde trésorerie du mois est un solde cumulé d'un mois sur l'autre, de manière à savoir, par rapport aux prévisions d'activité, ce que l'entreprise a pour disponibilité du moment, la plupart des dispositions d'entreprise nouvelles intervenant la première année

sont le fait de problème de trésorerie, et pour éviter ce problème il faudrait prévoir des crédits bancaires de fonctionnement et tenir compte de leur coût dans le compte de résultat.

Quel montant minimal de vente faut-il atteindre au cours de la première année pour au moins, payer toutes les charges de l'exercice ?

Pour rependre à cette question, il faut calculer le seuil de rentabilité ou point mort, c'est une méthode qui se base sur la distinction entre les charges fixes et les charges variables. Ce point mort, est la valeur à partir de laquelle une activité est rentable ; c'est-à-dire que la totalité des coûts sont couverte par le chiffre, le point mort est nécessaire pour compléter l'approche réaliste du projet. Le tableau suivant montre la méthode de calcul de seuil de rentabilité.

Tableau N°04 : Calcul de seuil de rentabilité

Chiffre d'affaire prévisionnel hors taxes	-
Charge variable	-
Chiffre d'affaire - les charges variables = marge sur coût variable	-
$\frac{\text{Marge sur coût variable}}{\text{Taux de marge sur coût variable}}$ = chiffre d'affaire	-
$\frac{\text{Chiffre d'affaire}}{\text{Charges fixes}}$ = seuil de rentabilité	-

Source : F.BOUYAKOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », Edition CASBAH, Alger 2001.

2-7-Etude juridique de la micro-entreprise

Cette étape correspond au cadre légal dans lequel le créateur exerce son activité et qui entraîne un nombre de conséquences sur le statut de la micro-entreprise et ce, tout au niveau patrimonial que social et fiscal.

2-7-1-Structure et l'activité de la micro-entreprise

A la base de tout projet de création de micro-entreprise, il y'a une activité qui peut être[5] :

- **Commerciale :** l'achat pour la vente c'est-à-dire acheter des biens dans le but non pas de la consommation mais de la différence entre le coût d'achat et celui de vente.
- **Artisanale :** consiste en travail de fabrication, transformation des biens manuellement.
- **Industrielle :** il s'agit de la transformation des matières premières en des biens de consommation finale ou intermédiaire.
- **Civile** : exemple les professions libérales, qui concernent directement la création de micro-entreprise (avocat, expert-comptable…).

[5]BIZGUET.A, « les petites et moyens entreprises », presses universitaires de France, 2em Edition, 1993.

2-7-2-Choix de la structure

Quel que soit l'activité à exercer, le créateur a le choix entre :

- Demandé l'immatriculation en tant qu'entrepreneur individuel (entreprise individuel) ;
- Ou créer une société.

Dans le premier cas, l'entrepreneur et la micro-entreprise ne forment juridiquement qu'une seule personne par conséquent :

- L'entrepreneur dispose d'une grande liberté d'action, et il est responsable des dettes de sa micro-entreprise sur l'ensemble de ses biens ;
- Il y'a pas de notion de capital social.

Donc on remarque que l'entreprise individuelle est très simple à constituer.

Dans le deuxième cas, il y'a création d'une société et la micro-entreprise est distincte des associés fondateurs, par conséquent :

- La micro-entreprise à son propre patrimoine ;
- S'agissant d'une nouvelle personne, donc il faut donner à l'entreprise un nom ; un domicile, et un minimum d'apport pour faire face à ses premiers investissements ;
- Le dirigent n'agit pas pour son propre compte mais au nom d'une personne morale distincte ;
- Respecter un certain formalisme, par exemple rédaction et enregistrement des statuts.

3-Démarrage de l'activité

Cette étape consiste principalement dans :

- Mise en place de l'outil de travail.
- Engager la recherche et le recrutement de collaborateur salariés.
- Établir les premiers documents commerciaux.
- Assurer l'entreprise.

Trop nombreux sont les créateurs qui démarrent leur activité sans assurance, sans doute par soucis de limiter au minimum leurs frais généraux.

Pourtant, toute activité professionnelle engendre des responsabilités et des risques et il faut éviter qu'il ne soit trop pour prendre conscience.

Devenir patron d'une entreprise impose donc :

- De Faire l'inventaire de vos risques auxquels votre entreprise est exposée.
- D'Évaluer leurs conséquences,
- D'apprécier ceux dont les conséquences peuvent être couvertes par les frais généraux.

- De transférer à un assureur les risques nous vous ne pouvant être pris en charge par la capacité financière de votre entreprise,

Comme pour votre logement, deux assurances sont incontournables :

- La Responsabilité civil (RC).
- L'assurance Incendie, voir l'assurance intégrant les catastrophes naturelles.

3-1-Mettre en place une comptabilité et les outils de gestion (tableaux de bord)

Toutes entreprise industrielle et commercial est selon le code de commerce et au regard de loi obligé de tenir une comptabilité dite comptabilité générale .les très petites entreprise peuvent se contenter d'une comptabilité simplifie dite « comptabilité de caisse ».

Le principe de bas de la comptabilité général consiste à enregistrer et a identifié tous les événements économiques au flux. Cette identification s'effectue sur deux colonne qui s'appellent respectivement « débit » et « crédit » ou dépense et recette ou encore emploi et ressources.

Le débit est conventionnellement enregistré à gauche, le crédit étant droit.

Ainsi lorsqu'un évènement intervient dans l'entreprise comme l'envoie d'une facture client, un flux doit être enregistré au crédit. Mais avec une identification: date, numéro, nom de client.

A ce stade le créateur peut se rapprocher d'un expert-comptable qui dispose des compétences.

- **Engager la prospection des premiers clients**

Pour engager cette démarche, il faut un retour en arrière. Pour cela, il faut se remonter à l'étude commerciale et à l'étude de marché que déjà réalisés.

- **Engager les premières commandes et lancer les premières productions**

Peu après vous conduirez le développement en contrôlant l'application de vos stratégies.

Section 02 : Modes de financement des micros-entreprises

D'une manière générale, et comme toute entreprise, la micro entreprise doit obligatoirement réunir les moyens de financement ou les ressources nécessaires, tout d'abord, à sa création, ensuite, à son fonctionnement et son développement .les besoins en monnaie d'une entreprise proviennent d'abord de la constitution de son capital de production et d'une encaisse nécessaire aux transactions. Ensuite, de son activité et des actions tendant à maintenir ou à augmenter son capital de production. Il est à mentionner que les principaux moyens de financement se font à partir :

- Des capitaux propres.
- Des marches de capitaux.

- Des capitaux d'emprunts.

1-Besoins de financement

La vie d'une micro-entreprise passe par plusieurs phases (phase de démarrage, phase d'exploitation et phase d'extension de l'activité), chacune de ses phases fait appel à un financement adéquat. La nature de l'activité détermine le montant qui doit être adapté[6].

1-1- Besoin de financement pour la phase démarrage

Ce besoin apparait lors de la création de l'entreprise, il concerne le cout de l'investissement initial en équipement, le cout d'acquisition du local de production et de la gestion administrative et financière, les frais préliminaires, le cout de lancement de la production.

1-2- Besoin de financement pour la phase d'exploitation

Cette phase est caractérisée par le besoin de l'entreprise de régler sa situation financière à court terme, c à d tout ce qui concerne l'achat de matières première, ainsi que le cout de la main d'œuvre et cela dans le but de garantir le maintien du déroulement de l'activité. En réalité l'entreprise dispose de ressources sous forme de créances sur la clientèle et doit honorer ses engagements vas à vis des fournisseurs et des employés, ce type de besoin est appelé besoin en fond de roulement (BFR).

1-3- Besoin de financement pour la phase d'extension de l'activité (financement à moyen terme)

Le besoin de financement pour cette phase résulte de la volonté de l'amélioration de qualité de production ainsi que de la croissance de la productivité et cela à travers le renouvellement d'équipements de production (achat de nouveaux matériels), et le recrutement de nouveaux travailleurs. Les couts nécessaires pour la réalisation de ces projets sont plus importants que ceux des phases précédentes. Cependant l'entreprise en cas de manque de ressources suffisantes risque de ne pas pouvoir financer ce besoin et se trouverait donc privée des opportunités de vivre des expériences en matière de croissance.

2-Sources de financement de la micro- entreprise

Pour satisfaire les besoins de financement que l'entreprise exprime a chaque étape de sa vie , il existe une panoplie de ses sources financières que le dirigeant de l'entreprise doit choisir en fonction du besoins exprimer ainsi que de l'impact de chaque type de financement

[6]KHEBBACHE.M, « La lutte contre le chômage : création de micro-entreprises au niveau de l'ANSEJ : Cas de la wilaya de Bejaia » Master II en management économique du territoire et entreprenariat.

sue la rentabilité de la firme et autres incident, tels que la structure da l'endettement de l'entreprise de l'entreprise et la répartition des couts entre charges variable et fixe.

2-1-Financement à partir des capitaux propres

« Les fonds propres de l'entreprise sont constitués par l'agrégat des capitaux propres (capital social + réserve + bénéfices de l'exercice) »[7].

Le financement est réaliser à travers l'augmentation du capital et / ou la mise en réserve du résultat de l'exercice.

2-1-1-Augmentation du capital en numéraire

« L'augmentation du capital en numéraire est le procède idéal pour consolider les capitaux permanents de l'entreprise »[8].

Généralement, les perturbations provoquées sur la marche des titres les fluctuations des cours des actions résultent du fait de l'augmentation du capital social d'une entreprise.

Dans le cas où l'entreprise ne souhaiterait pas s'endetter, elle augmente le capital en numéraire. Elle demande de l'argent à ses actionnaires, c'est-à-dire elle attend d'eux un accroissement de leur participation en les conduisant à souscrire à une émission d'action nouvelles.

2-1-2-Mise en réserve du résultat de l'exercice

Mise en réserve obéit aux règles suivantes :

A- Situations où il est préconise a l'entreprise de ne pas distribuer son résultat sont :

- Lorsque l'entreprise enregistre des grandes pertes ;
- Lorsque l'entreprise rencontre des difficultés sur le plan de la rentabilité et de l'exploitation pendant l'année d'étude ;
- Lorsque l'entreprise projette de se lancer dans un programme d'investissement important ;
- Quand l'entreprise connaitre une croissance fort matérialisée par le gonflement de son chiffre d'affaire.

B- Situations ou l'entreprise peut distribuer son résultat

Quand les contraintes citées ci-dessus ne sont pas réunies, c'est-à-dire quand les l'entreprise est en équilibre financier[9]ou la direction veut augmenter le capital. Elle procède à la distribution du résultat pour rassurer les actionnaires en les rémunérations pour faciliter leurs souscriptions dans l'augmentation du capital.

[7]VIZZAVONA.P, « pratique de gestion », Edition BERTI, Paris, 1995, p393.
[8]Idem.
[9]Équilibre Financier : une entreprise est en équilibre financier lorsque sa trésorerie est excédentaire, c'est-à-dire que son fonds de roulement dépasse largement son besoin en fonds de roulement.

2-2-Financement à partir des marchés de capitaux

L'objet principal des marchés monétaires et financiers est de permettre la rencontre des agents économiques afin de réaliser l'équilibre entre l'offre des capitaux des uns et la demande de fonds des autres.

2-2-1-Marché monétaire

Ce marché concerne les institutions financières à caractère bancaire, il permet l'équilibre de l'offre et de la de demande de liquidités du système bancaire, de même, il repose sur l'achat et la vente de titres de trésorerie, tel que les effets commerciaux, les bons de trésor et les obligations à moyen terme. Uniquement, par le biais de leur banque.

2-2-2-Marché financière

Ce marché assure l'équilibre entre les capacités et les besoins de financement [10] des agents économiques financière. Il porte sur l'achat et la vente des valeurs mobilières (action et obligations) qui sont émises par les entreprises. Ainsi les entreprises qui sont en besoin de financement vont souscrire des titres. Par contre, Celles qui sont en capacité de financement vont émis des titres.

2-3-Financement à partir des capitaux d'emprunts

Les entreprises font appel aux ressources externes pour financer les investissements nécessaires à leur développement dans le cas ressources s'avèrent insuffisantes, pour ceci nous allons étudier les points suivants :

- Le financement par les crédits bancaires (cours, moyen et long terme).
- Le financement par les crédits externes.

2-3-1-Financement à partir des crédits bancaires

- **Le crédit bancaire**

Constitue la condition essentielle pour toute expansion d'investissement. Le crédit en tant que moyen d'intervention du système bancaire dans le financement et l'économie, assure un rôle majeur dans tout processus de développement social économique. Ainsi l'émission de bons par l'État et l'emprunt de l'État auprès de la banque central, Sont les deux manières dont le crédit bancaire est pratique et suppose que l'État transfert les disponibilités.

- **Le principe de crédit-bail**

Un contrat est conclu est entre un locataire et un loueur qui reste propriétaire de l'objet jusqu'à la levée de l'option d'achat .Le locataire paiera au loueur un loyer et rachètera en terminaison le bien loué par une somme très faible.

[10]Besoins de financement : sont des capitaux nécessaires au financement d'un projet d'investissement au démarrage on phase d'exploitation.

Le crédit-bail est donc un contrat de location assortie d'une promesse de vente. L'objet du contrat est : soit du matériel (contrat bail mobilier), soit des immeubles (contrat bail immobilier).

Une n'autre formule de LEASING « Leasing back » consiste pour une firme de vendre l'une de ses immobilisations à un organisme de crédit-bail qui le laisse à sa disposition par un contrat de location.

Enfin le « REATING » est un contrat de location pure, c'est-à-dire que dans un contrat de« LEATING » il n'y a pas de possibilité d'acheter le bien à la fin du contrat.

2-3-2-Financement par le crédit extérieur

Ce type de crédit entre dans le cadre de la convention globale entre l'Algérie et le pays fournisseur. Il ne peut être utilise que pour le financement de l'importation des équipements.

Les différentes financements que l'on rencontre généralement dans le commerce lie à une opération commerciale et l'autre est un financement à caractère général, non lie à priori à une opération bien déterminée.

- **Les crédits lies à l'extérieur**

Le crédit acheteur est une forme de financement qui donne naissance à une convention de crédit entre l'acheteur et le banquier. Généralement c'est le banquier du fournisseur. Cette catégorie de crédit est généralement destinée au financement des équipements.

- **Le crédit fournisseur**

Il s'agit d'un véritable crédit par le fournisseur à son client qui lui remet un titre de créance appelé « effet de commerce » .le contrat commercial signe entre l'acheteur et le vendeur doit détailler minutieusement, aussi bien, les aspects financiers (modalités de paiements, de remboursement), que les aspects techniques de l'opération.

- **Le refinancement bancaire**

Il s'agit précisément d'un crédit bancaire à court terme, destine au financement des produits de consommation et dont la durée varie entre un an et 36 mois .Ce crédit est une opération de soudure à laquelle on ne fait appel que dans les situations difficiles.

- **Les crédits non lies à l'extérieur**

Les crédits financiers sont des crédits généralement obtenus sur les marches financiers internationaux par consortium de banques internationales.

Ces crédits peuvent être utilisés pour le financement des transactions commerciales quel que soit le pays d'origine de l'exportateur. Par ailleurs, le cout du crédit non lies est sûr à celui du crédit lie et obéit aux fluctuations du marché.

Une autre forme de crédit appelé « emprunts obligataires » a été également utilise en Algérie. La seule différence qui existe entre les crédits financiers et obligataires réside, pour le second, dans l'émission d'obligation qui peut être négociées au sein de la marche boursière.

2-3-Aides de l'État

Pour remédier aux carences du marché financier dans le financement des micro-entreprises, les pouvoirs publics sont de plus en plus impliqués pour régler les défiances du système bancaire dans le financement de ce type d'entreprise.

En Algérie, les pouvoirs publics ont mise en place de initiatives diversifiées en faveur des micro-entreprises. Des réformes institutionnelles, l'abolition du plafond des investissements, des dispositions légales obligeant les banques à s'impliquer dans le financement et d'accompagnement des entrepreneurs créateurs des petites entreprises à travers l'intervention de secteur bancaire et des organismes de soutien à cette action (ANSEJ,CNAC,ANGEM , ANDI).

Section 03: Structures de financement et d'accompagnement de la micro-entreprise en Algérie

L'aide à la création d'entreprise en Algérie prend différentes formes et s'exprime principalement par trois familles de mesures phares, les dispositifs d'aide à la création d'entreprise et régimes d'incitation à l'investissement et l'aide à l'accès au financement à travers les fonds de garantie des crédits bancaires et les structures d'appui et d'animation économique locale.

Dans cette section nous allons parler sur les quatre dispositifs d'aide à la création de la micro-entreprise en Algérie.

1-Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes ANSEJ

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, sous la tutelle du Ministère du Travail et de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, a été créée le deuxième semestre de 1996.

1-1-Présentation de l'ANSEJ

L'ANSEJ met en place un dispositif de Soutien à l'Emploi des Jeunes afin de traiter le problème du chômage et de l'insertion des jeunes algériens dans le monde du travail. En effet, grâce à ce dispositif, le jeune algérien âgé entre 19 et 40 ans peut créer sa propre micro-entreprise.

1-2-Objectifs du dispositif de L'ANSEJ

Pour être efficace, ce dispositif s'est fixé deux objectifs principaux[11] :

[11] http://www.ansej.org.dz/ consulté le 09/11/2015.

- Favoriser la création d'activités de biens et services par de jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

A l'issu de ce dispositif, un ou plusieurs jeunes algériens peuvent créer leur propre micro-entreprise afin de mettre en pratique leurs idées et mettre en valeurs leur potentiel entrepreneurial.

1-3-Activités de l'ANSEJ

L'ANSEJ assure le soutien et le suivi de la création d'une micro-entreprise créée par le jeune promoteur et aussi finance l'extension qui concerne les investissements réalisés par une micro-entreprise en situation d'expansion. Le ou les jeunes promoteurs peuvent créer leur micro-entreprise à condition qu'elle concerne une activité de production des biens et services car les activités commerciales sont exclues.

D'un autre côté, l'ANSEJ assure aussi le financement de cette micro-entreprise selon plusieurs plafonds tout dépend du montant de l'investissement.

2-Agence nationale de Développement des investissements (ANDI)

Suite aux diverses réformes engagées en Algérie durant la décennie 1990, L'ANDI à été créée en 1993 sous le nom de l'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement APSI, puis en 2001 sous le nom de l'Agence nationale de Développement des investissements « ANDI».

2-1-Présentation de l'ANDI et le Guichet Unique Décentralisé

L'ANDI qui a pour mission la promotion et l'accompagnement de l'investissement. Elle est sous la tutelle du Ministre chargé de la promotion des investissements.

Cette nouvelle institution s'est accompagnée par un bon nombre de modification tels que :

- Création du Conseil National de l'Investissement, organe présidé par le Premier Ministre, chargé des stratégies et des priorités pour le développement ;
- Création des structures régionales de l'Agence qui contribuent en concertation avec les acteurs locaux au développement régional. Cette contribution consiste notamment en la mise en place des moyens humains et matériels pour faciliter et simplifier l'acte d'investir ;
- Instauration d'une commission interministérielle de recours chargé de recevoir et de statuer sur les doléances des investisseurs;
- Clarification des rôles des différents intervenants dans le processus d'investissement ;
- Révision du dispositif d'incitation à l'investissement;
- Suppression du niveau d'autofinancement exigé à l'éligibilité aux avantages ;

- Simplification des formalités d'obtention des avantages;
- Allégement des dossiers de demande d'avantages.

2-3-Missions de l'Agence

L'ANDI a pour mission la promotion, le développement des investissements. A cet effet, elle accueille les investisseurs potentiels algériens ou étrangers et elle leur apporte une assistance en matière d'information pour la concrétisation de leurs projets.

L'ANDI a aussi pour mission[12]:

- La veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (Douanes, impôts etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement ;
- La contribution à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement en synergie avec les secteurs économiques concernés.

2-4-Guichet unique de l'ANDI

Pour atteindre ses objectifs, l'Agence dispose d'un guichet unique où sont représentés les administrations et organismes concernés par l'investissement à savoir : les représentants locaux de l'ANDI, celui du CNRC, des impôts, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté.

Les guichets uniques décentralisés (un GUD dans chaque wilaya) sont théoriquement conçus pour être les interlocuteurs privilégiés des investisseurs. Leur principal but est la simplification des procédures pour la création d'entreprise et pour la réalisation de projets.

Dans le domaine de la promotion de l'investissement, elle assure la mise en relation d'affaires des investisseurs non-résidents avec des opérateurs algériens, entreprend des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie.

L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le directeur du GUD constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident. En second lieu, le directeur du GUD doit accompagner l'investisseur. Aussi, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminés vers les services concernés.

L'ensemble des documents délivrés par le GUD faisant foi, toutes les administrations sont tenues de s'y conformer.

[12] http://www.andi.dz/ consulté le 09/11/2015.

3-Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

La caisse nationale d'assurance chômage créé en 1994 sous la tutelle du Ministère du Travail et de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.

Ce dispositif est destiné aux chômeurs qui satisfont les conditions d'âge entre 35 et 50 ans, notamment pour les personnes ayant perdu leur poste d'emploi et inscrits auprès de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) depuis au moins 06 mois[13].

- Être titulaire d'une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir-faire reconnu
- Mobiliser un apport personnel sous forme de fonds propres en numéraires ou en nature (pour ce dernier cas valorisés par une expertise)

3-1-Missions de CNAC

La CNAC à trois missions, L'indemnisation du chômage des salariés qui perdent leur emploi pour raisons économiques, et la mise en place de mesure actives d'aide à la recherche d'emploi ou à la reconversion, ainsi le financement de la création d'activités par des demandeurs d'emploi.

3-2-Aides accordées

Le seuil de l'investissement a été fixé entre deux (2) Millions et cinq (5) Millions de DA, le financement des projets d'investissements est arrêté selon deux niveaux :

- **Pour l'investissement égal ou inférieur à 2.000.000 DA**
    - Apport personne l 5 %.
    - Prêt sans intérêt CNAC 25% (Prêt Non Rémunéré PNR).
    - Crédit bancaire 70% au maximum.
- **Pour l'investissement supérieur à 2.000.000 DA et inférieur ou égal à 5.000.000 DA**
    - Apport personnel 10%.
    - Prêt sans intérêt CNAC 20% (Prêt Non Rémunéré PNR).
    - Crédit bancaire 70% au maximum.

4-Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit(ANGEM)

L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, créée par le décret exécutif N°04-14 du 22/01/2004, représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge en créant leur propre activité[14].

[13] http://www.mhmrabv.org/sites/default/files/CNACBrochure1010.pdf consulté le 09/11/2015.

[14] http://www.angem.dz/ consulté le 10/11/2015.

L'Agence est représentée par un réseau de 49 Coordinations de Wilayas appuyées par des cellules d'accompagnement au niveau de 85 % des Daïras du pays.

4-1-Micro crédit

- Le Micro Crédit est un prêt remboursable dans un délai de 12 à 60 mois (1 à 5 ans), permettant l'achat d'un petit équipement et matières premières de démarrage pour exercer une activité ou un métier.
- Il est destiné pour les citoyens sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers et les femmes au foyer.
- Il vise l'intégration économique et sociale des citoyens ciblés à travers la création d'activités de production de biens et services.

4-2-Conditions d'éligibilités

- Être âgé de 18 ans et plus
- Sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers
- Avoir une résidence fixe
- Posséder un savoir-faire ou une qualification avérée en relation avec l'activité projetée
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités
- Mobiliser un apport personnel de *3 à 5%* du coût global de l'activité, selon les cas
- Au titre de l'achat de matières premières, mobiliser un apport de *10%* du coût global, qui ne saurait dépasser les *30.000 DA*
- Verser des cotisations au FGMMC pour les crédits bancaires
- S'engager à rembourser le montant du prêt et des intérêts à la banque et le prêt non rémunéré à l'ANGEM en fonction des échéanciers arrêtés.

L'ANGEM propose trois formes d'investissement [15]:

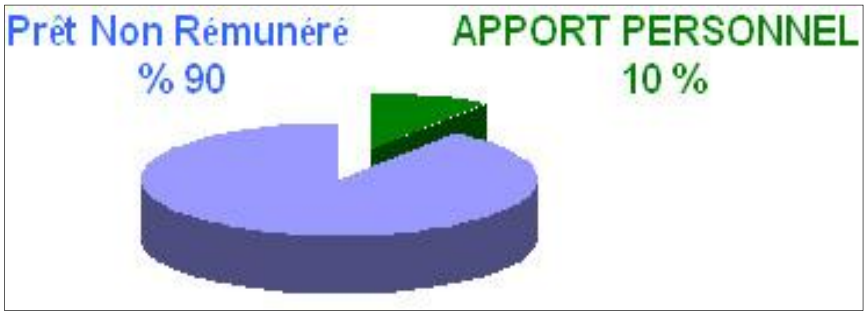

Figure N°03 : Cout de 30.000 DA.

[15] http://www.angem.dz/ consulté le 10/11/2015.

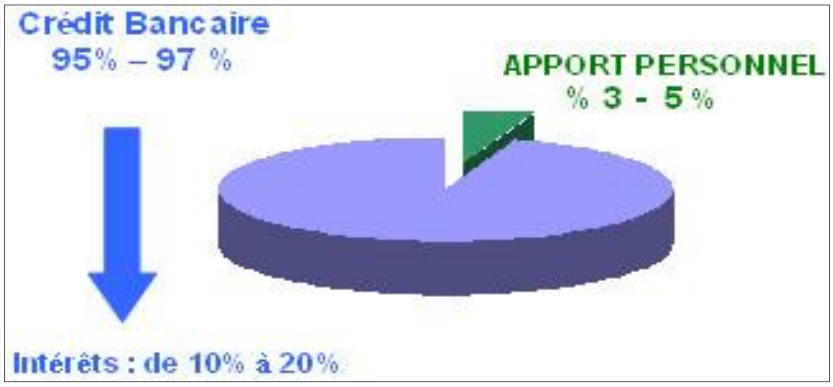

Figure N°04 : Le financement mixte de dispositif ANGEM

Coût du projet de 50 000 à 100 000 DA.

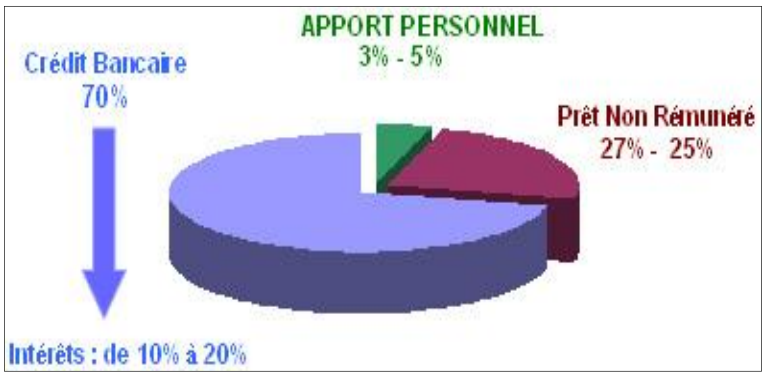

Figure N°05: Le financement triangulaire de dispositif ANGEM

Coût du projet de 100 001 à 400 000 DA.

Conclusion

Les micro-entreprises sont vitales pour la croissance et le développement économique des pays tant industrialisés qu'en voie de développement, car elles jouent un rôle essentiel dans la création d'emplois nouveaux.

Des financements sont nécessaires pour les aider à créer et étendre leur activité, développer de nouveaux produits et investir dans de nouveaux sites de production. Toutes les petites entreprises en croissance ont à un moment ou un autre besoin d'investir pour se développer ou innover davantage, c'est à ce moment-là qu'elles se retrouvent particulièrement désavantagées auprès des bailleurs de fonds, qui sont beaucoup moins ouverts à leurs demandes qu'à celles des grandes entreprises puisque ;

- Ces dernières évitent souvent les très jeunes entreprises qui ne présentent pas les garanties suffisantes, ou les entreprises dont les activités offrent certes d'excellentes perspectives de rentabilité, mais présentent un grand risque de perte.
- Le taux de survie des petites entreprises est inférieur à celui des grandes entreprises, car elles sont plus sensibles aux turbulences environnementales que les grandes entreprises.

Chapitre III : La création et le financement de la micro-entreprise au niveau de l'ANSEJ

Introduction

Pour faire face au phénomène du chômage les pouvoirs publics algériens ont entrepris une série de mesures dont le programme de l'emploi de jeune (PEG) en 1988 et le dispositif d'insertion des jeunes (DIPG) en 1990.

Les résultats de l'évolution de ce dispositifs menées par les pouvoirs publics en 1996 ont poussé ces dernier à recevoir un nouveau programme de lutte contre le chômage à savoir L'Agence National de Soutien à L'Emploi des Jeunes (ANSEJ).l'évolution de mise en place de l'ANSEJ est relative aux décrets suivants[1]:

- Décret présidentiel N°96-234 du 02 Juillet 1996 relatif au soutien à l'emploi de jeunes a pour objet de fixer le cadre général et les formes d'aides à l'emploi de jeune.
- Décret exécutif N°96-295 du 08 Septembre 1996 fixant les conditions et les niveaux d'aides apportés aux jeunes promoteurs, ainsi que les statuts de l'ANSEJ.

La mise en place de l'ANSEJ a connu son début au deuxième semestre de l'année 1997[2].

Ce dernier chapitre s'articule autour des étapes de création de la micro-entreprise et la contribution de l'Agence national à l'emploi des jeunes au financement de cette dernière, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Section 1 : Aperçu général de l'ANSEJ

ANSEJ est la structure la plus active que l'État Algérien à créer pour soutenir les jeunes porteurs de projets et leur fournir le capital et l'accompagnement pour la création de leurs propres entreprises.

1-Présentation générale de l'ANSEJ

Il s'agit d'un organisme national dotant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. L'ANSEJ vise à encourager toutes les formules menant à la reprise de l'emploi des jeunes à travers la création de micro-entreprises. Elle a été créé en 1996 et représenter à l'échelle régionale à travers des antennes. Elle est sous l'autorité du premier ministre et elle a pour plusieurs missions.

1-1- Définition de l'ANSEJ

L'ANSEJ est un organisme placé sous la tutelle du ministère du travail et de l'emploi, il est doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière[3], il a créé sous le décret exécutif N°96/292 du 08 Septembre 1996 dans le but de soutenir toute action d'activité et de

[1]Recueil des textes législatifs et réglementaires « Dispositif de soutien à l'emploi des jeunes »Novembre 2011.
[2]SEHIB Ferhat, « la création des PME dans le cadres du dispositif ANSEJ », licence en finance, 2012-201, p77.
[3]www.org.ansej.dz.

production par des jeunes promoteurs sous forme de micro-entreprise. Le décret en question fixe le même les statuts de l'ANSEJ et il est compléter par le décret exécutif N° 98.231 du 12 Juillet 1998.son siège est localise à Alger et possède des antennes régionales et locales dans toutes les wilayas, dons dans on trouve une antenne dans la wilaya de Tizi-Ouzou qui a été créé le 16 Mai 1998[4].

Le dispositif de soutien à l'emploi de jeune constitue une des solutions au traitement de la question de chômage durant cette phase de transaction vers l'économie de marché.

Ce dispositif qui s'inscrit en rupture avec les approches antérieures et qui traite le chômage par l'économique, s'est fixé deux objectifs principaux[5]:

- Favoriser la création d'activité de biens et de service par jeunes promoteurs.
- Encourager toute forme d'action et de mesure tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

L'ANSEJ est avant tout une banque de données, qui met à la disposition des jeunes promoteurs toutes les informations de nature économique, législative et réglementaires relatives à l'exercice de leurs activités. Au sein de l'agence, les jeunes promoteurs peuvent trouver une assistance dans le processus du montage et de mobilisation de crédit.

L'agence est placée é sous la tutelle de ministère de travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Le suivi opérationnel de l'ensemble de l'ANSEJ des activités est exercé par le ministre chargé de l'emploi.

L'objectif étant la relance de l'investissement productif, seul garant de l'emploi. Pour cela, il est nécessaire de développer les micros-entreprise pour prendre en charge les besoins nés des mutations économiques et sociales.

L'ANSEJ intervient dans le soutien à la création et le financement de la micro-entreprise par des jeunes de 19 à 35 ans (il peut aller jusqu'à 40 ans à condition que le projet génère trois emplois permanents), pour des montants d'investissements pouvant atteindre 10 millions DA.

1-2- Mission de l'ANSEJ

L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) a pour mission de[6] :

- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets ;

[4] www.tiziouzou.ansej.org.dz.Le 09/11/2015.

[5] Recueil des textes législatifs et réglementaires, Op Cit, p30.

[6] Idem

- Notifier aux jeunes promoteurs dont les projets sont éligibles au crédit des banques les établissements financiers et les différentes aides du fond national de soutien à l'emploi des jeunes(FNSEJ) et autres avantages ;
- Gérer conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les dotations du fond national de soutien à l'emploi des jeunes(FNSEJ) notamment les aides et la bonification des taux d'intérêts, dans la limite des enveloppes mises à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi ;
- Assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des cahiers de charges qui les lient à l'agence et en assistant en cas de besoin auprès des institutions et organismes par la réalisation des investissements ;
- Passer des conventions avec tout organisme, entreprise ou institution administrative publique ayant pour objet de faire réaliser, pour le compte de l'agence des programmes de formation d'emploi et prés embouche de jeunes auprès d'employeurs public ou privé ;
- Conseiller et assister les jeunes promoteurs dans le processus de montage financier et de mobilisation de crédit ;
- Encourager toute forme d'action et de mesure tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

Pour mener à bien sa mission, l'agence peut :

faire réaliser par le biais des bureaux d'études spécialisés et pour le compte des jeunes promoteurs d'investissements, des études de faisabilité, ainsi organiser sur la base des programmes spécifiques établis avec les structures de l'information, des stages d'initiation, de recyclage et de formation aux techniques de gestion et de management en direction des jeunes promoteurs.

Aussi l'agence fait appel à des experts chargés de l'étude et de traitement des projets et mettre en œuvre un programme de nature à permettre la mobilisations et l'utilisation dans des délais impartis de ressources externes en faveur des jeunes conformément à la législation et à la réglementation en vigueur[7].

2-Structure et organisation de l'ANSEJ[8]

L'agence est administrée par un conseil d'orientation, elle et dirigée par un directeur général est dotée d'un comité de surveillance. L'organisation de l'agence est proposée par le

[7]SEHIB Ferhat, Op Cit, p79.

[8]Journal officielle de la république algérienne N°36 (13 juin 2013) : Art 3 page 31 jusqu'à l'Art 14 page 33.

directeur général et adoptée par le conseil d'orientation .l'organigramme de l'agence peut se présenter comme suit[9]:

Schéma N°02 : organisation de l'ANSEJ

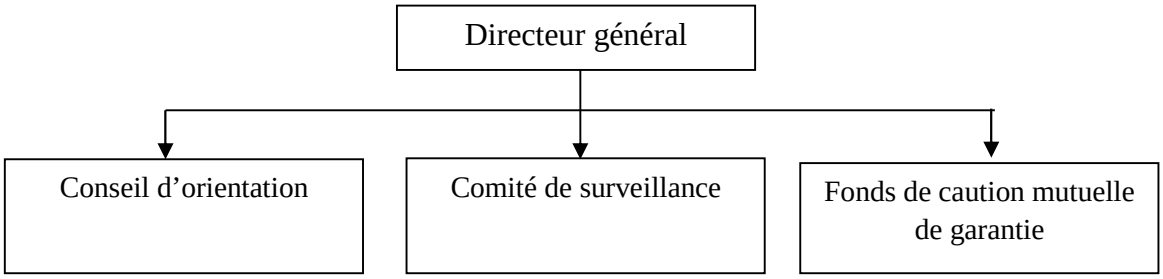

Source : document ANSEJ : « jeunes promoteurs de projet de micro-entreprise »**.**

2-1-Directeur général

Le directeur général de l'agence est nommé par le décret exécutif sur proposition du ministre chargé de l'emploi. Il possède de pouvoir réglementaire et le pouvoir d'exécution qui se résume comme suit[10]:

2-1-1-Pouvoir réglementaire

Ce pouvoir permet au directeur :

- D'assurer la représentation de l'agence à l'égard des tiers et peut signer tout acte engageant l'agence ;
- De passe tout marché, contrat, convention et accord dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- D'ordonnancer les dépenses de l'agence ;
- De présenter à la fin de chaque exercice un rapport annuel d'activités accompagné des bilans et comptes de résultats qu'il adresse au ministre chargé de l'emploi après approbation du conseil d'orientation ;
- D'établir le projet de règlement intérieur de l'agence et veiller au respect de son application.

2-1-2-Pouvoir d'exécution

Ce pouvoir permet au directeur

- Veiller à la réalisation des objectifs assignés à l'agence et assure l'exécution des décisions du conseil d'orientation ;

[9]Recueil des textes législatifs et réglementaires, op, Cit, P31-36.

[10]Recueil des textes législatifs et réglementaires, Op Cit, P34.

- Assurer le fonctionnement des services et exercé l'autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel de l'agence et nommer le personnel dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

2-2-Conseil d'orientation

Le conseil d'orientation est composé de membres suivants[11] :

- Du représentant du ministre chargé de l'emploi ;
- Du représentant du ministre chargé de l'intérieur des collectivités locales ;
- De deux (02) représentants du ministre chargé des finances ;
- Du représentant du ministre chargé des affaires étrangères ;
- Du représentant du ministre chargé de l'agriculture et développement rural ;
- Du représentant du ministre chargé de l'agriculture et de la pêche et des ressources halieutiques ;
- Du représentant du ministre chargé de la jeunesse ;
- Du représentant du ministre chargé de la petite et moyenne entreprise et de la petite et moyenne industrie ;
- Du représentant du ministre charger de la prospective et de la statistique ;
- Du représentant du ministre chargé de la planification ;
- Du représentant du conseil supérieur de la jeunesse ;
- Du président de la chambre algérienne du commerce et de l'industrie ou de son représentant ;
- Du directeur général de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) ou de son représentant ;
- Du président de l'association des banques et établissement financiers ;
- Le directeur général de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique ou de son présentant ;
- De président du fonds de caution mutuelle de garantie risque/crédit jeunes promoteurs ou de son présentant ;
- De présidant de la chambre national de l'agriculture ou de son présentant ;
- Du présidant de l'association des banques et établissements financiers ou de son représentant ;

[11]Recueil des textes législatifs et réglementaires, Op Cit, p31.

- De deux (2) représentants d'association des jeunes à caractère national dont le but s'apparent à celui de l'agence.

Le secrétariat du conseil d'orientation et assure par le directeur de l'agence, le conseil comme mission de délibérer conformément aux lois et règlement en vigueur sur :

- le programme de l'activité de l'agence ;
- Les dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'agence
- L'organisation interne de l'agence et son organisme externe ;
- Le plan annuel de financement des activités de l'agence ;
- La création d'antennes régionales et locales de l'agence ;
- L'acquisition et la location d'immeubles, les aliénations et changes de droit mobiliers et immobiliers ;
- Les bilans et comptes des résultats ;
- Les questions liées aux conditions de recrutement et de formation du personnel de l'agence ;
- La désignation du ou des commissaire(s) aux comptes dont il fixe la rémunération.

Ce conseil désigne en son sein pour une durée d'une (01) année renouvelable.

2-3-Comité de surveillance

Le comité de surveillance est composé de trois (03) membres désignés par le conseil d'orientation, le président de ce comité est désigné parmi ses membres par la durée de son mandat.

Le conseil d'orientation fixe dans son règlement intérieur le montant d'une indemnité trimestrielle en faveur des membres de ce comité et détermine la prise en charge ou le remboursement des frais liés à l'exercice pour le compte du conseil d'orientation. Ce comité a pour mission :

- le contrôle de la mise en œuvre de ses décisions en rassemblant avec le directeur général, toutes les observations et recommandations nécessaires pour les meilleures modalités de mise en œuvre des programmes et projets engagés.
- Il présente au conseil d'orientation ses observation et recommandation sur les états prévisionnel de recettes et de dépenses de l'agence et son programme d'activité ainsi que les sur le rapport annuel de gestion du directeur général.

- Il donne son avis sur les rapports périodiques de suivi, d'exécution et d'évaluation établir par le directeur général[12].

3-Ressources et les dépenses de l'ANSEJ

Dans le cadre de son fonctionnement et de l'exercice de son activité, l'ANSEJ reçoit des ressources qu'elle affecte à des différentes dépenses[13].

3-1-Ressources de l'ANSEJ

Les ressources de l'agence comprennent dans le cadre de l'article 16 de la loi de finance complémentaire pour 1996 :

- Les dotations du fonds national de soutien à l'emploi de jeunes, les dons et les legs ;
- Les conditions éventuelles d'organismes nationaux et internationaux, après autorisation des autorités concernées ;
- Le produit de placement éventuel des fonds et tous produits divers liés à ces activités.

Quant aux dépenses, elles concernent le financement des actions de soutien à l'emploi des jeunes ainsi que l'octroi de prêts non rémunérés aux jeunes.

3-2-Dépenses de l'ANSEJ

Quant aux dépenses de ses fonds sont l'octroi des prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs, les garanties à délivrer aux banques et établissements financières ainsi que les frais de gestion. Et qui comprennent les dépenses d'immobilisations, de fonctionnement et de d'entretien et les dépenses nécessaires liées à son objet et à la réalisation de ses missions.

4-Organismes financiers de l'agence

Il existe deux organismes à savoir : Le fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ) et Le fond de caution mutuelle de garantie risque / crédit jeun promoteurs.

4-1-Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ)

En applications des dispositions de l'article16 de l'ordonnance N°96-14 du 24 juin 1996 portant la loi de finance complémentaire pour 1996, stipule ce qui suit : « … Il est ouvert dans les écritures du trésor, un compte d'affectation spécial N°302-087 intitulé Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes » qui représente la caisse de l'ANSEJ, ce compte retrace les recettes et les dépenses[14].

[12]SEHIB Ferhat, Op Cit, p82.
[13]Recueil des textes législatifs et réglementaires, Op Cit, p36.
[14]www.ansej.org.dz. Le 09/11/2015.

4-1-1-En recettes

Elles comprennent dans le cadre de l'article 16 de la loi de finance complémentaire pour 1996 :

- Les dotations du budget de l'État ;
- Le produit de taxes spécifiques intitulées par les lois de finance ;
- Une partie du soldes du compte d'affectation spécial N°302-049 intitulé « fonds national pour la promotion de l'emploi » à ça clôture ;
- Le produit du remboursement des prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs ;
- Toutes autres ressources ou contribution.

4-1-2-En dépense

Les dépenses de l'agence concernent essentiellement :

- Les rémunérations et charges patronales des jeunes primo-demandeurs d'emploi, placé auprès d'employeurs publics ou privés dans le cadre pré-emploi ;
- L'octroi du prêt nom rémunéré consentis aux jeunes promoteurs en vue de compléter de fonds propres, pour qu'ils soient éligibles aux prêts bancaires ;
- Les dépenses de fonctionnement et d'entretien, les dépenses nécessaires liées à son objet et à la réalisation de ses missions, et la bonification des taux d'intérêt des crédit accorder aux jeunes promoteurs et les primes accordées à titre exceptionnel au projet présentant une particularité technologique .
- Des frais de gestion liés à la mise en œuvre des programmes aides et actions susvisés, notamment ceux liés au fonctionnement de l'agence nationale de soutien a l'emploi des jeunes (ANSEJ).
- Les garanties à délivrer aux banques et aux établissements financiers.

4-2-Fond de caution mutuelle de garantie risque / crédit promoteurs

Créé en 1998, ce Fonds de garantie est destiné à couvrir les risques des crédits accordés par les banques aux jeunes promoteurs ayant obtenus l'agrément de l'ANSEJ. En plus, de la structure centrale du fond de garantie, un agent est affecté dans chacune des 53 antennes locales de l'ANSEJ avec pour mission de suivre avec les cadres de l'ANSEJ, le remboursement des échéances bancaires non honorées. Une démarche a été instaurée par le Conseil d'Administration du fonds consistant en la transmission par les agences bancaires des états de non remboursement, dès la première échéance non honorée, afin que les agents du Fonds de garantie accompagnées de agents de l'ANSEJ au niveau local, se déplacent vers les

entreprises pour les inciter à régler leurs échéances ou le cas échéant s'informer sur les difficultés rencontrées par les promoteurs en vue de leur apporter le soutiens nécessaire. Par ailleurs, en plus de garantie offerts par le fonds, d'autres types de garanties sont mises en œuvre dans le cadre des procédures du dispositif à savoir, Le nantissement des équipements au profit de la banque et le gage, lorsqu'il s'agit de matériel roulant ainsi qu'une assurance multirisque subrogée à la banque couvrant ces même matériels[15].

4-3-Modalité d'adhésion au fond et cotisation

L'adhésion au fonds est obligatoire pour l'ensemble des micro- entreprise du dispositif ANSEJ ayant bénéficiées du crédit bancaire, bien évident celle ayant aptes pour la formule de financement, triangulaire et banques qui participent au financement actuellement, il y a cinq banque qu'adhère : CPA, BNA, BADR, BDL, BEA.

Le montant des cotisations de la micro-entreprise est calculé sur la base du montant de crédit bancaire et de sa durée, le montant est de 0,35% du capital qui reste à recouvrir à chaque échéance. Le paiement de la première cotisation de la micro-entreprise au fonds se fait après l'obtention de l'accord bancaire et avant la délivrance de l'agrément par l'ANSEJ, les échéances de paiement des cotisations correspondent aux échéances annuelles du crédit bancaire selon le montant du crédit 4 à 5 ans, le remboursement se fait par trimestre[16].

5-Relations de l'ANSEJ avec les différents partenaires

5-1- ANSEJ-Trésor

Les activités d'investissements éligibles exercées par les jeunes promoteurs à l'aide du « FNSEJ », bénéficient d'une exonération totale pour une période de trois ans, à compter à partir de la date de mise en exploitation. A noter que la durée de cette exonération est de six années lorsque les activités sont exercées dans une zone à promouvoir, dont la liste est fixée par voie réglementaire. Ces exonérations sont les suivantes[17] :

L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur le revenu global (IRG) et la taxe foncière.

5-2-ANSEJ-Douane

Les droits de douanes relatifs aux équipements importés pour les entreprises ou unités nouvellement créées, exerçant les activités réalisées par les promoteurs à l'aide du fonds sont déterminés avec l'application d'un taux de 5%. Ne bénéficient de cet avantage que les équipements non fabriqués en Algérie.

[15]SEHIB Ferhat, Op Cit, p84.

[16]www.ansej.org.dz.

[17]Recueil des textes législatifs et règlementaires, Op Cit, Pp18-19.

5-3-ANSEJ-Banques

La banque est un organisme financier qui offre des services et réalise plusieurs opérations dont aura besoin le jeune promoteur tout au long de son parcours.

Elle évalue tout projet soumis en vue d'octroi d'un crédit. Les banquiers sont des membres au niveau du CSVF. La bonification de taux d'intérêt du crédit bancaire est de 100% pour tous les secteurs d'activités (taux d'intérêt 0%).

L'ANSEJ a signée des conventions avec cinq banques commerciales dans le cadre du financement des entreprises. Ces banques sont : la BNA (Banque Nationale D'Algérie), la BADR (Banque Algérienne de développement rural), la BDL (Banque de développement local), le CPA (Crédit populaire d'Algérie) et la BEA (Banque Extérieur d'Algérie).[18]

Section 02 : Les étapes de création et de financement des micro-entreprises par ANSEJ

La création d'entreprise comporte plusieurs étapes que les porteurs de projet doivent franchir avec l'accompagnement de l'ANSEJ, l'éligibilité du promoteur est vérifier par les services ANSEJ, quant à l'éligibilité du projet est du ressort du CSVF, le créateur doit choisir entre deux types de financement. Cet aspect sera amplement étudié dans cette section.

1-Procédures de la création de la micro-entreprise dans le cadre de dispositif ANSEJ

1-1- Caractéristiques de la micro entreprise dans le cadre de l'ANSEJ

La micro entreprise peut être créée par un ou plusieurs jeunes promoteurs, dans un environnement économique et social particulière. Seules les activités de production de biens et de services sont éligibles, les activités commerciales sont exclues. Le montant maximum de l'investissement est de dix (10) millions de dinars. Les jeunes promoteurs doivent contribuer financièrement à l'investissement de création ou d'extension, par un apport personnel qui varie selon le niveau de l'investissement[19].

1-2- Procédures de création de la micro entreprise

Le dispositif de création des micros entreprises ANSEJ, concerne deux types d'investissement[20]: l'investissement de création et l'investissement d'extension.

1-2-1-Investissement de création

Il porte sur la création de nouvelle micro entreprise dans toutes les activités, l'exception de l'activité commerciale à par un ou plusieurs jeunes promoteurs éligibles au dispositif ANSEJ.

[18]SAHNOUN Amel, la contribution de l'ANSEJ dans le développement local, licence en sciences commerciales, Tizi-Ouzou, promotion 2010/2011, P73.

[19]Document ANSEJ, Guide de création de la micro-entreprise.

[20]Brochure distribuée par l'ANSEJ, création d'entreprise avec le financement triangulaire et mixte, 2015.

A-Conditions d'éligibilité

Le promoteur doit être chômeur et âgé entre 19 et 35 ans. Pour le gérant, l'âge peut aller jusqu'à 40 ans avec engagement de créer trois(03) emplois permanents (y compris les associés).

Il doit avoir une qualification professionnelle en relation avec l'activité envisagée et mobiliser un apport personnel pour le financement du projet.

B-Les modes de financement

Deux formules de financement prévu dans le cadre du dispositif ANSEJ(Le cout de l'investissement ne peut dépasser 10millions de DA pour les deux formules).

- **Le financement triangulaire**

C'est une formule dont **apport financier** du ou des **jeunes promoteurs** est complété par un prêt sans intérêt accordé par **l'ANSEJ (PNR)** et par un **crédit bancaire** dont les intérêts bonifiés à **100%** et qui est garanti par le Fonds de Mutuel Caution de Garantie Risque /Crédit Jeunes promoteurs.

Ce type de financement est structuré sur **deux niveaux** :

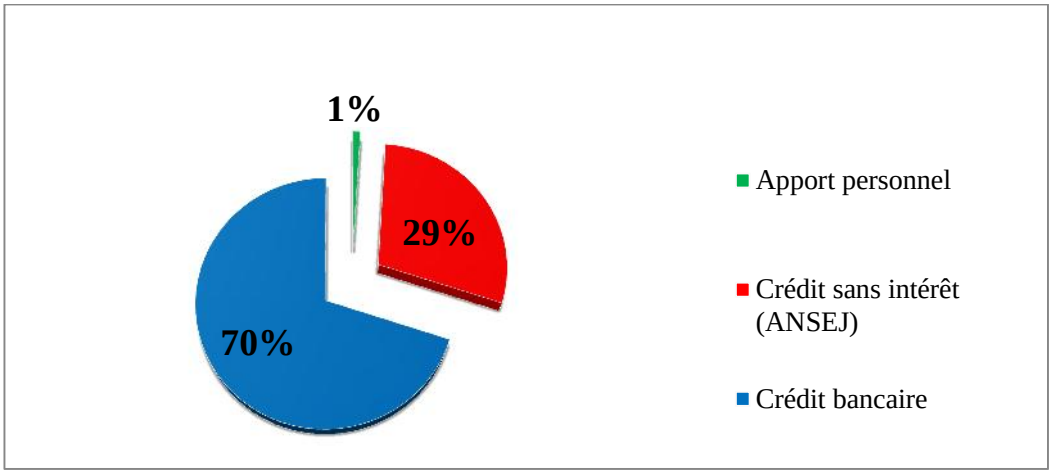

Figure N°06 : Niveau 1(le montant d'investissement jusqu'à 5000.000 DA).

Source : document ANSEJ 2015.

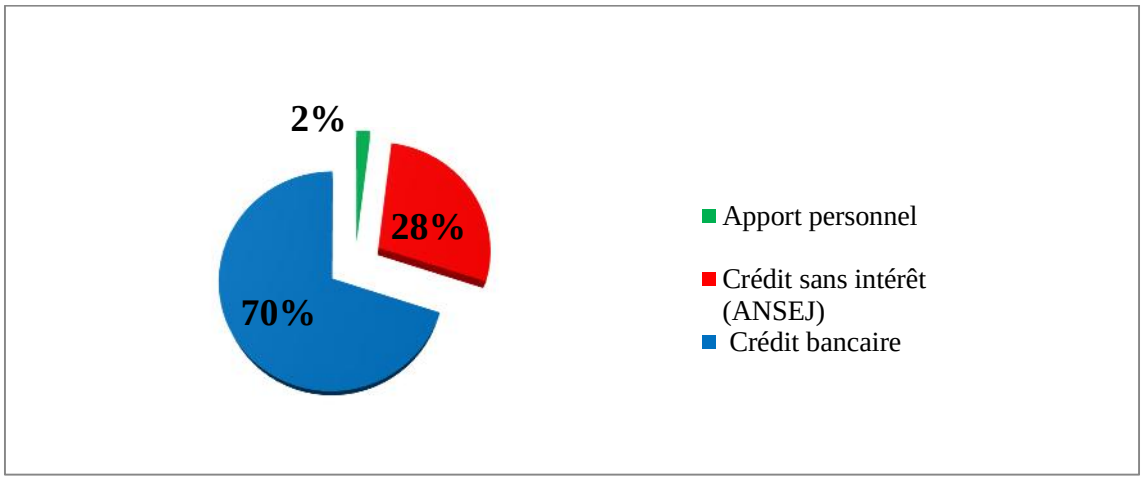

Figure N°07 : Niveau 2, (le montant d'investissement de 5000.001 DA à 10.000.000DA).

Source : document ANSEJ 2015

On remarque différents taux d'apport que doit effectuer l'ANSEJ, la banque et les jeunes promoteurs pour créer une micro entreprise le prêt non rémunère accorde par l'ANSEJ aux jeunes promoteurs est de **29%** du cout global du projet réalisé par le jeune promoteur. Lorsque le cout de projet est inférieur **à 5000000DA** il est de **28%** si le montant global est supérieur à **5000000DA** et inferieur à **10000000DA** l'apport personnel est estimer à **1%** du montant global de l'investissement si celui-ci est inférieur ou égal à **5000000DA** et de **2%** de montant global de l'investissement si celui si inférieur ou égal à **10000000DA.**

- **Le financement mixte**

Dans ce type de financement **l'apport personnel financier** du ou **des jeunes promoteurs** est complété par un **prêt sans intérêt** accordé par l'**ANSEJ**. La structure financière de ce type financement est répartir aussi en deux niveaux :

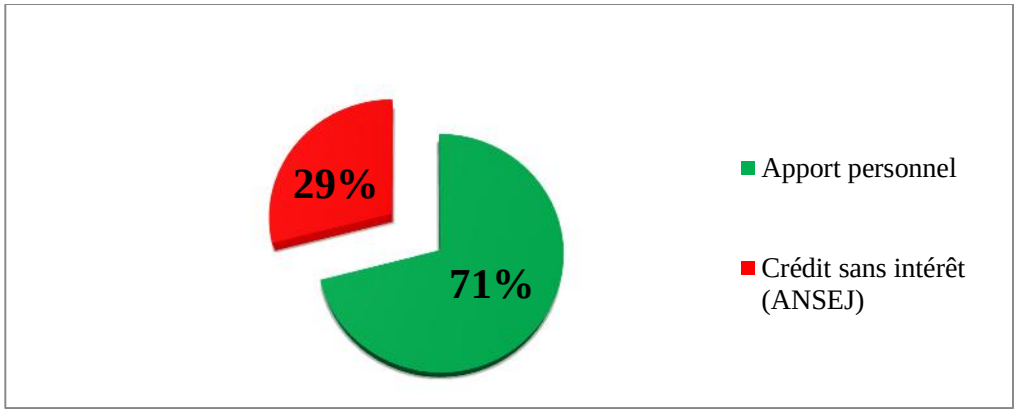

Figure N°08: Niveau 1, (le montant de l'investissement jusqu'à 5000.000 DA).

Source : document ANSEJ 2015.

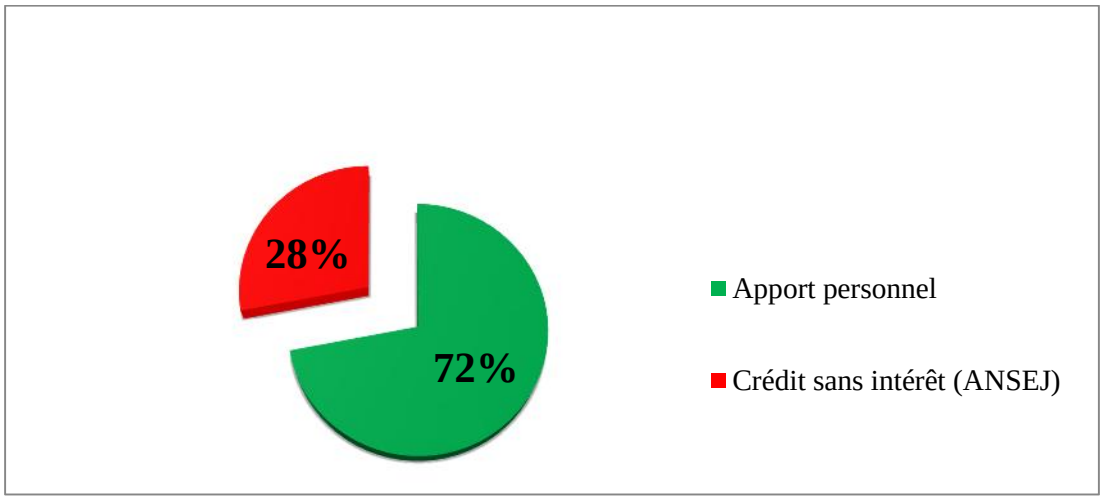

Figure N°09: Niveau2, (le montant de l'investissement de 5000.001 DA à 10.000.000 DA).

Source : document ANSEJ 2015

Dans le financement mixte l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété. Les jeunes promoteurs par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ qui est **29%** du global de projet réalise par le jeune promoteur lorsque le cout total de l'investissement est inferieur a **5000000** DA il est de **28%** si le montant global est supérieur à **5000000** DA et inferieur a **10000000** DA personnel est estimer à **71%** du montant global de l'investissement si celui-ci est inférieur ou égal à **5000000DA** et de **72%** s'il est inférieur ou égal à **10000000DA.**

C-Aides financières et avantages fiscaux

Les aides financières et les avantages fiscaux sont accordés aux micro-entreprises créées dans le cadre du financement triangulaire, sur deux phases. Il s'agit de :

- **Aides financières en phases de réalisation**

En sus de prêt non rémunérer (PNR-classique), d'autre prêts non rémunérer, son accordés aux jeunes promoteurs, sous formes d'aide à savoir :

- **Un prêt non rémunéré de 500.000DA** pour les diplômés de la formation professionnelle, pour l'acquisition de véhicule-ateliers en vue de l'exercice des activités de plombier, électricité, chauffage, climatisation, vitrerie, peinture-bâtiment et mécanique automobile .
- **Un prêt non rémunéré de 500.000DA**, remboursable, pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création d'activités secondaires de production de bien et des services.
- **Un prêt non rémunéré pouvant aller jusqu'à1000.000 DA** au profit des diplômes de l'enseignement supérieur, pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création de cabinet en vue de l'exercice d'activités relevant des domaines médical,

auxiliaire de justice (avocats, notaire, huissier) ,expertise comptable, commissariat aux comptes, comptable agrées, bureaux d'études et de suivi des secteurs du bâtiments publics et de l'hydraulique.

Ces derniers ne sont pas cumulatifs et sont accordés exclusivement pour les promoteurs sollicitant un financement triangulaire en phase de création de l'activité.

- **La bonification de taux d'intérêt du crédit bancaire**

La bonification de taux d'intérêt du crédit bancaire est de **100%** pour tous les secteurs d'activités (taux d'intérêt 0%).

- **Avantages fiscaux en phase de réalisation**

La micro-entreprise bénéficie des avantages fiscaux suivants :

- La franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipement et de services entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- L'application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- L'exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières
- L'exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises.

- **Avantages fiscaux en Phase exploitation**

Des avantages fiscaux sont accordés à la micro-entreprise à partir du démarrage de l'activité pour une période de trois(3) ans ou de six(6) ans pour les hauts plateaux et les zones spécifiques, et dix(10) ans pour le sud. Ces avantages sont :

- Cette période d'exonération est prorogée de deux (02) années, lorsque le promoteur s'engage à recruter au moins trois (03) employés pour une durée indéterminée.
- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et addition de constructions.
- Exonération de la caution de bonne exécution pour les artisans et micro-entreprises lorsqu'ils interviennent dans la restauration des biens culturels.
- Exonération totale de l'impôt forfaitaire (IFU), à compter de la date de sa mise en exploitation.
- A la fin de la période d'exonération de l'impôt forfaitaire unique (IFU), la micro entreprise bénéficie d'un abattement fiscal (70% durant la première année, d'imposition, 50% durant la deuxième année d'imposition et 25% durant la troisième année d'imposition).

D- Remboursement

Pour la banque, le remboursement de s'effectue sur huit(8) ans dont trois(3) ans de déféré du crédit bancaire. Quant à l'ANSEJ, le remboursement du crédit (ANSEJ) commencera après avoir terminé le remboursement de crédit bancaire, le remboursement s'effectue sur cinq(05) ans[21].

Schéma N°03 : Les étapes de l'accompagnement en de création

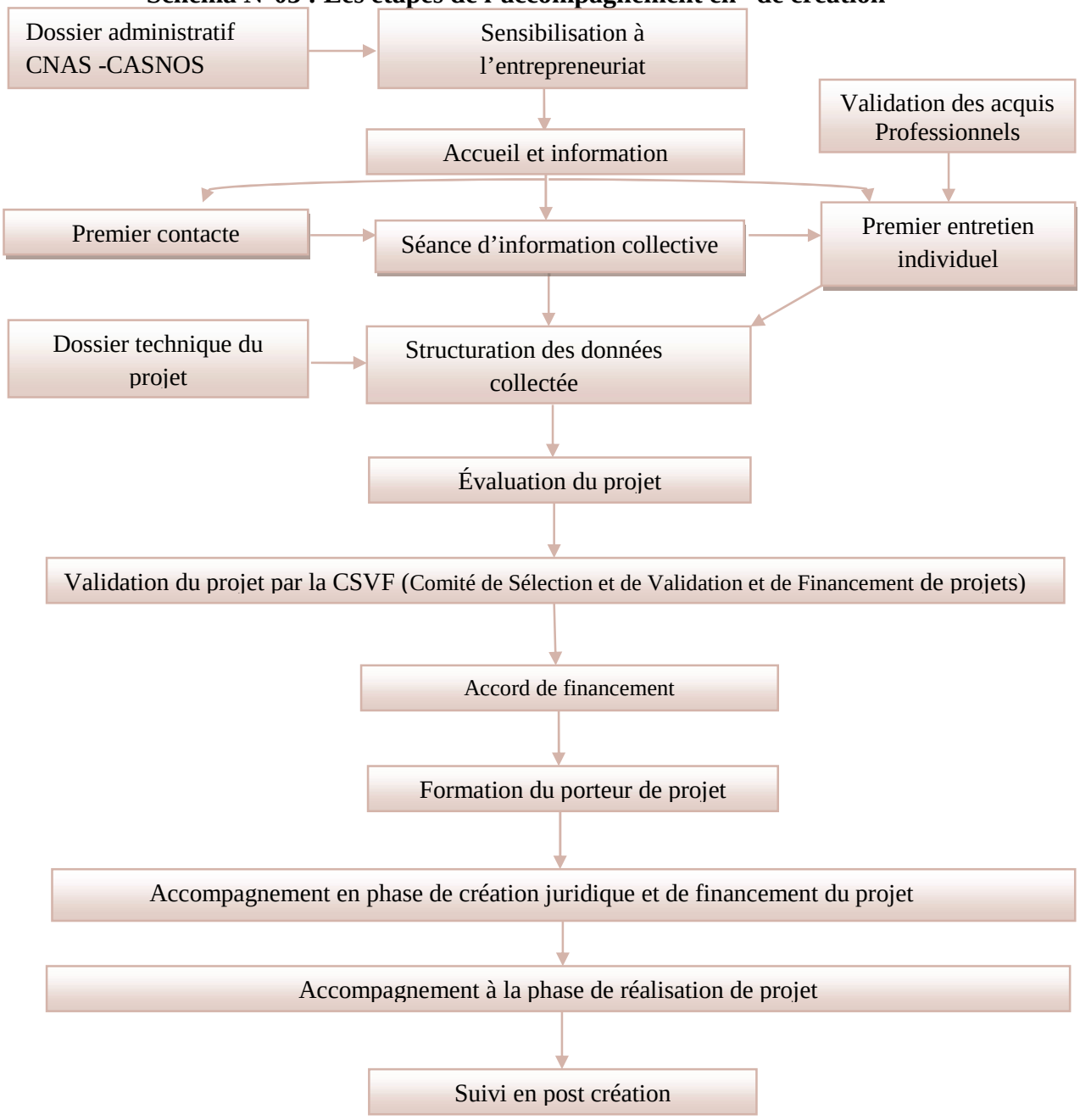

Source : ANSEJ de Tizi-Ouzou

[21]Documents ANSEJ, Guide de création de la micro-entreprise, 2015.

1-2-2-Investissement d'extension

L'investissement d'extension concerne les micro-entreprises réalisées dans le cadre du dispositif ANSEJ et qui ont la propension à l'extension des capacités de production dans la même activité ou une activité connexe[22].

A-Conditions d'éligibilité

La micro-entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

- Cumul de trois (3) années d'activités en zones normales ou (6) six années zones spécifiques.
- Remboursement du crédit bancaire à hauteur de 70% en cas de financement triangulaire, ou remboursement intégrale du crédit bancaire en cas de changement de banque ou de type de financement du triangulaire vers le mixte.
- Remboursement du crédit bancaire à hauteur de 70% du PNR en cas de financement mixte.
- Remboursement régulier des échéances du PNR.
- Avoir des bilans fiscaux retraçant l'évolution positive de la micro-entreprise.

B-Modes de financement proposent

Deux formules de financements sont prévues dans le cadre du dispositif l'ANSEJ, pour les investissements d'extension, qui sont identique à l'investissement de création.

- **Aides financières et avantages fiscaux pour l'extension**

Les même aides financières et avantages fiscaux accordés à l'investissement de création sont appliqués à l'investissement d'extension, hormis les prêts non rémunérés supplémentaires (PNR location, PNR véhicules et PNR création groupés), la fiscalisation progressive durant la période d'imposition (70% durant la première année d'imposition, 50% durant la deuxième année d'imposition, 25% durant la troisième année d'imposition)[23].

Schéma N°04: Les étapes de l'accompagnement en phase d'extension

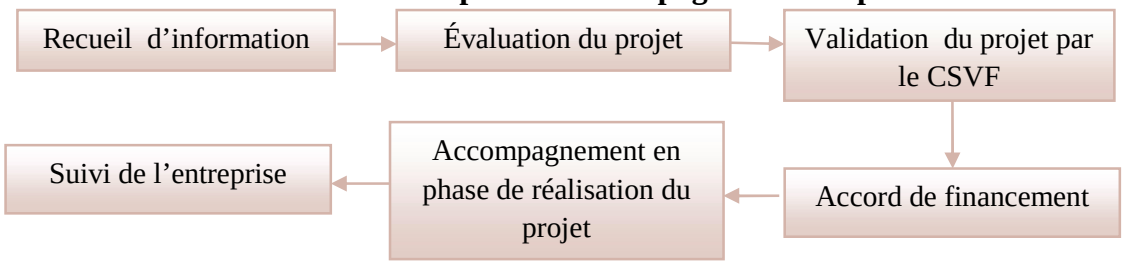

Source : ANSEJ de Tizi-Ouzou

[22]Idem.
[23]Idem.

2-Étapes franchir pour la création d'entreprise

La création des entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ comporte plusieurs étapes à franchir, à savoir :

2-1-Naissance de l'idée et la recherche de l'information

Dans cette étape, on confrontera ce qui suit[24]:

- **La naissance de l'idée**

Avant d'aborder les étapes de création d'une entreprise dans le cadre du dispositif ANSEJ, le ou les jeunes promoteurs doivent d'abord avoir l'idée dans quelle veulent investir et ils doivent également mieux se connaitre pour mesurer leurs capacités à entreprendre, tout en faisant un bilan de leur capacités.

- **La recherche de l'information**

Une fois le ou les jeunes promoteurs sont convaincus de leur motivation de créateurs d'entreprises, ils procèdent à la collecte de l'information. Cette dernière permet aux jeunes promoteurs d'avoir les informations nécessaires sur leur activité ainsi que sur le dispositif pour qu'ils puissent entamer leurs démarches de création d'entreprise.

Ces informations peuvent être procurées à partir de divers supports de communications, à savoir :

- Les séances d'information collectives organisées au niveau de l'antenne de l'annexe.
- les journées d'information animées au niveau des universités et des grandes écoles, des collectivités locales, des centre et instituts de formations professionnelle et de tissu associatif.
- le site web de l'Agence et de l'antenne et etc.

2-2- Dépôt de dossier

Le ou les promoteurs de micro entreprise doivent déposer un dossier au sein de l'agence contre un accusé de réception. Ce dossier permet à l'accompagnateur de vérifier le respect des conditions d'éligibilité par le(s) promoteur(s). Il constitué de dépôt de formulaire d'inscription, un dossier administratif, dossier financier, et un dossier pour la CNAS et CASNOS[25].

2-3-Étude de projet

Après le dépôt du dossier par le promoteur et la vérification de sa conformité par l'accompagnateur, ce dernier procédera à l'élaboration du un plan d'affaire sur la base des

[24]Idem.
[25]Idem.

informations, relatives à l'activité fournies par le promoteur. Cette étude tient compte de plusieurs volets : économique, juridique, techniques et humain et le volet financier.

Le contenu de l'étude consiste dans les différentes étapes données dans le tableau ci-dessous:

Tableau N°05: Étude de projet

Étapes	**Études**	**Étapes**	**Études**
Présentation du projet	-Présentation de promoteurs. -Présentation du projet. -Nature du projet. -Localisation du projet. -le nombre d'emploi à créer	**Étude de marché**	-Étude de l'offre -Étude demande marché potentiel. -Étude de la concurrence. -Canaux de distribution. -Politiques des prix. -Politiques de promotion. -marché de projet
Étude technique	-Analyse du processus de fabrication. -Évaluation des investissements. -Détermination du fonds de roulement	**Étude financière**	-Les structures de financement -structure d'investissement -Structure d'amortissement du crédit bancaire -Bilan d'ouverture -Bilan prévisionnel -TCR prévisionnel

Source : en regroupent.

Lors de cette étape, l'accompagnateur est tenu de préparer le promoteur pour mieux présenter son projet au niveau du comité de sélection, de validation et de financement des projets « CSVF ».

2-4-Présentation du projet au niveau du CSVF

Au cours de cette étape, le promoteur est appelé à présenter son projet devant les membres du comité. Ce dernier est composé des membres suivant :

- Un représentant du Wali
- Un représentant de direction de l'emploi
- Un représentant du CNRC de la direction des impôts
- Chef d'agence de l'emploi de Willaya

- Un représentant des banques
- Un représentant de la chambre professionnelle concernée
- Un conseiller accompagnateur de l'ANSEJ

La présidence du comité est assurée par le Directeur d'antenne

A l'issue de cette présentation, les membres du comité vont prononcer leurs décisions concernant l'éligibilité du projet. Cette décision peut être la validation, le l'ajournement ou le rejet.

Schéma N°05 : Décision prise par le comité

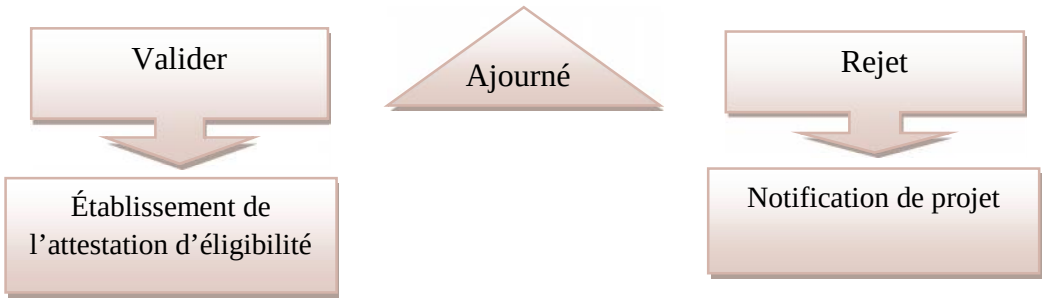

Source: SEHIB Ferhat, « la création des PME dans le cadre du dispositif ANSEJ », Option Finance, UMMTO, p 93.

-En cas de rejet le promoteur peut introduire un recours auprès de secrétariat du comité local, ce dernier va présenter le recours pour réexamen.

-le promoteur ayant fait l'objet d'un rejet après recours au niveau du comité local, peut introduire un recours au niveau de la commission national des recoures.

2-5-Établissement de l'attestation d'éligibilité

A l'issue de la validation du projet par le comité, une attestation d'éligibilité signée par le Directeur de l'antenne va être délivrée (remplissant les conditions d'éligibilité relatives à l'âge, la qualification et statut chômeur ainsi l'éligibilité du projet prononcer par l'avis du CSCF), valable pour une durée de deux ans à partir de la date de son établissement. En cas de perte de cette attestation, une attestation portera la mention duplicata peut être délivré sur la présentation d'une déclaration de perte établie par les services habilités[26].

2-6- Création juridique

Au cours de cette étape, le jeune promoteur doit fournir toute la documentation réglementaire relative à la création de sa micro entreprise, à savoir :

- Le statut juridique de l'entreprise en cas de personne morale ;

[26]Idem.

- Le bail de location d'une durée de deux années renouvelables, du titre de propriété du local ou une décision d'affectation devant abriter l'activité s'il y a lieu ;
- Le registre de commerce et/ou tout autre document d'immatriculation ;
- L'agrément ou l'autorisation d'exercer pour les activités réglementées ;
- Le certificat d'existence et/ou de la carte fiscale ;
- Les factures pro forma actualisées ;
- L'attestation de conformité du bâtiment d'élevage.

2-7- Accord bancaire (pour le financement triangulaire)

Un dossier de crédit doit être introduit auprès de la banque désignée pour le financement du projet, par l'accompagnateur (en la présence du promoteur bien sûr) qui est tenu d'assurer le suivi de l'évolution du financement du projet par la banque. Ce dossier est constitué de[27] :

- Une demande manuscrite ;
- L'attestation d'éligibilité ou attestation de conformité en extension de capacité de production ;
- Le dossier administratif du promoteur accompagné des attestations de non affiliations CNAS/CASNOS.
- Le plan d'affaires, complété par le dossier financier ;
- Une copie du bail de location d'une durée de deux années renouvelables, du titre de propriété du local ou une décision d'affectation devant abriter l'activité ;
- Une copie de registre de commerce et/ou tout autre document d'immatriculation ;
- Une copie du statut juridique de l'entreprise en cas de personne morale ;
- Une copie de la carte fiscale ou du certificat d'existence ;
- Un procès-verbal de visite du local devant abriter l'activité établi par l'ANSEJ ;
- Une attestation d'adhésion du promoteur au Fonds de Garantie pour toute la durée du crédit bancaire.

2-8- Réalisation du projet

Cette étape se matérialise dans les points suivants[28] :

- Dépôt de l'accord bancaire ;
- Actualisation des factures pro forma ;
- Ouverture d'un compte commercial et versement intégral de l'apport personnel ;
- Notification des avantages liés à la phase réalisation ;

[27] SEHIB Ferhat, Op Cit, P94.
[28] Idem.

- Signature de la DOAR, des cahiers des charges par le Directeur ;
- Signature de la DOAR, des cahiers des charges et billets à l'ordre par promoteur ;
- Virement du prêt non rémunéré ;
- Remise d'un original de la DOAR (Décision d'Octroi d'Avantages au titre de Réalisation), des cahiers des charges et la structure de financement au promoteur.
- Établissement des ordres d'enlèvement des chèques ;
- Acquisition des équipements et matériels.

2-9- Exploitation (démarrage de l'activité)

La phase de démarrage de l'activité se concrétise avec la réalisation de ces éléments :

- Dépôt du dossier à fournir lié à la phase exploitation :
- Factures définitives d'achat ;
- Assurances tous risque/multi risque professionnel et subrogations d'assurance ;
- Nantissement des équipements et matériels au 2ème rang au profit de l'ANSEJ ;
- Gage du moyen roulant ;
- Constat de démarrage d'activité ;
- Notification des avantages liés à la phase exploitation ;
- Signature de la DOAE (Décision d'Octroi d'Avantages au titre d'Exploitation) par le directeur de l'antenne ainsi que sa remise au promoteur[29].

Section 03: Analyse et étude d'une micro-entreprise (Atelier de confection) crée dans le cadre d'ANSEJ.

Pour mieux concrétiser notre travail, nous avons choisi l'étude d'un cas d'une micro-entreprise individuelle fondée par Mme O.H dans le cadre de dispositif ANSEJ, au niveau de la commune Draa Ben Khedda (Tizi-Ouzou).

C'est une entreprise de très petite dimension spécialisée dans la Confection Industrielle des Vêtements**.** Elle a entamé son activité en 2013 avec un coût d'investissement qui s'élève à 2315154,35 DA.

1-Présentation de la région

La commune de Draa Ben Khedda fait partie de la wilaya de Tizi-Ouzou, elle se délimite de la manière suivante :

- Au Nord : commune de SIDI NAMANE.
- Au Sud : commune de TIRMITINE.

[29]Idem.

- A L'est : wilaya de TIZI-OUZOU.
- A L'oust : commune de TADMAIT.

Son territoire communal est d'une superficie de 33,41Km^{2,} pour une population de 31382 habitants.

La jeune promotrice a choisi ce lieu pour la mise en place de son projet car c'est une zone commerciale qui attire l'intention des clients.

2-Généralité sur le projet

Suite à la présentation d'une demande par Mme O.Hakima (diplôme CPP EN COUTURE) d'octroi d'avantage n°-0028376 datée de 17/01/2011. En vue de réaliser son objectif (la création de sa propre entreprise), qui constitue en création d'une Atelier de confection.

Elle a reçoit l'attestation d'éligibilité le 27/112011. Après le conformément à la décision de la commission du Comité de Sélection, de Validation et Financement des projets(CSVF) leur de session. Cette décision a permis à cette promotrice de mettre en place son projet a l'aide du Fond National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (FNSJ) et la contribution de la bancaire, bénéficieraient à compter de la date d'établissement de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et d'aides financiers au titre de la réalisation de ce qui suit, sous réserve de remplir les obligations suivantes :

- Mobiliser un apport personnel.
- Adhérer et cotiser au fonds de caution mutuelle de garantie risques / crédits jeunes promoteurs.
- Subir une formation obligatoire dispensée par l'ANSEJ.

2-1-Données financières

A- Montant de l'investissement :

La promotrice a choisi le **financement triangulaire** qui se présente comme suit :

Rubrique	Montant	Taux de participation
Apport personnel	23151,54	**1%**
Apport ANSEJ	67151,54	**29%**
Apport bancaire	1620608,05	**70%**
Total d'investissement	**2315154, 35**	**100%**

B-Effectifs employés : cette micro-entreprise emploie trois femmes dont la promotrice est la gérante de cette entreprise.

2-2-Gamme de produits

A- Nature des produits

Cette micro-entreprise produit en principal, des robes kabyles traditionnelles et modernes, ainsi dès fois sur commandes de ces clients, elle fait des robes de maison et des robes de soirées.

B- Equipment de production

Les principaux équipements rentrent dans la production de cette micro-entreprise sont :

- Machine à coudre industrielle.
- Surjeteuse a 5 Fils.
- Coupeuse a lame verticale de 25cm.
- Machine à Boutonniere.

2-3-Réseau de distribution

Le réseau de distribution de cette micro-entreprise est régional et national.

- Régional : wilaya de Tizi-Ouzou, Alger, Bejaia.
- National : Oran, Boumerdas.

2-4-Fournisseurs

Les fournisseurs de cette micro-entreprise se situent essentiellement à 2 niveaux :

- Grossistes de tissus à Draa Ben Khedda (T.O), Alger et Blida.
- Et les grossistes des Merceries de à Draa Ben Khedda.

3-Démarches suivis pour la création de cette micro-entreprise

- Naissance de l'idée : Qui constitue la création d'une Atelier de confection suite au diplôme obtenue par la promotrice dans ce domaine d'activité.
- Dépôt de dossier : Par la promotrice au niveau de l'antenne de Tizi-Ouzou**.**
- L'étude de projet par l'accompagnateur de l'agence : Vérification de la conformité de dossier, élaboration de plan d'affaire et préparation de Mme GACEM pour présenter son projet au niveau de CSVF.
- Présentation du projet au niveau CSVF : A l'issue de cette présentation, les membres du comité ont prononcés la décision concernent l'éligibilité du projet et qui est la validation de projet, et qui est sanctionné par l'attestation d'éligibilité, valable 2 ans à partir de 27 /11/2011. Et la remise d'une fiche de suivi pour le dossier concernant la création juridique (voir l'annexe n°11)).
- Dépôt du dossier par l'accompagnateur : Au niveau de la Banque BDL :(Agence 163DBK),

- Délivré accord : Pour financer le projet (accord bancaire voir l'Annexe n°13).
- Retour à l'ANSEJ : Muni du Numéro de l'attestation d'éligibilité, Accord bancaire, Reçu de versement de l'apport personnel, Facture pro forma récentes des équipements, Facture pro forma récente assurances tous risques, Registre de commerce /Cartes d'artisan /Carte fellah /Autorisation d'exploitation, Contrat de location /Acte de propriété, Statut juridique s'il y a lieu.
- En suite la notification des avantages liée à la phase de réalisation : Signature du cahier des charges et de billets à ordre, établissement et Délivrance de la décision d'Octroi d'Avantage pour la phase de Réalisation(DOAR), ainsi la signature de la convention du PNR.
- Financement du projet : Etablissement de l'ordre de virement et virement du prêt non rémunérer par l'ANSEJ.
- Achat des équipements : Par chèque bancaire.
- L'ANSEJ à fait le constat de démarrage.
- Et enfin, l'exploitation de l'activité : Dépôt de dossier lié a la phase de exploitation à délivré la Décision d'Octroi d'Avantage à la phase d'Exploitation (DOAE), (Voir l'Annexe N°16).

4-Analyse financiers de la micro entreprise

4-1- Cout et financement du projet

- **Structure de l'investissement :** la création d'une Atelier de Confection de vêtements et lingue nécessite des coûts qui sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau N°06 : Structure d'investissement (en DA).

Rubrique	**Cout**	**Cout total**
Frais préliminaires	**137435,35**	**137435,35**
-Cotisation fond de garantie	34656,7	
-Assurance	82778,65	
-Frais de location	0	
-Autres frais	20000	
Équipements de production	**832219**	**832219**
-Équipement locaux	832219	
-Équipements importés	0	0
Cheptel	0	0
Matériels roulants	1170500	1170500
Aménagements	0	0
Outillages	0	0
Mobilier de bureau	0	0
Matériels informatiques	0	0
Droit de douanes et taxes	0	0
Autres impôts et taxes	0	0
Frais d'installation	0	0
-Frais de transports	0	0
-Montage et essais	0	
Fonds de roulement	175000	175000
Autres1	0	0
Autres2	0	0
Total	**2315154,35**	**2315154,35**

Source : document fournie par la micro-entreprise

Le financement de projet de confection nécessite un coût total de **2315154,35 DA** qui est composé de frais préliminaires, d'équipement de production, et des frais d'installations.

- **Structure de financement de projet Atelier de confection :**

Tableau N°07 : Structure de financement.

Rubrique	**Taux de participation**	**Montant**
Apport personnel	**1%**	**23151.54**
Numéraires	**0**	**23151.54**
Nature	**0**	0 ,00
PNR classique	**29%**	**671394.76**
Crédit bancaire	**70%**	**1620608.05**
Total	**100%**	**231515.35**

Source : document fournie par la micro-entreprise.

Dans ce projet, le montant de l'investissement est inférieure à **5000000 DA (231515.35<5000000)** donc ce financement est structuré comme suit **:**

- Apport personnel **: 1%** du montant d'investissement soit **23151.54 DA.**
- Prêt ANSEJ **: 29%** du montant de l'investissement soit **671394.76 DA.**
- Crédit bancaire **: 70%** du montant de l'investissement soit **1620608.05 DA.**

4-2- Analyse du compte de résultat prévisionnel (TCR)

A- Production de l'exercice

Graphe N°01 : Evolution de la production vendue par Kilo/DA

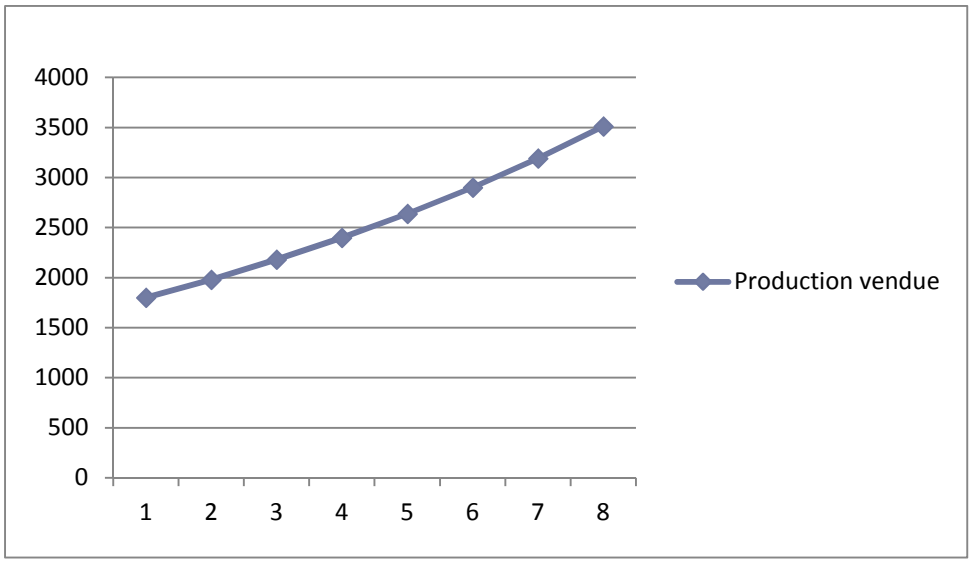

Source : élaborer par nous-même d'après le TCR prévisionnel

La production vendue est un solde important pour toute entreprise industrielle. Pendant les 08 ans nous constatons l'existence d'une évolution positive.

Cela signifie que la micro-entreprise de confection repose essentiellement sur la vente de sa production pour assurer sa survie.

B-Valeur ajoutée

Graphe N°02 : Evolution de la valeur ajoutée par kilo/DA

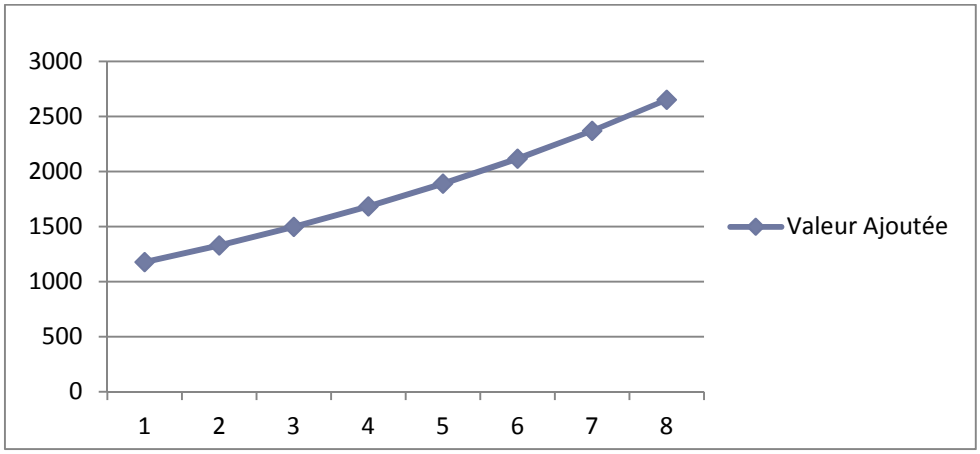

Source : élaborer par nous-même d'après le TCR prévisionnel.

La valeur ajoutée est le solde majeur de TCR. Il indique le volume de la richesse créée par l'entreprise.

Nous constatons que la micro-entreprise a réalisé une valeur ajoutée positive durant les 8ans, et cela grâce à la production de l'exercice et progression des ventes importantes. Donc la valeur ajoutée provient essentiellement de la production de l'exercice qui est positive.

C-Résultat brut d'exploitation (RBE)

Graphe N°03: Evolution de L'excédent brut d'exploitation par Kilo/DA

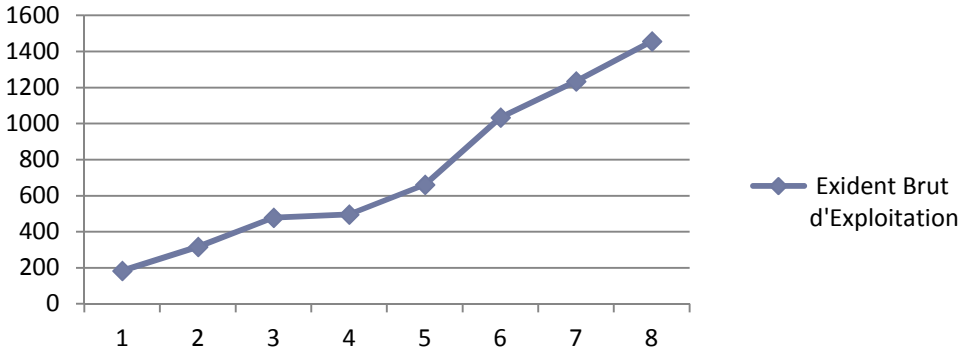

Source: Elaboré par nous même d'après TCR prévisionnels

Cette micro-entreprise a dégagé un RBE durant les 08 ans cela signifie que la valeur ajoutée est suffisante pour couvrir ces charges.

On remarque que cette entreprise a réalisé pendant cette période un résultat (RBE) qui est en progression. Et cela est dû à la progression de la valeur ajoutée.

D-Résultat net d'exploitation

Graphe N°04: Evolution de Résultat net d'exploitation par Kilo/DA

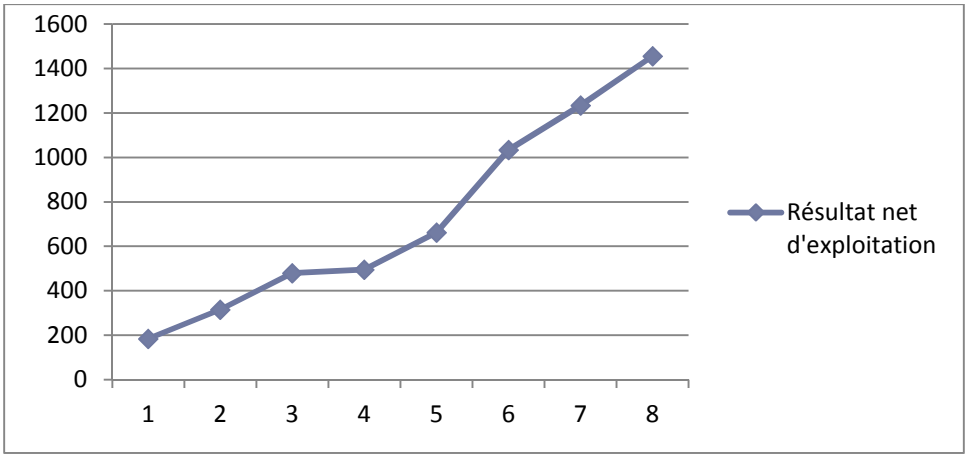

Source : Elaborée par nous-même d'après TCR prévisionnels

Le résultat net est celui qui est dégagé après le paiement de l'impôt (bénéfice net), et nous remarquons que le résultat de cette la micro- entreprise est en progression durant les 08 ans d'exercices, et il est toujours positif, car le bénéfice est dû à la forte hausse des produits vendus donc la micro-entreprise couvrent ces charges d'exploitation.

4-3- Analyse des bilans prévisionnels (Calcul des Ratios)

Il existe plusieurs ratios qui sont utilisés pour l'analyse financière, mais on va calculer les ratios qui reflètent l'objet de notre travail ainsi que ceux qui sont possible dans notre cas. (Bilan prévisionnel sur 8ans (voir les annexes n°7, 8, 9).

A-Indépendance financière ou Autonomie financière.

$$\text{Autonomie financier} = (\text{Capitaux propres} / \text{Passif exigible}) * 100$$

Tableau N°08: L'indépendance financière

Année	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**
Ratio	0,073	0,118	0,169	0,174	0,246	0,379	0,476	0,586
%	**7,3**	**11,8**	**16,9**	**17,4**	**24,6**	**37,9**	**47,6**	**85,6**

Source : calculer à travers Bilans Prévisionnels de la micro-entreprise

Après avoir calculé le ratio de l'autonomie financière, nous constatons que les capitaux propres ne couvrent pas largement le niveau des dettes de l'entreprise, en conséquence elle est très dépendante créanciers qui sont la Banque et l'ANSEJ.

B-Rentabilité économique

« L'entreprise a besoin de l'ensemble de ses actifs pour générer ses bénéfices. Il est donc important de mesurer la rentabilité qu'elle génère sur ses investissements.[30] »

$$\textbf{Ratio de rentabilité économique} = \frac{\text{Resultat Net}}{\text{Total Actif}}$$

Tableau N°09 : Rentabilité économique

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Ratio	0,01	0,009	0,009	0,009	0,011	0,013	0,017	0,023
%	**0,01**	**0,9**	**0,9**	**0,9**	**1,1**	**1,13**	**1,17**	**2,3**

Source : calculer à travers des Bilans Prévisionnels de la micro-entreprise.

Nous constatons que ces résultats prouvent que la micro-entreprise est très rentable durant les 08 ans, Donc cette entreprise a utilisé tous ces actifs pour générer ses bénéfices.

C-Rentabilité commerciale

La rentabilité commerciale peut être définie comme étant le rapport qui « mesure la capacité de la société à générer du chiffre d'affaire en fonction des volumes de ventes qu'elle réalise. Elle se mesure par le rapport entre le résultat net réalisé et le chiffre d'affaire. [31]»

$$\textbf{Ratio de rentabilité commerciale} = \frac{\text{Resultat Net}}{\text{Chiffre d'affaire}}$$

Tableau N°10 : La rentabilité commerciale

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Ratio	0,102	0,159	0,22	0,207	0,25	0,356	0,387	0,415
%	**10,2**	**15,9**	**22**	**20,7**	**25**	**35,6**	**38,7**	**41,5**

Source : calculer à travers Bilans Prévisionnels de la micro-entreprise.

Nous constatons que la micro-entreprise est très rentable d'une année à une autre est due que l'entreprise réalise sur ses ventes un le taux de marge importants.

[30] Bruno SOLNIK ; « Gestion financière » 3e édition, Nathan édition, 1988, P.39.
[31] https://www.cafedelabourse.com/lexique/definition/rentabilite consulté le 07/011/2015.

D-Rentabilité financière

La rentabilité financière peut être définie comme étant « le rendement des capitaux investis par les bailleurs de fonds de l'entreprise (actionnaires, prêteurs)[32] »

$$\textbf{Ratio de rentabilité financière} = \frac{\text{Resultat Net}}{\text{Capitaux Propres}}$$

Tableau N°11 : Rentabilité financière

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Ratio	7,97	13,656	20,73	21,451	28,594	44,665	53,36	62,968
%	797	1365,6	2073	2145,1	2859,4	4466,5	5336	62968

Source : calculer à travers Bilans Prévisionnels de la micro-entreprise.

Dans cette entreprise le ratio de rentabilité financière est croissant ce qui signifie que sa rentabilité est en nette progression**.**

En raison de son caractère d'entreprise unipersonnel, toutes les compétences commerciales, comptables, techniques, juridiques et informatiques sont rassemblées autour d'une seule personne. La micro-entreprise fonctionne à 50% de ces capacités pour répondre au besoin de la clientèle, et pour le moment, aucun contrat de grande valeur a été signer avec, soit l'administration ou des usines.

La gérante est satisfaite de son activité pour ces premières années ce qui lui donne l'espoir de continuer son travail et réaliser des bénéfices et cela malgré les contraintes qui a reconnue durant sa phase de réalisation notamment des contraintes administratifs ainsi durant sa phase d'exploitation tels que la concurrence des unités déjà existantes dans secteur de confection même si se sont de grandes entreprises.

Section 04 : Analyse des résultats de création de la micro-entreprise dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Pour mieux comprendre le mécanisme et le fonctionnement de l'ANSEJ, nous allons essayer de présenter au mieux et analyser les différentes données statistiques sur la wilaya de Tizi-Ouzou qui ont été fournies par l'ANSEJ, grâce à une collecte d'informations qui a été effectuée au sein de cette agence. Ces données concernent le nombre de dossiers déposés ; le nombre des projets éligibles, les accords bancaires et le nombre de projets créent, tous répartis selon le secteur d'activité :

[32] Gérard MELYON, « Gestion financière » 4e édition, Bréal éditions, 2007, P.170.

1-Dossiers déposés

Le tableau ci-dessous représente le nombre des dossiers déposés répartis par secteur d'activité, en indiquant le nombre d'emploi prévu pour chaque secteur depuis 2008-2014.

Tableau N°12: **Nombre des dossiers déposés repartir par secteur d'activité**

Dossier déposés repartir par secteur d'activité								
	Phase de réalisation				**Phase d'extension**			
	Nombre	**%**	**Emplois Prévus**	**%**	**Nombre**	**%**	**Emplois Prévus**	**%**
Service	9843	30,11	22258	31,93	265	31,70	765	30,71
Artisanat	1080	3,30	3198	4,59	13	1,56	34	1,36
Agriculture	4252	13,01	8375	12,02	27	3,23	66	2,65
Hydraulique	58	0,18	293	0,42	4	0,48	16	0,64
Pêche	24	0,07	75	0,11	-	-	-	-
Transport	7552	23,10	8079	11,59	155	18,54	214	8,59
Industrie	3024	9,25	9429	13,53	106	12,68	375	15,05
BPTH	5203	15,91	14352	20,59	168	20,10	758	30,43
Profession libérale	769	2,35	1730	2,48	73	8,73	194	7,79
Maintenance	890	2,72	1912	2,74	25	2,99	69	2,77
Total	**32695**	**100%**	**69701**	**100%**	**836**	**100%**	**2491**	**100%**

Source : ANSEJ (antenne de la wilaya De Tizi-Ouzou).

L'analyse de tableau montre que les entrepreneurs s'intéressent à tous les secteurs d'activités sans exception.

L'ANSEJ à enregistré en cumul au 31/12/2014, **32695** dossiers avec **69701** emplois prévus.

Les secteurs qui capitulent le plus nombre de création au niveau de wilaya Tizi-Ouzou sont : **les services, transport, BPTH, Agriculture et industrie**, représentant respectivement **30,11%, 23,10%, 15,91%, 23,10%, 9,25%** du nombre total des dossiers déposés au niveau de l'antenne locale. Ceci s'explique par les besoins généraux de cette wilaya et par la spécificité de la région qui possède de vastes terres fertiles favorisant les activités agricultures, autres espace convenant à la construction des bâtiments ainsi qu'une large population diplômée qu'est en chômage.

Et le secteur qui enregistre une faible demande est celui de **la pêche** moins de **1%** du totales des dossiers déposés. Cela est dû au faite que la wilaya de Tizi-Ouzou dispose de deux villes côtières seulement qui sont Tigzirt et Azffoun ou on constate l'absence d'un plateau

continental, un manque fragrant en matière d'infrastructures et d'équipements modernisés. En général, les investissements qui se rapportent à ce secteur sont plus de 10 millions de DA.

En ce qui concerne l'extension, elle reste à toux faible par rapport aux demandes destinées à la réalisation, les secteurs les plus concernés restent les mêmes que ceux de la phase de réalisation.

2-Projets éligibles

Le nombre de projet éligibles répartis par secteur d'activité et le nombre d'emplois prévus pour chacun de ces secteurs figurant dans le tableau suivant :

Tableau N°13 : Projet éligibles repartir par secteur d'activité 2008-2014

projet éligibles repartis par secteur d'activité 2008-2014								
	Phase de réalisation				Phase d'extension			
	Nombre	%*	Emplois Prévus	%	Nombre	%*	Emplois Prévus	%
Service	4595	46,69	9863	29,31	153	57,73	411	22,40
Artisanat	731	67,69	317	0,94	8	61,53	21	1,14
Agriculture	2046	47,41	4180	12,42	17	62,97	57	3,11
Hydraulique	32	55,17	155	0,46	4	100	22	1,20
Pêche	7	12,97	9	0,03	-	-	-	
Transport	997	13,20	1318	3,92	124	80	188	10,25
Industrie	1996	66	5542	16,47	89	83,97	333	18,15
BPTH	3779	72,63	9687	28,79	118	70,23	591	32,21
Profession Libérale	630	81,92	1391	4,13	59	80,82	156	8,50
Maintenance	535	60,11	1188	3,53	18	42,37	56	3,05
Total	**15348**	**46,95**	**33650**	**100**	**590**	**70,58**	**1835**	**100**

Source : ANSEJ (antenne de la wilaya De Tizi-Ouzou).

*****Calculé par rapport au nombre de dossiers déposés.

Le nombre d'attestations d'éligibilités délivrées représente un pourcentage important du nombre de dossiers déposés, cela pour l'ensemble des secteurs d'activité : **46,95%** des dossiers déposés dans tous les secteurs satisfont les conditions d'éligibilités imposées par

cette agence, certains ont atteint plus de **70%** à l'instar du **secteur de l'industrie et profession libérale, et BTPH.**

Au total, le pourcentage d'attestations délivrées comparé au nombre de dossiers déposés atteint de **46,95%.**

Le nombre d'attestations d'éligibilité délivrées à l'extension est aussi important par rapport au nombre de dossiers déposés, il est estimé à **70,58%.**

Cependant, il reste faible dans certains secteurs tels qu'hydraulique, agriculture, artisanat et maintenance, ceci est dû à la non-conformité des demandes aux conditions d'extensions imposées par cette agence.

On constate aussi, un écart très important entre le nombre de projets éligibles (**15348**) et le nombre de projets crées (**11045**) parce que les projets éligibles sont ceux qui répondent aux conditions d'éligibilités, ces projets ne seront pas créés à cause des contraintes rencontrés a la création tels que les difficultés de l'apport personnel, l'abandon des projets par les jeunes promoteurs. ..

3-Accords bancaires

Tableau N°14 : Accords bancaires repartis par secteur d'activité

Accords bancaires repartis par secteur d'activité 2008-2014								
	Phase de réalisation				**Phase d'extension**			
	Nombre	**%***	**Emplois Prévus**	**%**	**Nombre**	**%***	**Emplois Prévus**	**%**
Service	3344	72,77	7062	26,04	133	86,93	397	28,89
Artisanat	540	73,88	1304	4,81	5	62,5	15	1,09
Agriculture	1234	60,31	2617	9,65	9	52,94	24	1,75
Hydraulique	18	56,25	103	0,38	1	25	2	0,15
Pêche	5	71,43	21	0,08	-		-	
Transport	974	97,69	1222	4,51	100	80,64	160	11,64
Industrie	1775	88,92	4823	17,79	70	87,65	243	17,69
BPTH	3258	86,31	8161	30,09	91	76,47	415	30,20
Profession libérale	409	64,92	901	3,32	30	50,84	82	5,97
Maintenance	411	76,82	904	3,33	12	66,66	36	2,62
Total	**11968**	**77,98**	**27118**	**100**	**451**	**76,44**	**1374**	**100**

Source : ANSEJ (antenne de la wilaya De Tizi-Ouzou).

*****Calculé par rapport au nombre de dossiers déposés.

Le nombre d'accords bancaires répartis par secteur d'activité et le nombre d'emplois créés pour chaque secteur figurent dans le tableau suivant :

Une fois l'attestation d'éligibilité délivrée, les projets font objet d'étude et analyse à l'intérieur de l'agence afin de distinguer ceux qui sont rentable et ceux qui ne le sont pas.

Avant les réformes de Janvier 2011, un projet validé par l'agence n'est pas automatiquement financé par la banque, cette dernière estime à son tour la faisabilité du projet à financer (ceci concerne uniquement les jeunes ayant opté pour le financement triangulaire). Ce explique la différence enregistrée entre le nombre d'accord bancaires et le nombre d'attestation délivré par l'agence, mais après ces réformes un projet validé par le comité de sélection de validation et de financement des projets (CSVF) qui est nommé auparavant (CLEF) sera financé automatiquement par la banque.

4-Projet crées

Les entreprises sont réparties entre les principaux secteurs d'activités comme l'indique le tableau suivant :

Tableau N°15: Projet crées et repartis par secteur d'activité 2008-2014

Projet créés repartis par secteur d'activité								
	Phase de réalisation				**Phase d'extension**			
	Nombre	**%**	**Emplois Prévus**	**%**	**Nombre**	**%**	**Emplois Prévus**	**%**
Service	2853	25,83	6267	23,9	145	25,66	406	23,92
Artisanat	570	5,16	1605	6,12	18	3,19	49	2,89
Agriculture	1068	9,67	2510	9,57	10	1,77	34	2
Hydraulique	38	0,34	187	0,71	2	0,35	10	0,59
Pêche	6	0,05	28	0,11	-	0	-	0
Transport	863	7,81	126	0,48	126	22,3	190	11,2
Industrie	1635	-	4875	18,59	84	14,87	282	16,62
BPTH	3243	29,36	8785	33,5	120	21,24	539	31,76
Profession libérale	403	3,65	947	3,61	43	7,61	120	7,07
Maintenance	366	3,31	896	3,42	19	3,36	67	3,95
Total	**11045**	**100**	**26226**	**100**	**565**	**100**	**1697**	**100**

Source : ANSEJ (antenne de la wilaya De Tizi-Ouzou).

L'observation des donnés qui concernent le nombre de projets crées, permet de constater que :

- **Secteur des services** : depuis sa création, l'agence national de soutien à l'emploi des jeunes de Tizi-Ouzou, a créé au cumul 31/12 /2014, **2998** entreprises, avec **6673** emplois.
- Ainsi dans **le transport**, l'agence a créé en cumul au 31/12/2014, **989** entreprises, avec **316** emplois. Cette activité enregistre ces dernières années une baisse demande de la part des jeunes promoteurs après que l'agence a décidé de geler le financement de toutes les activités économiquement "inefficaces" notamment le transport pour encourager l'émergence de sociétés dans plusieurs autres domaines (domaine de l'agriculture, de l'industrie, des technologies de l'information et de la communication et l'artisanat).

Concernant **les professions libérales**, celles-ci se présente avec **446** entreprises et emplois. Cette activité offre des emplois spécialisés et individualisés, qui emploi des cadre supérieurs et une main d'œuvre ayant fait des études supérieurs. Cette activité enregistre ces dernières années une augmentation remarquable par rapport aux années passés et cela à couse des aides financiers accordé par l'ANSEJ à ce type d'investissement.

- **L'agriculture**: L'agriculture s'est vue renforcé par la création de **1078** entreprises avec la création de **2544** emplois depuis 2008 au 31/12/2014.

Il faut souligner que l'agriculture est classée comme secteur prioritaire et de ce fait toute création de micro-entreprises dans cette activité bénéficie d'une bonification des taux d'intérêts du crédit bancaire dans le cas de financement triangulaire.

- **Artisanat : 588** micro-entreprises sont créées dans le cadre du secteur artisanal soit **5,07%** du total des micro-entreprises.

Le nombre d'emploi crée était de **1654** soit **5,92 %** du total des emplois crées.

L'investissement dans ce secteur vise surtout à promouvoir les divers activités artisanales qui constituent le patrimoine culturel de la région à s'avoir : la bijouterie, la poterie, la tapisserie…

- **L'hydraulique :** Dans ce secteur **40** micro-entreprises ont été créées soit **0,35%** du total des micro-entreprises et **197**emplois représentant **0,70%** du total au niveau du secteur ont été créées.
- **La pêche :** L'agence a créé 6 entreprises avec **28** emplois depuis 2008 au 31/12/2014.
- **BTPH :** Dans ce secteur l'agence a créé **3363** entreprises soit **28,97%**, du total des projets créés avec création de **9324** poste d'emplois soit **37,41%** du total des emplois.

- **L'industrie**

On dénombre **1719** micro-entreprises créées dans ce secteur soit **14,81%**.La production industrielle touche plusieurs activités, on cite à titre d'exemple la fabrication de matériaux de construction, l'agroalimentaire, fabrication des produits cosmétiques…

Le volume de l'emploi crée s'établit **9324** emplois soit **33,39%** du total des emplois crées. On pourrait dire que la répartition des micro-entreprises selon les secteurs d'activités sont une logique économique c'est-à-dire que le jeune promoteur cherche à investir dans l'activité la plus porteuse d'avenir et la plus rentable à court terme avec le moindre coût d'où sa préférence pour les services Ainsi l'opportunité du projet, la rentabilité probable et le coût de celui-ci ainsi que la qualification et la compétence du jeune promoteur sont les raisons et les déterminants qui expliquant cette répartition des micro-entreprise.

Conclusion

Pendant longtemps, les micro-entreprises ont été considérées comme étant secondaires et sans importance. Tandis que les grandes entreprises ont été considérées comme étant une solution clé pour le développement et la création d'emploi.

C'est à partir de ce raisonnement que l'ANSEJ a été créée son rôle essentiel est d'apporter le Soutien nécessaire aux jeunes promoteurs pour la création des micro-entreprises dans le but d'absorber et de réduire le taux de chômage et aussi pour encourager l'initiative individuelle au niveau des jeunes chômeurs et de leur inculquer l'esprit d'entreprenariat.

L'ANSEJ a donc diffusé une lueur d'espoir dans certaines catégories de jeunes, notamment ceux ayant la qualification et disposant d'un apport personnel, mais d'exclusion des chômeurs qui n'ont pas de qualification au niveau d'instruction.

La micro-entreprise est importante sur l'emploi et les revenus que sur l'espace territoriale, elle permet de valoriser le facteur humain, un véritable facteur de développement de l'économie. Mais la micro-entreprise reste toujours confrontée à plusieurs contraintes qui empêchent son développement parce que l'environnement conditionnel et approprié à sa croissance n'est pas encore réalisé.

Dans le but d'encourager la création des micro-entreprises, les pouvoirs publics visent à créer un environnement favorable au développement de ces entreprises, pour sécuriser les jeunes promoteurs concernés par ces entités.

A Tizi-Ouzou, depuis la mise en place du dispositif ANSEJ (du 2008 jusqu'à la fin de l'année 2014), l'agence a permis la création de **27923** emplois à travers la réalisation de **11610** projets.

Conclusion Générale

Conclusion générale

Les micro-entreprises englobent un ensemble très hétérogène d'entreprises : Travailleurs autonomes, les artisans, cybercafés, etc.

En Algérie, l'orientation en faveur de ce secteur est apparue dans le contexte de la transition vers l'économie de marché comme une alternative à la relance des investissements et l'essoufflement du modèle d'industrialisation de base attesté par l'effondrement du secteur public économique. Le développement des micro-entreprises a connu un essor remarquable favorisé par les politiques incitatives en termes d'encadrement institutionnel, d'aides publics, de réglementation et de mise à niveau.

Dans le contexte économique actuel marqué par un double mouvement de mondialisation et de concurrence acharnée à tous les nouveaux, il est désormais établi que les micro-entreprises constituent un élément indispensable dans le processus de développement économique même s'il est difficile de mettre en exergue l'amplitude de leur rôle, on peut, néanmoins, conclure que cette catégorie d'entreprise a une fonction déterminante en matière d'amélioration du bien-être social, dynamisation des régions, création des richesses, résorption du chômage et peuvent constituer une solution permettant de surmonter la dépendance structurelle des hydrocarbures.

Cependant, pour se développer, ces micro-entreprises ont besoin d'une gamme très complexe d'instruments de financement adoptée aux différents stades de leur développement.

L'Etat et les établissements financiers dans le souci de perspective de croissance de l'économie ont instauré des facilités le financement de création et de développement de ce type d'entreprise.

L'introduction en 1996 de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes ANSEJ a représenté un réel encouragement au développement des micro-entreprises en Algérie. Ce dernier est un dispositif qui aide les jeunes âgés de 19 à 35 ans (jusqu'à 40 ans pour le gérant) ayant des difficultés d'insertion professionnelle à créer leur propre emploi à travers la création de micro-entreprises.

Le financement de ce type d'action se fait par l'octroi d'un prêt non rémunéré accordé par cette agence augmenté d'un prêt bancaire avec intérêts bonifiés par le fonds national de soutien à l'emploi de jeunes FNSEJ consenti au jeunes promoteurs, en vue de compléter le niveau de leurs fonds propres fixé selon le mode de financement qui ne doit en aucun cas excéder 10 millions de dinars.

Par ailleurs, les micro-entreprises crées dans le cadre de ce dispositif bénéficient d'autres avantages fiscaux et parafiscaux (exonération de la TVA pour l'acquisition des biens

d'équipements entrant dans la réalisation de l'investissement, application d'un taux réduit en matière de droit de douane pour les biens d'équipements importés, exemption des droits de mutation et droit d'enregistrement, exonération de la taxe foncière, etc.).

Pour ses vingt premières années d'activité, l'Agence a élaboré, l'année dernière, un bilan dans lequel elle affirme que plus de 710 788 emplois ont été générés, à l'échelle national, par plus de 333 000 micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ. En réalité, ce nombre d'emploi est largement plus important, puisqu'il ne comptabilise que les postes ouverts au démarrage de la micro-entreprise. Ces entreprises embryonnaires investissent tous les secteurs de l'économie, notamment les services. Chaque année le nombre de micro-entreprises créées évolue dans des secteurs porteurs, notamment, le secteur de l'agriculture, de l'industrie et le BTP. Moins de 10 000 micro entreprises ont été jusque-là défaillantes, soit un taux de mortalité inférieur à 5%. Les crédits accordés dans ce cadre s'élèvent à 223 milliards de dinars. Sur près de 13 000 dossiers contentieux, près de 7 000 dossiers ont connu un règlement à l'amiable (remboursement ou rééchelonnement de la dette). Seules 615 affaires ont été transmises aux tribunaux et ce, dans les cas avérés de détournement des crédits.

En clair, beaucoup de jeunes ont réussi à créer des entreprises dans le cadre de ce dispositif et ils ont trouvé leur place dans l'environnement socio-économique du pays. D'autres, n'ont pas eu la chance, certes, de réussir par manque d'expérience et de performance, mais les différentes recherches lancées dans le but d'améliorer ce système devraient aboutir, à long terme, à une meilleurs prise en charge des préoccupations des aux jeunes entrepreneurs appelés à faire face à des défis complexes.

Références bibliographiques

Références bibliographiques

Ouvrage:

- BOUYAKOUB.F, « l'entreprise et le financement bancaire », Edition CASBAH, Alger ,2000.
- BIZGUET.A, « les petites et moyens entreprises », presses universitaires de France, 2em Edition, 1993.
- DESSEIGNE.G, « la création que je-sais » Ed PUF, 1998.
- GASSE .Y, « Dynamique entrepreneuriat et développement économique », Ed HAMMATTAN, Paris.
- LERAGE, « économie d'entreprise », édition Dunod, 2000.
- MARCHESAY.M, P.A.JULIEN « La petite entreprise », édition Vuibert, Paris, 1987.
- MATHÉ.J.C, « Politique générale de l'entreprise ; Analyse et stratégique », Ed economica, Paris ,1987.
- MELYON Gérard, « Gestion financière », Bréal éditions, 4e édition, 2007.
- OLIVIER Ferrier, « Les très petites entreprises », Ed de Boeck, Université Bruxelles, 2002.
- SOLNIK Bruno, « Gestion financière » 3e édition, Nathan édition, 1988.
- VIGEZZI Michel, «L'entreprenariat », Ed, Flammarion, Paris, 1997.
- VIZZAVONA.P, « pratique de gestion », Edition BERTI, Paris, 1995.

Thèses et mémoires:

- AIT OURAB.S, GHEMDAN.S, mémoire de fin de cycle « Essai d'élaboration d'une cartographié des secteurs d'activités financés dans le cadre d'ANSEJ », option Economie Appliquée et Prospective, ENSSEA, 2013-2014.
- ARZEK.D, ABBA.S, AMI.K, « la création de la micro-entreprise au niveau de l'ANSEJ », mémoire de fin d'étude, Option Economie et gestion d'entreprise, UMMTO, 2012-2013.
- AZOUANLI.W, AIT BMOULOUD.Y, « création des PME », UMMTO, FSEG, 2001.
- FIRLAS.M, « impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes, cas ANSEJ de Tizi- Ouzou», 2012.
- HADJLOUM.H, HAMIDANI.H, DRIOUECHE.S, « la création et le financement de la micro-entreprise dans le cadre Du dispositif CNAC, promotion 2006/2007.
- IDIR.S, LARBI.S, « la création et le financement des PME/PMI », UMMTO.

- KHEBBACHE.M, « La lutte contre le chômage : création de micro-entreprises au niveau de l'ANSEJ : Cas de la wilaya de Bejaia » Master II en management économique du territoire et entreprenariat.
- LATROUS.S, OUHINIOUNE.J, « financement de la création des micro-entreprises dans le cadre de dispositif ANSEJ : cas de BDL agence de Tizi-Ouzou », option MFB, UMMTO, 2008-2009.
- MALOUM.Y, MEFIAH.N, « la fiscalité des entreprises crées dans le cadre de l'ANSEJ », option EGE, UMMTO, 2012-2013.
- SAHNOUN.A, « la contribution de l'ANSEJ dans le développement local », licence en sciences commerciales, UMMTO, 2010/2011.
- SEHIB Ferhat, « la création des PME dans le cadres du dispositif ANSEJ », licence en finance, 2012-2013.

Revues et documents:

- ANSEJ, « création d'entreprise avec le financement triangulaire et mixte », 2015.
- CF. Sethuraman, « le secteur urbain non structuré », Vol 114 n°1 1995.
- Document ANSEJ, « Guide de création de la micro-entreprise », 2015.
- Journal officielle de la république algérienne, N°36 (13 juin 2013).
- L'expérience de la Banque Populaire pour la création d'entreprise, « direction centrale des activités bancaires : le financement de la micro-entreprise », complément de la note DCAB de 29 août 1996.
- Recueil des textes législatifs et réglementaires, « Dispositif de soutien à l'emploi des jeunes » Novembre 2011.
- Rencontre internationale, « 16^{éme} session ordinaire déclaration d'engagement pour le développement économique de l'Afrique », MONOROVIA des chefs d'Etat et de gouvernement de l'ONU, 17-20 juillet 1980.
- OCDE, « Stimuler l'esprit d'entreprise », Paris, 1998.

Textes réglementaires :

- Affectation spécial N°302-087, intitulé Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes.
- Décret exécutif N°96-295, du 08 Septembre 1996, fixant les conditions et les niveaux d'aides apportés aux jeunes promoteurs.

- Décret exécutif N° 98-231, du 12 Juillet 1998, son siège est localise à Alger et possède des antennes régionales et locales dans toutes les wilayas.
- Décret présidentiel N°96-234, du 02 Juillet 1996, relatif au soutien à l'emploi de jeunes a pour objet de fixer le cadre général et les formes d'aides à l'emploi de jeune.
- Ordonnance N°96-14, du 24 juin 1996, portant la loi de finance complémentaire pour 1996.

Sites web :

- http://www.ummto.dz/IMG/pdf/Ma_these_finale.pdf 23/09/2015.
- http://media.apce.com/pdf/pid/1-l-idee_3_217.pdf 21/10/2015.
- https://www.cafedelabourse.com/lexique/definition/rentabilite consulté le 07/11/2015.
- http://www.mhmrabv.org/sites/default/files/CNACBrochure1010.pdf consulté le 09/11/2015.
- http://www.andi.dz/ consulté le 09/11/2015.
- http://www.ansej.org.dz/ consulté le 09/11/2015.
- http://www.angem.dz/ consulté le 10/11/2015.

Liste des figures, des schémas et des graphes

Liste des figures

Intitulé de la figure	N°- page
Figure N°01: Les composantes du processus de création.	24
Figure N°02: La confrontation des composantes de la démarche de création.	24
Figure N°03: Cout de 30.000 DA.	58
Figure N°04: Le financement mixte de dispositif ANGEM.	59
Figure N °05: Financement triangulaire de dispositif ANGEM.	59
Figure N°06 : Niveau1 (le montant d'investissement jusqu'à 5000.000 DA	71
Figure N°07:Niveau2 (le montant d'investissement de 5000.001DA à 10.000 .000DA.	72
Figure N°08:Niveau1(Le montant de l'investissement jusqu'à 5000.000DA.	72
Figure N°09 :Niveau2 **(**le montant de l'investissement de 5000.001 DA à 10.000.000 DA	73

Liste des schémas

Intitulé des schémas	N°-page
Schéma N°01 : La construction des prix d'un produit	39
Schéma N°02 : Organisation de l'ANSEJ.	64
Schéma N°03 : Les étapes de l'accompagnement en de création.	75
Schéma N°04: Les étapes de l'accompagnement en phase d'extension.	76
Schéma N°05 : Décision prise par le comité.	79

Liste des graphes

Intitulé des graphes	N°-page
Graphe N°01 : Evolution de la production vendue par Kilo/DA	86
Graphe N°02 : Evolution de la valeur ajoutée par kilo/DA	87
Graphe N°03 : Evolution de L'excédent brut d'exploitation par Kilo/DA	87
Graphe N°04 : Evolution de Résultat net d'exploitation par kilo/DA	88

Liste des tableaux

Intitulé des tableaux	N°-page
Tableau N°01 : Le plan de financement initial.	43
Tableau N°02 : Compte de résultat prévisionnel.	44
Tableau N°03 : Plan de trésorerie	46
Tableau N°04 : Calcul de seuil de rentabilité	47
Tableau N° 05: Etude de projet.	78
Tableau N° 06 : Structure d'investissement (en DA).	84
Tableau N°07: Structure de financement de projet atelier de confection.	85
Tableau N°08 : L'd'indépendance financière	88
Tableau N°09 : Rentabilité économique	89
Tableau N°10 : La rentabilité commerciale	89
Tableau N°11 : Rentabilité financière	90
Tableau N°12: Nombre des dossiers déposés répartis par secteur d'activité (2008- 2014).	91
Tableau N°13: Projet éligibles répartis par secteur d'activité (2008- 2014).	92
Tableau N°14 : Accords bancaires répartis par secteur d'activité (2008- 2014).	93
Tableau N°15: Projet crées et répartis par secteur d'activité (2008- 2014).	94

Tables des matières

Sommaire 1
Introduction Générale.....2
Chapitre I : Généralités sur les micro-entreprises 6
Introduction 6
Section1 : Présentation de la micro-entreprise 6
1-Définition de la micro-entreprise 7
2-Origines de la micro-entreprise.....7
3-Caractéristiques de la micro-entreprise.....8
4-Objectifs de la micro entreprise 9
5-Principes du la micro-entreprise 9
5-Rôle de la micro-entreprise.....10
6-1-Dans le développement socio-économique 10
6-2-Dans l'économie Algérienne 10
7-Catégorie d'entrepreneur éligible à la micro-entreprise 11
8-Principaux domaines d'intervention 11
9-Micro-entreprise et son environnement 12
9-1-Définition de l'environnement.....12
9-2-Composantes de l'environnement.....12
9-3-Relation micro entreprise et environnement.....14
Section 2: Classification des micro-entreprises, organisation et fonction d'une micro-entreprise 14
1-Classification des micro-entreprises 15
1-1-Selon la forme juridique 15
1-1-1-Entreprise individuelle 15
1-1-2-Entreprise sociétaire 15
1-2-Classification selon le domaine d'activité 16
2-Fonctions d'une micro-entreprise 17
2-1-Fonction technique –production 17
2-2-Fonction approvisionnement 17
2-3-Fonction commerciale 17
2-4-Fonction financière et comptable 17
2-5-Fonction ressources humaines.....18
2-6-Fonction de direction.....18

3-Organisation de la micro-entreprise 18
3-1-Différents domaines d'action d'une micro-entreprise 18
3-2-Micro-entreprise et le marché 19
Section 3 : Concept de création de la micro-entreprise 20
1-Notion de création de l'entreprise 20
1-1-Esprit d'entreprise 20
1-2-Création d'une entreprise 21
1-2-1-Facteurs influençant la création d'entreprise 21
A-Niveau de désirabilité 21
B-Niveau de faisabilité (Variable économique) 22
C-Niveau de création 22
1-2-2-Facteurs déclencheurs 22
1-2-3-Constituantes de la démarche de création 23
1-4-Processus de la création de l'entreprise 24
2-Création de micro entreprise 26
2-1-Créateur 26
2-2-Idée de projet 27
2-3-Capitaux à réunir 27
3-Avantages de la création 27
3-1-Avantages sociaux 27
3-2-Avantages écologiques 27
3-3-Avantages économiques 28
4-Contraintes liées à la création de la micro-entreprise 28
4-1-Contraintes propres au produit ou à la prestation 28
4-2-Contraintes de marché 28
4-3-Contraintes légales 28
4-4-Contraintes de moyens 29
5-Conditions de réussite et les causes d'échec 29
5-1-Conditions de réussite 29
5-1-1-Estimer correctement les potentiels de l'idée 30
5-1-2-Avoir une vision claire de la nature de son projet 30
5-1-3-Ne ne pas rester isoler 30
5-1-4-Aller au-devant du marché 30
5-1-5-Savoir gérer le temps .....

5-1-6-Avant tout appliquer une « démarche stratégique » scrupuleuse 31
5-1-7-Anticiper les besoins de financement 31
5-1-8-Surveiller la réglementation 31
5-2-Causes d'échec 31
Conclusion du chapitre I 32
Chapitre II : Processus de création et de financement des micro-entreprises 33
Introduction 33
Section 1: Étapes de création d'une micro-entreprise 33
1-Idée de projet et sa maturation 33
1-1-Période de gestation 33
1-2-Pré-étude de faisabilité 34
2-Étude technico-économique 34
2-1-Etude de marché 34
2-1-1-Connaissance de marché 35
1-1-2-Définition de la nature de définir et des caractéristiques du bien à produire 35
2-2-Étude technique 35
2-2-1-Processus de production 35
2-2-2-Caractéristiques des moyens de production 36
2-2-3-Besoins de la micro-entreprise 36
2-2-4-Localisation de l'unité de production 36
2-3-Étude organisationnelle 37
2-4-Estimation des coûts 37
2-4-1-Principales sources d'information sur les coûts d'investissement 37
2-4-2-Principales sources d'information sur les coûts d'exploitation 38
2-4-3-Méthodes d'évaluation des coûts de projets 38
2-4-4-Coûts fixes et coûts variables 38
A-Coûts fixes ou charges de structure 38
B-Coûts variables ou charges opérationnelles 39
2-4-5-Coût total et coût unitaire 39
2-4-6-Coûts fixes unitaires et les coûts variables unitaires 39
2-4-7-Coûts de production, les coûts de distribution et les prix de ventes 39
2-4-8-Problèmes posés par l'évolution des prix 40
2-5-Etude commerciale 40
2-5-1-Actions relatives au produit / service 40

2-5-2-Actions relatives au prix.....41
2-5-3-Actions relatives à la distribution.....41
2-5-4-Actions relatives à la communication.....42
2-6-Etude financière.....42
2-6-1-Construction du plan de financement.....42
2-6-2-Compte de résultat prévisionnel.....44
2-7-Etude juridique de la micro-entreprise.....47
2-7-1-Structure et l'activité de la micro-entreprise.....47
2-7-2-Choix de la structure.....48
3-Démarrage de l'activité.....48
3-1-Mettre en place une comptabilité et les outils de gestion (Tableau de bord).....49
Section 2 **:** Modes de financement des micro-entreprises.....49
1-Besoins de financement.....50
1-1-Besoin de financement pour la phase démarrage.....50
1-2-Besoin de financement pour la phase d'exploitation.....50
1-3-Besoin de financement pour la phase d'extension de l'activité.....50
2-Sources de financement de la micro- entreprise.....50
2-1-Financement à partir des capitaux propres.....51
2-1-1-Augmentation du capital en numéraire.....51
2-1-2-Mise en réserve du résultat de l'exercice.....51
2-2-Financement à partir des marchés de capitaux.....52
2-2-1-Marché monétaire.....52
2-2-2-Marché financière.....52
2-3-Financement à partir des capitaux d'emprunts.....52
2-3-1-Financement à partir des crédits bancaires.....52
2-3-2-Financement par le crédit extérieur.....53
2-3-3-Aides de l'État.....54
Section 3 : Structures de financement et d'accompagnement de la micro-entreprise en Algérie.....54
1-Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).....54
1-1-Présentation de l'ANSEJ.....54
1-2-Objectifs du dispositif de L'ANSEJ.....54
1-3-Activités de l'ANSEJ.....55
2-Agence nationale de Développement des investissements (ANDI).....55
2-1-Présentation de l'ANDI et le Guichet Unique Décentralisé.....55

2-2-Missions de l'Agence 55
2-3-Guichet unique de l'ANDI 55
3-Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) 57
3-1-Missions de CNAC 57
3-2-Aides accordées 57
4-Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit(ANGEM) 57
4-1-Micro crédit 58
4-2-Conditions d'éligibilité 59
Conclusion chapitreII 59
Chapitre III : Financement de la micro entreprise par ANSEJ (cas pratique).....61
Introduction 61
Section 1 : Aperçu général de l'ANSEJ 61
1- Présentation générale de l'ANSEJ 61
1-1-Définition de l'ANSEJ.....61
1-2- Mission de l'ANSEJ 62
2-Structure et organisation de l'ANSEJ 63
2-1- Directeur général 64
2-1-1-Pouvoir réglementaire 64
2-1-2- Pouvoir d'exécution 64
2-2-Conseil d'orientation 65
2-3-Comité de surveillance 66
3-Ressources et les dépenses de l'ANSEJ.....67
3-1- Ressources de l'ANSEJ 67
3-2-Dépenses de l'ANSEJ.....67
4-Organismes financiers de l'agence 67
4-1- Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ) 67
4-1-1- En recettes 68
4-1-2- En dépenses 68
4-2-Fond de caution mutuelle de garantie risque / crédit promoteurs.....68
4-3-Modalité d'adhésion au fond et cotisation.....69
5-Relations de l'ANSEJ avec les différents partenaires.....69
5-1-ANSEJ – Trésor.....69
5-2-ANSEJ – Douane.....69
5-3-ANSEJ – Banques 70

Section 02 : Les étapes de création et de financement des micro-entreprises par ANSEJ.....70
1- Procédures de la création de la micro-entreprise dans le cadre de dispositif ANSEJ.....70
1-1-Caractéristiques de la micro entreprise dans le cadre de l'ANSEJ.....70
1-2-Procédures de création de la micro entreprise.....70
1-2-1- Investissement de création.....70
1-2-2- Investissement d'extension.....76
2-Étapes franchir pour la création d'entreprise.....77
2-1-Naissance de l'idée et la recherche de l'information.....77
2-2-Dépôt de dossier.....77
2-3-Étude de projet.....77
2-4-Présentation du projet au niveau du CSVF.....78
2-5-Établissement de l'attestation d'éligibilité.....79
2-6-Création juridique.....79
2-7-Accord bancaire (pour le financement triangulaire).....80
2-8-Réalisation du projet.....80
2-9-Exploitation (démarrage de l'activité).....81
Section 03: Analyse et étude d'une micro-entreprise (Atelier de confection) crée dans le cadre d'ANSEJ.....81
1-Présentation de la région.....81
2-Généralité sur le projet.....82
2-1-Données financières.....82
2-2-Gamme de produits.....83
2-3-Réseau de distribution.....83
2-4-Fournisseurs.....83
3-Démarches suivis pour la création de cette micro-entreprise.....83
4-Analyse financiers de la micro entreprise.....84
4-1-Cout et financement du projet.....84
4-2-Analyse du compte de résultat (TCR).....86
4-3-Analyse des bilans prévisionnels (Calcul des Ratios).....88
Section 04 : Analyse des résultats de création de la micro-entreprise dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....90
1-Dossiers déposés.....91
2-Projets éligibles.....92
3-Accords bancaires.....93

4-Projet crées.....94
Conclusion du chapitreIII.....96
Conclusion générale.....97
Références bibliographiques.....99
Liste des figures, des schémas et des graphes.....102
Liste des tableaux.....103
ANNEXE

Annexes

ANNEXE N°01 :

Ministère du Travail, de L'Emploi et de la Sécurité Sociale
Agence Nationale de Soutien à L'Emploi des Jeunes

ANSEJ

Les prêts non rémunérés supplémentaires pour :
les Vehicules Ateliers
les Cabinets Groupés
location

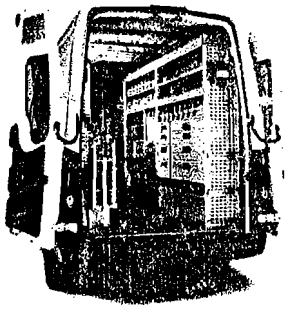

Véhicules-Ateliers

Vous êtes diplômé de la formation professionnelle Vous êtes âgé (e)s de 19 à 40 ans

Vous pouvez bénéficier du financement de votre véhicule atelier pour l'activité de plomberie, électricité bâtiment, chauffagiste, climatisation, vitrerie, peinture bâtiment, mécanique automobile avec un apport personnel de **1%** ou **2%.**

Comportant un prêt ANSEJ de **28%** ou **29%** (selon le montant de l'investissement), et un crédit bancaire de **70 %** bonifié à **100%** En plus de ces deux prêts vous bénéficiez encore d'un prêt supplémentaire de **500.000DA .**

Cabinets Groupés

Vous êtes médecin, auxiliaires de justice, expert comptable, comptable, commissaire aux comptes, bureau d'études relevant du BTPH,

En plus de votre apport personnel de **1%** ou **2%**, du prêt ANSEJ de **28%** ou **29%** et d'un crédit bancaire de 70 % bonifié à **100%**, vous beneficiez d'un prêt location allant jusqu'à **1.000.000** DA avec un ou plusieurs de vos confrères sur un même lieu dit « cabinet groupé »

NB: Les PNR supplémentaires sont des aides en plus des crédits accordés dans le financement triangulaire.

Prêt location

Vous êtes porteur de projet de biens et de services, vous désirez créer votre activité

En plus de votre apport personnel de **1%** ou **2%**, du prêt ANSEJ de **28%** ou **29%** et d'un crédit bancaire de **70%** bonifié à **100%** Bénéficiez aussi d'un Prêt loyer non rémunéré jusqu'a **500.000 DA** pour toutes les activités hormis celles des cabinets groupés.

La durée de remboursement du crédit bancaire ne saurait être inférieure à huit (8) ans dont trois (3) ans de différé.

Siége sociale : 08 , Rue Arezki Benbouzid
-El Annassers- Alger
Tel : 021 .67.82.35/021.67.82.36
Fax : 021.67.56.51/021.67.75.74
www.ansej.org.dz

ANNEXE N° 02 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب
Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب
ANSEJ

N° : 4523 / ANSEJ /1501/13

21 JUIL 2013

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA BANQUE
DE DEVELOPPEMENT LOCAL
AGENCE 163 DBK

Objet : BORDEREAU D'ENVOI

Pour vous permettre l'établissement des cheques aux promoteurs concernés veuillez trouver ci- joint la liste nominatif des ordres d'enlèvement et structures de financement suivant le bordereau ci –joint.

N° D'ORDRE	DESIGNATION DES DOCUMENTS	OBS
1	GACEM HAKIMA	02

P/ LE DIRECTEUR DE L'ANTENNE

Conseillère Accompagnatrice

S. DILEM

TIZI OUZOU EX GALERIE EDGB AVENUE ABANE RAMDANE TIZI OUZOU
TEL 026 20 23 23 FAX 026 20 24 24 WWW.ANSEJ.ORG.DZ
ANSEJ

ANNEXE N°03 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب
A N S E J

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
وزارة العمل و التشغيل والضمان الاجتماعي

PLAN D'AFFAIRES PHASE CREATION

(A) PRESENTATION DU PROJET

DATE D'ETABLISSEMENT DU PLAN D'AFFAIRES			
ANTENNE DE	TIZI OUZOU	ANNEXE DE	
N° DOSSIER (sieje3)		DATE DE DEPOT DU DOSSIER	
GERANT	GACEM HAKIMA		
INTITULE DU PROJET	CONFECTION		
NOM/RAISON SOCIALE			
CODE DE L'ACTIVITE		NOMENCLATURE	
FORME JURIDIQUE	PERSONNE PHYSIQUE		
SECTEUR D'ACTIVITE	INDUSTRIE		
COMMUNE	DRAA BEN KHEDDA		

SECTEUR PRIORITAIRE		ZONE PRIORITAIRE		TYPE DE FINANCEMENT	TRIANGULAIRE

Le Document est établi par l'Agent FATHI Ratiba

Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
A.N.S.E.J
Antenne de Tizi-Ouzou
Galerie EDGB Ave ABANE Ramdane
TIZI-OUZOU

ANNEXE N°04 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
وزارة العمل و التشغيل والضمان الاجتماعي

الوكالة الوطنية لتسيير القرض المصغر
ANSEJ

Zone : 1

- Zone 1 : Zone normale (Activité non prioritaire)
- Zone 2 : Zone normale (Activité prioritaire)
- Zone 3 : Zone à promouvoir (Activité non prioritaire)
- Zone 4 : Zone à promouvoir (Activité prioritaire)

Type de financement:
*Triangulaire 1
*Mixte 2

Ce Document est établi
Par l'Agent
FATHI Ratiba

(C) ETUDE FINANCIERE

(C.1) Structure de l'investissement

(en DA)

Rubrique	Coût	Coût TOTAL
Frais de la location	0,00	0,00
Frais préliminaires	137 435,35	137 435,35
Cotisation fonds de garantie	34 656,70	
Assurances	82 778,65	
Autres frais	20 000,00	
Equipements de production	832 219,00	832 219,00
Equipements locaux	832 219,00	
Equipements importés	0,00	
Cheptel	0,00	0,00
Materiels roulants	1 170 500,00	1 170 500,00
Aménagements	0,00	0,00
Outillages	0,00	0,00
Mobilier de bureau	0,00	0,00
Materiels informatiques	0,00	0,00
Droit de douanes et taxes	0,00	0,00
Autres impots et taxes	0,00	0,00
Frais d'installation	0,00	0,00
Frais de transport	0,00	
Montage et essais	0,00	
Fonds de roulement	175 000,00	175 000,00
Autres1	0,00	0,00
Autres2	0,00	0,00
TOTAL	2 315 154,35	2 315 154,35

Raison sociale

Gérant : GACEM HAKIMA
Activité : CONFECTION
Commune : DRAA BEN KHEDDA
Nombre d'emplois : 3

Montant des équipements importés en DA	Cours de conversion relevé le		
	Montant Equip	Cours Devise en DA	Montant en DA
	0,00	0,00	0,00

(C.2) Structure de Financement

Rubrique	Taux Particip.	Montant
Apport personnel	1%	23 151,54
Numéraires		23 151,54
Nature		0,00
PNR Classique	29%	671 394,76
PNR LO		0,00
PNR VA		0,00
Crédit Bancaire	70%	1 620 608,05
TOTAL	100%	2 315 154,35

Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
A.N.S.E.J
Antenne de Tizi-Ouzou
La Galerie EDIB, Av. ABANE Ramdane
TIZI-OUZOU

(C.3) Tableau d'amortissement du crédit Bancaire

Montant du crédit	1 620 608,05
Durée du crédit	8,00
Taux d'intérêt bancaire	5,50%
Taux de bonification	3%
Taux d'intérêt réel	2,20%

Librique	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	Année 8
Principal	0,00	0,00	0,00	331 252,28	331 252,28	331 252,28	331 252,28	331 252,28
Reste à rembourser (encours)	1 620 608,05	1 656 261,42	1 656 261,42	1 656 261,42	1 325 009,14	993 756,85	662 504,57	331 252,28
Intérêt Bancaire	0,00	91 094,38	91 094,38	91 094,38	72 875,50	54 656,63	36 437,75	18 218,88
Intérêt Bancaire bonifié à payer	0,00	36 437,75	36 437,75	36 437,75	29 150,20	21 862,65	14 575,10	7 287,55
Cotisation au FG	5 672,13	5 796,91	5 796,91	5 796,91	4 637,53	3 478,15	2 318,77	1 159,38
Cotisation à verser	34 656,70							

ANNEXE N°05 :

Raison sociale	0
Nom et Prénom du Gérant :	GACEM HAKIMA
Activité :	CONFECTION
Commune :	DRAA BEN KHEDDA

Ce Document est établi Par l'Agent FATHI Ratiba

(C.4) BILAN D'OUVERTURE

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
		1- FONDS PROPRES	23 151,54
2- INVESTISSEMENT			
Frais de la location	0,00		
Frais Préliminaires	137 435,35		
Equipements de production	832 219,00		
Outillages	0,00		
Materiel Roulant	1 170 500,00		
Matriels de bureau	0,00		
Materiels informatiques	0,00		
Aménagement	0,00		
Autres	0,00		
Cheptel	0,00		
3- STOCKS			
Matieres et Fournit	0,00		
4- CREANCES		*5- DETTES D'INVESTISSEMENT*	
Caisse et banque	175 000,00	Emprunts bancaires(CMT)	1 620 608,05
		Autres emprunts (PNR ANSEJ)	671 394,76
		Autres emprunts (PNR LO)	0,00
		Autres emprunts (PNR VA)	0,00
T O T A L	2 315 154,35	T O T A L	2 315 154,35

Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes ANSEJ Antenne de Tizi-Ouzou Galerie EDGB Ave ABANE Ramdane TIZI OUZOU

25 ديسمبر 2011

ANNEXE N°06 :

Raison sociale	0
Nom et Prénom du Gérant :	GACEM HAKIMA
Activité :	CONFECTION
Commune :	DRAA BEN KHEDDA

(C.5) TCR PREVISIONNELS

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8
Ventes marchandises								
Marchandises consommées								
Marge brute	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Production vendue	1 801 800,00	1 981 980,00	2 180 178,00	2 398 195,80	2 638 015,38	2 901 816,92	3 191 998,61	3 511 198,47
Prestations fournies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matière et fournitures consom.	450 000,00	472 500,00	496 125,00	520 931,25	546 977,81	574 326,70	603 043,04	633 195,19
Services	174 000,00	180 960,00	188 198,40	195 726,34	203 555,39	211 697,61	220 165,51	228 972,13
Transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Loyers charges locatives	144 000,00	149 760,00	155 750,40	161 980,42	168 459,63	175 198,02	182 205,94	189 494,18
Entretien et réparation	20 000,00	20 800,00	21 632,00	22 497,28	23 397,17	24 333,06	25 306,38	26 318,64
Autres services	10 000,00	10 400,00	10 816,00	11 248,64	11 698,59	12 166,53	12 653,19	13 159,32
Valeur ajoutée	1 177 800,00	1 328 520,00	1 495 854,60	1 681 538,21	1 887 482,18	2 115 792,61	2 368 790,06	2 649 031,15
Frais de personnel	540 000,00	550 800,00	561 816,00	573 052,32	584 513,37	596 203,63	608 127,71	620 290,26
Frais divers	108 450,78	80 297,70	72 847,62	66 142,55	58 948,60	52 358,11	46 310,73	40 752,15
Assurances	82 778,65	74 500,79	67 050,71	60 345,64	54 311,07	48 879,97	43 991,97	39 592,77
Autres frais	25 672,13	5 796,91	5 796,91	5 796,91	4 637,53	3 478,15	2 318,77	1 159,38
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	47 963,92	52 760,31	58 036,34	63 839,97	70 223,97
TAP 2%	0,00	0,00	0,00	47 963,92	52 760,31	58 036,34	63 839,97	70 223,97
Droit de douanes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais financiers	0,00	36 437,75	36 437,75	36 437,75	29 150,20	21 862,65	14 575,10	7 287,55
Amortissements	344 808,97	344 808,97	344 808,97	344 808,97	344 808,97	110 708,97	110 708,97	110 708,97
Charges d'exploitation	993 259,75	1 012 344,42	1 015 910,34	1 068 405,51	1 070 181,45	839 169,71	843 562,48	849 262,91
RBE	184 540,25	316 175,58	479 944,26	613 132,71	817 300,73	1 276 622,90	1 525 227,58	1 799 768,25
IRG ou IBS	0,00	0,00	0,00	116 495,21	155 287,14	242 558,35	289 793,24	341 955,97
R.net d'exploitation	184 540,25	316 175,58	479 944,26	496 637,49	662 013,59	1 034 064,55	1 235 434,34	1 457 812,28
Cash flow net	529 349,22	660 984,55	824 753,23	841 446,46	1 006 822,56	1 144 773,52	1 346 143,31	1 568 521,25
Cash flow cumulés	529 349,22	1 190 333,77	2 015 087,00	2 856 533,46	3 863 356,02	5 008 129,54	6 354 272,85	7 922 794,10
Cash flow actualisés	494 718,90	577 329,50	673 244,31	641 935,48	717 850,57	816 207,70	959 781,57	1 118 333,97
VAN	3 684 247,65							

ANNEXE N°07 :

Raison sociale	0
Nom et Prénom du Gérant :	GACEM HAKIMA
Activité :	CONFECTION
Commune :	DRAA BEN KHEDDA

Bilan Prévisionnels

	1er année			2 ème année		
ACTIF	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
2-INVESTISSEMENTS	2 140 154,35	344 808,97	1 795 345,38	2 140 154,35	689 617,94	1 450 536,41
Frais de la location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais Préliminaires	137 435,35	27 487,07	109 948,28	137 435,35	54 974,14	82 461,21
Equipements de Production	832 219,00	83 221,90	748 997,10	832 219,00	166 443,80	665 775,20
Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Outillages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements Roulant	1 170 500,00	234 100,00	936 400,00	1 170 500,00	468 200,00	702 300,00
Materiels de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Materiels informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3-STOCKS			0,00			0,00
Matieres et Foumit						
4- CREANCES			704 349,22			1 216 446,90
la caisse			211 304,77			364 934,07
Banque			493 044,46			851 512,83
TOTAL			2 499 694,60			2 666 983,31
PASSIF						
1- FONDS PROPRES			23 151.54			23 151,54
Resultat en inst.D'affect.						
5- DETTES D'INVESTISS						
Emprunts bancaires			1 620 608,05			1 656 261,42
Autres emprunts (ANSEJ)			671 394,76			671 394,76
Dettes fournisseurs						
Dettes à court terme						
Détention pour compte			0,00			0,00
Dettes d'exploitation			0,00			0,00
RÉSULTATS			184 540,25			316 175,58
TOTAL			2 499 694,60			2 666 983,31

ANNEXE N°08 :

Raison sociale	0
Nom et Prénom du Gérant :	GACEM HAKIMA
Activité :	CONFECTION
Commune :	DRAA BEN KHEDDA

Bilan Prévisionnels

	3 ème Année			4 ème année			5 ème Année		
ACTIF	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
2-INVESTISSEMENTS	2 140 154,35	1 034 426,91	1 105 727,44	2 140 154,35	1 379 235,88	760 918,47	2 140 154,35	1 724 044,85	416 109,50
Frais de la location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais Préliminaires	137 435,35	82 461,21	54 974,14	137 435,35	109 948,28	27 487,07	137 435,35	137 435,35	0,00
Equipements de Production	832 219,00	249 665,70	582 553,30	832 219,00	332 887,60	499 331,40	832 219,00	416 109,50	416 109,50
Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Outillages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements Roulant	1 170 500,00	702 300,00	468 200,00	1 170 500,00	936 400,00	234 100,00	1 170 500,00	1 170 500,00	0,00
Materiels de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Materiels informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3-STOCKS			0,00			0,00			0,00
Matieres et Fournit									
4- CREANCES			1 725 024,55			2 086 526,75			2 265 459,54
la caisse			517 507,36			625 958,03			679 637,86
Banque			1 207 517,18			1 460 568,73			1 585 821,67
TOTAL			2 830 751,99			2 847 445,22			2 681 569,04
PASSIF									
1- FONDS PROPRES			23 151,54			23 151,54			23 151,54
Resultat en Inst.D'affect.									
5- DETTES D'INVESTISS									
Emprunts bancaires			1 656 261,42			1 656 261,42			1 325 009,14
Autres emprunts (ANSEJ)			671 394,76			671 394,76			671 394,76
Dettes fournisseurs									
Dettes à court terme									
Détention pour compte			0,00			0,00			0,00
Dettes d'exploitation			0,00			0,00			0,00
RÉSULTATS			479 944,26			496 637,49			662 013,59
TOTAL			2 830 751,99			2 847 445,22			2 681 569,04

ANNEXE N°09 :

Raison sociale	
Nom et Prénom du Gérant :	GACEM HAKIMA
Activité :	CONFECTION
Commune :	DRAA BEN KHEDDA

Bilan Prévisionnels

	6 ème Année			7 ème Année			8 ème Année		
ACTIF	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
2-INVESTISSEMENTS	832 219,00	499 331,40	332 887,60	832 219,00	582 553,30	249 665,70	832 219,00	665 775,20	166 443,80
Frais de la location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais Préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements de Production	832 219,00	499 331,40	332 887,60	832 219,00	582 553,30	249 665,70	832 219,00	665 775,20	166 443,80
Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Outillages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements Roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Materiels de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Materiels informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3-STOCKS			0,00			0,00			0,00
Matieres et Fournit									
4- CREANCES			2 389 480,11			2 342 819,51			2 317 167,07
la caisse			716 844,03			702 845,85			695 150,12
Banque			1 672 636,08			1 639 973,66			1 622 016,95
TOTAL			2 722 367,71			2 592 485,21			2 483 610,87
PASSIF									
1- FONDS PROPRES			23 151,54			23 151,54			23 151,54
Resultat en Inst.D'affect.									
5- DETTES D'INVESTISS									
Emprunts bancaires			993 756,85			662 504,57			331 252,28
Autres emprunts (ANSEJ)			671 394,76			671 394,76			671 394,76
Dettes fournisseurs									
Dettes à court terme									
Détention pour compte			0,00			0,00			0,00
Dettes d'exploitation			0,00			0,00			0,00
RÉSULTATS			1 034 064,55			1 235 434,34			1 457 812,28
TOTAL			2 722 367,71			2 592 485,21			2 483 610,87

ANNEXE N°10 :

بنك التنمية المحلية

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Dispositif	ANSEJ	Numéro autorisation	163008713
Nom ou raison sociale	OUDIBIT HAKIMA ANSEJ	Date d'autorisation	08/09/2013
Code crédit	523	Mode de remboursement	SEMESTRIEL
Numéro du compte (RIB)	00500163400219136073	Date 1er utilisation	04/12/2013
Secteur d'activité	TOUS LES SECTEURS CONFONDUS	Type échéancier	CONSTANT
Adresse (Rue)	VILLAGE ZEROUDA	Portefeuille	20321913600
Zone d'activité	TIRMITINE		

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Montant crédit	1620000.00	Taux à la charge du client	0,00 %
Durée (années)	8	Taux à la charge du ANSEJ	6,75 %
Durée (semestre)	16	TVA	0,00 %

(Les intérêts de la période de grâce sont répartis sur la durée restante du crédit)

Grâce (semestre)	2	Différé (semestre)	4

Numéro d'effet	Date de l'effet	Capital Restant	Principal	Int/normaux à la charge de		Int/Période de grace à la charge de		TVA sur intérêt période de grace	TVA sur intérêt normaux	Semestrialité (TTC) à la charge de		Semestrialité Global
				Client	ANSEJ	Client	ANSEJ			Client	ANSEJ	
001	28/06/2015	1620 000,00	0,00	0,00	54 675,00	0,00	10 759,00	0,00	0,00	0,00	65 434,00	65 434,00
002	28/12/2015	1620 000,00	0,00	0,00	54 675,00	0,00	10 759,00	0,00	0,00	0,00	65 434,00	65 434,00
003	28/06/2016	1620 000,00	0,00	0,00	54 675,00	0,00	10 759,00	0,00	0,00	0,00	65 434,00	65 434,00
004	28/12/2016	1620 000,00	0,00	0,00	54 675,00	0,00	10 759,00	0,00	0,00	0,00	65 434,00	65 434,00
005	28/06/2017	1620 000,00	162 000,00	0,00	31 565,71	0,00	10 759,00	0,00	0,00	162 000,00	42 324,71	204 324,71
006	28/12/2017	1458 000,00	162 000,00	0,00	31 565,71	0,00	10 759,00	0,00	0,00	162 000,00	42 324,71	204 324,71
007	28/06/2018	1296 000,00	162 000,00	0,00	31 565,71	0,00	10 759,00	0,00	0,00	162 000,00	42 324,71	204 324,71
008	28/12/2018	1134 000,00	162 000,00	0,00	31 565,71	0,00	10 759,00	0,00	0,00	162 000,00	42 324,71	204 324,71
009	28/06/2019	972 000,00	162 000,00	0,00	31 565,71	0,00	10 759,00	0,00	0,00	162 000,00	42 324,71	204 324,71
010	28/12/2019	810 000,00	162 000,00	0,00	31 565,71	0,00	10 759,00	0,00	0,00	162 000,00	42 324,71	204 324,71
011	28/06/2020	648 000,00	162 000,00	0,00	31 565,71	0,00	10 759,00	0,00	0,00	162 000,00	42 324,71	204 324,71
012	28/12/2020	486 000,00	162 000,00	0,00	31 565,71	0,00	10 759,00	0,00	0,00	162 000,00	42 324,71	204 324,71
013	28/06/2021	324 000,00	162 000,00	0,00	31 565,71	0,00	10 759,00	0,00	0,00	162 000,00	42 324,71	204 324,71
014	28/12/2021	162 000,00	162 000,00	0,00	31 565,71	0,00	10 759,00	0,00	0,00	162 000,00	42 324,71	204 324,71
			1620 000,00	0,00	534 357,10	0,00	150 626,00	0,00	0,00	1620 000,00	684 983,10	2304 983,10

Je, soussigné (e) Melle/Mme/Mr OUBIBIT HAKIMA ANSEJ titulaire du compte N° 40021913600 tenu par l'agence 163 Draâ Ben Khedda autorise la BDL à débiter semestriellement mon compte

j'autorise, par ailleur, la BDL à appliquer la déchéance du terme en cas de non respect d'une des clauses de la convention de crédit qui me lie à la banque La non application de cette stipulation pour une échéance donnée ne porte nullement renonciation à la clause de déchéance du terme

LE CLIENT

LE DIRECTEUR D'AGENCE

ANNEXE N°11 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populair

وزارة العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب
Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

Wilaya : TIZI OUZOU
Antenne : TIZI OUZOU
N° DE L'ATTESTATION : 150103091/11

Attestation d'Eligibilité à l'aide du Fonds National de Soutien à l'emploi des Jeunes Financement Triangulaire

Identification de l'entreprise

Nom ou raison sociale de l'entreprise: GACEM HAKIMA
Adresse du Siège Social (ou domicile fiscal) : DRAA BEN KHEDDA /TIZI-OUZOU
Commune : DRAA BEN KHEDDA
Wilaya : TIZI-OUZOU
Forme Juridique : PERSONNE PHYSIQUE
Activité : CONFECTION INDUSTRIELLE DE VETEMENTS ET LINGERIE

Identification du (ou des) promoteurs.

L'investissement réalisé par le(s) promoteur(s) ci-après identifié (s) :

Promoteur 1
Nom : GACEM Prénom : HAKIMA
Nom de jeune fille :
Date de naissance : 25/02/1978 Lieu de naissance : - Commune : TIZI OUZOU
Wilaya : TIZI-OUZOU
Adresse : VGE [illegible], TIRMITINE, TIZI-OUZOU

Promoteur 2
Nom : .... Prénom : ....
Nom de jeune fille : ....
Date de naissance : .... Lieu de naissance : - Commune : ....
Wilaya : ....
Adresse : ...., ..., ...

Promoteur 3
Nom : .... Prénom : ....
Nom de jeune fille : ....
Date de naissance : .... Lieu de naissance : - Commune : ....
Wilaya : ....
Adresse : ...., ..., ...

ANNEXE N°12 :

AGENCE NATIONALE DE SOUTIEN A L'EMPLOI DES JEUNES
ANSEJ

Le Document est établ
Par l'Agent

FATHI Ratiba

Comite de sélection,
De validation et de Financement
De la Wilaya de : TIZI OUZOU

FICHE DE PRESENTATION DE PROJET

IDENTIFICATION DU PROJET

Dossier	Inscription au CSVF
Code SiejeV2:28376	Numéro d'inscription :
Date de dépôt : 17/01/2011	Numéro de session :

Intitulé du projet	CONFECTION
Secteur d'activité	INDUSTRIE TEXTILES
Forme juridique	PERSONNE PHYSIQUE

Localisation du siège de l'entrepris
Commune: DRAA BEN KHEDDA Daïra: DRAA BEN KHEDDA Wilaya: TIZI OUZOU
Zone spécifique ☐ Zone normale ☒

Autres observations :

PRESENTATION DU (DES) PROMOTEUR(S)

LE GERANT :

- Nom : GACEM Nom de jeune fille : .....
- Prénom : HAKIMA
- Date et lieu de naissance : 23/02/1978 A TIZI OUZOU
- Situation de famille : Célibataire☒ Marié(e)☐
- Adresse: VGE BARKANA CNE TIRMITINE /TIZI OUZOU
- Diplôme(s) et/ou expérience professionnelle : CAP EN COUTURE

a) Premier associé :
- Nom : ..... Nom de jeune fille : .....
- Prénom : .....
- Date et lieu de naissance : .....
- Situation de famille : Célibataire☐ Marié(e)☐
- Adresse : .....
- Diplôme(s) et/ou expérience professionnelle .....

b) Deuxième associé :
- Nom : ..... Nom de jeune fille : .....
- Prénom : .....
- Date et lieu de naissance : .....
- Situation de famille : Célibataire☐ Marié(e)☐
- Adresse : .....
- Diplôme(s) et/ou expérience professionnelle : .....

Visa et cachet du président de la CLEF

ANNEXE N°22

ANSEJ

Création micro-entreprise avec financement TRIANGULAIRE

Le financement triangulaire

Le financement triangulaire est un financement dit(tripartite) qui engage le promoteur, la banque et l'ANSEJ, ce type de financement est constitué comme suit :

1 - L'apport personnel des jeunes promoteurs.
2 - Le prêt non rémunéré de l'ANSEJ (PNR).
3 - Le crédit bancaire dont les intérêts sont bonifiés à 100% et qui est garanti par le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/ Crédits Jeunes Promoteurs.

La structure financière du financement triangulaire

Niveu 1

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANSEJ)	Apport personnel	Crédit bancaire
Jusqu'à 5.000.000DA	29%	1 %	70 %

Niveu 2

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANSEJ)	Apport personnel	Crédit bancaire
De 5.000.001 DA à 10.000.000 DA	28%	2 %	70 %

La bonification des taux d'intérêts

La bonification du taux d'intérêt du crédit bancaire est de 100% pour tous les secteurs d'activités (taux d'intérêt 0%).

Aides financières

Trois autres PNR supplémentaires sont accordés aux jeunes promoteurs:

- **PNR véhicule-atelier** =500.000 DA pour les diplomés de la formation professionnelle .
- **PNR loyer jusqu'a** 500.000 DA d'aide au loyer .
- **PNR cabinet groupé** jusqu'à 1000.000 DA d'aide au loyer pour les universitaires (médecins, avocats...) pour la création de cabinets groupés .

Avantages fiscaux

La micro-entreprise bénéficie des avantages fiscaux suivants :

a- Phase realisation

-Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

-Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières.

-Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro- entreprises.

b- Phase exploitation

- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions.

(Pour une période de trois (03) ans ou six (06) ans pour les hauts plateaux et zones spécifiques , et dix (10) ans pour le sud)

- Exonération de la caution de bonne exécution pour les artisans et micro- entreprises lorsqu'ils interviennent dans la restauration des biens culturels.
- Exonération totale de l'impôt fofaitaire unique **(IFU)**, à compter de la date de sa mise en exploitation.

(Pour une période de trois (03) ans , ou six (06) ans pour les zones spécifiques , et 10ans pour le sud)

- Prorogation de deux (02) années de la période d'exonération lorsque le promoteur s'engage à recruter au moins trois (03) employés pour une durée indéterminée.
- A la fin de la période d'exonération de l'impôt forfaitaire unique **(IFU)** , la micro entreprise bénéficie d'un abattement fiscal de :

70% durant la première année d'imposition

50% durant la deuxième année d'imposition

25 % durant la troisième année d'imposition

Siége sociale : 08 , Rue Arezki Benbouzid
-El Annassers- Alger
Tel : 021 67 82 35/021 67 82 36

ANNEXE N°21 :

Conformément à la décision de Comité de Sélection, Validation et Financement des projets (CSVF) lors de sa session N°: du, et en réponse à votre demande d'octroi d'avantages N° : 0049955 en date du 20/08/2014 , l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes a le plaisir de vous informer que votre investissement est éligible à l'aide du Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (FNSEJ) et bénéficierait, à compter de la date d'établissement de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et a des financières au titre de la réalisation de ce qui suit, sous réserve de remplir les obligations suivantes :

- Mobiliser un apport personnel ;
- Adhérer et cotiser au fonds de caution mutuelle de garantie risques /crédits jeunes promoteurs ;
- Suivre une formation obligatoire dispensée par l'ANSEJ, avant le financement du projet.

AVANTAGES FINANCIERS :

- Un prêt non rémunéré ;
- Un prêt non rémunéré supplémentaire si nécessaire ;
- Une bonification du taux d'intérêt bancaire à 100%.

AVANTAGES FISCAUX :

1/- Durant la phase de réalisation de l'investissement :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création d'une activité industrielle;
- Exonération des droits en matière d'enregistrement pour les actes constitutifs de sociétés.

2/- Durant la période d'exploitation et à partir du démarrage de l'activité :

- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions pour une période de **<<03 ans, 06 ans ou 10 ans >> selon l'implantation du projet**, à compter de la date de sa réalisation ;
- Exonération totale de l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU), pour une période de **<<03 ans, 06 ans ou 10 ans>> selon l'implantation du projet**, à compter de la date de sa mise en exploitation ;
- A l'expiration de la période d'exonération citée dans le tiret n°2, cette dernière peut être prorogée de deux (2) années, lorsque le promoteur d'investissement s'engage à recruter au moins trois (3) employés à durée indéterminée.

  Toutefois, les investisseurs - les personnes physiques au titre de l'impôt forfaitaire unique- demeurent assujettis au payement d'un minimum d'imposition correspondant à 50% du montant 10000 DA, prévu dans le code des impôts, pour chaque exercice, et quel que soit le chiffre d'affaires réalisé.
- Un abattement sur l'impôt forfaitaire unique à l'issue de la période d'exonération, pendant les trois premières années d'imposition comme suit :
  - 1ére année d'imposition : un abattement de **70 %** ;
  - 2éme année d'imposition : un abattement de **50 %** ;
  - 3éme année d'imposition : un abattement de **25 %.**

DURÉE DE VALIDITÉ :

La durée de validité de la présente attestation est de deux années à compter de la date de sa signature.

Fait à TIZI-OUZOU, *le*.....

ANNEXE N°20 :

brother AT your S.co

"SIDMATEC"

SOCIETE D'IMPORTATION & DISTRIBUTION DE MATERIELS TEXTILES ET CUIR
SARL AU CAPITAL DE 70.000.000,00DA
SIEGE SOCIAL & MAGASIN DE VENTE : 132 CHEMIN MOHAMED ZEKKAL BELOUIZDAD ALGER
Tel / Fax : 213 (0) 21. 27. 30. 05 / 213 (0) 21. 27. 32. 92 93 et 94
RC N° 99 B 0007[illegible] NIF N° 099916000754818 / Statistique 0 992 1601 04199 24
E-Mail : sidmatec2002@yahoo.fr

FACTURE N° 153

DOIT :

Nom :	Mme OUBIBIT NEE GACEM	*DATE :*	08-09-13
Prénom :	HAKIMA	*C.A. :*	006553
Adresse :	VILAGE ZEROUDA N02	*I.F:*	297815010116537
	TIZI OUZOU	*A.I :*	15431922532

REF	*QTE*	*DESIGNATION*		*PU. H.TAXE*	*TOTAL H.TAXE*
SL 1110	05	MACHINE A COUDRE INDUSTRIELLE	BROTHER	67,895.00	339,475.00
FY757	01	SURJETEUSE A 5 FILS	YAMATA	93,000.00	93,000.00
FY103	01	COUPEUSE A LAME VERTICALE 25 CM	YAMATA	30,028.00	30,028.00
FY781	01	MACHINE A BOUTONNIERE	YAMATA	127,561.00	127,561.00

TOTAL H/TAXE =	590,064.00
REMISE %	
MONTANT HT	590,064.00
T.V.A. 17 % =	EXO
TIMBRE FISCAL=	
TOTAL TTC =	**590,064.00**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE EN "HT"A LA SOMME DE :
CINQ CENT QUATRE VINGT DIX MILLE SOIXANTE QUATRE DINARS

REGLEMENT:

- [ ] ESP
- [x] Chèque 1 DE 30 % N° 2788833 Du 29/08/2013
  2 DE 70% N° 2789482 DU 04/12/2013
- [ ] VERS / cpte B.N.A EL MOURADIA N° 00100614030001153911

FRANCHISE TVA N° 1703604 DELIVREE LE 22/07/2013PAR L'INSPECTION DES IMPOTS DE DRAA BEN KHEDDA - WILAYA DE TIZI OUZOU

ANNEXE N°19 :

"SIDMATEC"

SOCIETE D'IMPORTATION & DISTRIBUTION DE MATERIELS TEXTILES ET CUIR
SARL AU CAPITAL DE 20.000.000,00DA
SIEGE SOCIAL & MAGASIN DE VENTE : 137 CHEMIN MOHAMED ZEKKAL BELOUIZDAD ALGER
Tel / Fax : 213 (0) 21 .32. 30. 05 / 213 (0) 21 .27. 32 .92-93 et 94
RC N° 99 B 0007[illegible] NIF N° 1099916000754818 I Statistique 0 992 1601 [illegible]
E-Mail : sidmatec2002@yahoo.fr

FACTURE N° 153

DOIT :

Nom	Mme OUBIBIT NEE GACEM	DATE :	08-09-13
Prenom	HAKIMA	C.A. :	006553
Adresse	VILAGE ZEROUDA N02	I.F. :	297815010116537
	TIZI OUZOU	A.I. :	15431922532

REF	QTE	DÉSIGNATION		PU. H.TAXE	TOTAL H TAXE
[illegible] 1110	05	MACHINE A COUDRE INDUSTRIELLE	BROTHER	67,895.00	339,475.00
[illegible]	01	SURJETEUSE A 5 FILS	YAMATA	93,000.00	93,000.00
FY103	01	COUPEUSE A LAME VERTICALE 25 CM	YAMATA	30,028.00	30,028.00
FY781	01	MACHINE A BOUTONNIERE	YAMATA	127,561.00	127,561.00

TOTAL H/TAXE =	590,064.00
REMISE %	
MONTANT HT	590,064.00
T.V.A. 17 % =	EXO
TIMBRE FISCAL=	
TOTAL TTC =	590,064.00

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE EN "HT" A LA SOMME DE :
CINQ CENT QUATRE VINGT DIX MILLE SOIXANTE QUATRE DINARS

REGLEMENT:

- [ ] ESP
- [x] Chèque 1 DE 30 % N° 2788833 Du 29/08/2013
  2 DE 70% N° 2789482 DU 04/12/2013
- [ ] VERS / cpte B.N.A EL MOURADIA N° 00100614030001153911

FRANCHISE TVA N° 1703604 DELIVREE LE 22/07/2013PAR L'INSPECTION DES IMPOTS DE DRAA BEN KHEDDA - WILAYA DE TIZI OUZOU

ANNEXE N°18 :

DEPOSITAIRE DE ...
Zhun Sud Quartier Villa N°09 Nile Ville Tizi Ouzou

RC N° 98A0214186

Proforma N° : 147 / 2014

Le, 13/08/2014

Client :

Code : GACH
Raison sociale : GACEM HAKIMA
Adresse : TIRMITINE
W. TIZI OUZOU
Matricule Fiscal : 297815010116537
N° Article : 15431922532
Registre de Commerce : Art 1543012361 du 15/02/2012

Code Produit	*Désignation*	*Qté*	*Prix Unitaire*	*% T.V.A*	*Total*
220	Bouclette P.P	4000	1,08	17,00	4 320,00
221	bouclette royaunne	4000	3,68	17,00	14 720,00
300	DOUDA PP	5000	1,72	17,00	8 600,00
217	Zig Zag Polypro	3650	1,58	17,00	5 767,00
218	zig zag royaunne	6000	2,99	17,00	17 940,00

	TVA 17%	TVA0%	TVA 0%	TVA EXON.
H.T	51 347,00			
TVA	8 728,99			

Total H.T :	51 347,00
Net HT :	51 347,00
Total T.V.A :	8 728,99
Total T.T.C :	60 075,99

Arrêtée la présente proforma à la somme de :

SOIXANTE MILLE SOIXANTE- QUINZE DA ET 99 CTMS

SIGNATURE

ANNEXE N°17 :

MINISTERE DES FINANCES — REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Date de Réception ..... 27 MAI 2014

Direction Générale des Impôts

DECLARATION D'EXISTENCE

Direction des Impôts de la Wilaya

Souscrite par un contribuable relevant de :

d .... (1) { — Impôt sur les bénéfices des sociétés (I.B.S.)
— Impôt sur le revenu global (I.R.G.) }

1547 34 79 358

Série C 8 (2013) - Imp. Officielle, Alger

Nom et prénoms ou raison sociale : GACEM HAKIMA Epo OUBIBIT

Dénomination commerciale : COUTURE TRADITIONNELLE

Adresse du siège social : DRAA BEN KHADDA — cité caper N°58 Local N°3

N° Registre du Commerce .... N° C.C.P. ou bancaire ....

N° de la carte d'artisan ou N° d'agrément : 006553 .... Tél. : 0697 70 52 99

NIS : | | | | | | | | | | | | | | | | | | NIF : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse de l'établissement en Algérie (Sociétés étrangères) (2) : ....

Qualité du déclarant : propriétaire - Locataire - Gérant libre - Gérant (1) : ....

Date de début de l'activité : PHASE D'EXPLOITATION 27.05.2014

FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE

(Cocher la case correspondante)

- ☐ Entreprise individuelle.
- ☐ Société de fait.
- ☐ Société en nom collectif.
- ☐ Association en participation.
- ☐ Société civile professionnelle.
- ☐ Société à responsabilité limitée.
- ☐ Société par actions.
- ☐ Société coopérative.
- ☐ Entreprise publique.
- ☐ Etablissement public.
- ☐ Société d'économie Mixte.
- ☐ unité économique locale (Wilaya ou Commune)
- ☐ Autres : ARTISAN
- ☐ Société étrangère : (indiquer la forme juridique) : ....

Nature de l'activité principale : COUTURE TRADITIONNELLE

Autres activités secondaires : ....

Adresses des autres établissements secondaires : ....

....

....

....

Lieu où est tenue la comptabilité : ....

Nom et adresse du comptable : ....

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Pour les sociétés étrangères, joindre une copie conforme à l'original du ou des contrats de travaux ou d'études

Certifié exact par le déclarant soussigné qui reconnait avoir été mis au courant de ses obligations fiscales.

A DBK .... le 27.05.2014

(Signature).

la présente déclaration doit être déposée dans les trente (30) premiers jours qui suivent le début de l'activité, auprès de l'Inspection des Impôts compétente.

ANNEXE N°16 :

ANSEJ

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب
Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

Merci

Phase Exploitation

Pour bénéficier de la décision d'octroi d'avantages liés à la phase exploitation (exonération fiscales), il vous appartient de nous remettre ce qui suit :

- X - 02 Copies légalisées des **factures d'achat** des équipements et matériel ;
- X - 02 Copie **contrat d'assurance** tous risques et /ou multirisques ;
- X - 02 **subrogations** d'assurance **au profit de l'ANSEJ** ;
- X - 01 Copie légalisée du **contrat de location** ;
- X - 02 Copie légalisées du **registre de commerce**, ou **carte d'artisan** ou **carte fellah** ;
- 02 Copies légalisées de **l'agrément** (pour les activités réglementées)
- X - 02 Copie légalisées de la **carte fiscale** ;
- X - 01 Copie du **tableau d'échéancier du crédit bancaire** ;
- X - 01Copie de **l'historique du compte bancaire** faisant ressortir l'opération de réalisation du projet ;
- 02 Copies légalisées de la **carte de transport** ;
- X - 02 Copies légalisées de la **carte grise** avec mention gagée
- X - MISE A JOUR CASNOS

Une visite sur site sera effectuée par nos services, au niveau de votre local pour constater le démarrage effectif de votre activité et faire les vérifications d'usage liées à votre projet. RDV le .....

- X - 01 Copie légalisée + original de **Nantissement** des équipements **au profit de l'ANSEJ**

-> demande de décision d'exploitation -

ANNEXE N° ...

MINISTERE DES FINANCES

1543.04.75.231

Direction Générale des impôts

Direction des impôts de la Wilaya ...

DECLARATION D'EXISTENCE

0 5 MARS 2012

Souscrite par un contribuable relevant de :

(1) { — Impôt sur les bénéfices des sociétés (I.B.S.)
— Impôt sur le revenu global (I.R.G.)

(1)

Série G 8 (2007) - Imp. Officielle Alger

Nom et prénoms ou raison sociale : GALEM HAKIMA EPOUSE OUBIBIT

Dénomination commerciale : COUTURE TRADITIONNELLE.

Adresse du siège social : ZERDUDA

N° Registre du Commerce : ... N° C.C.P ou bancaire : ...

N° de la carte d'artisan ou N° d'agrément : 006553 ... Tél. : 07-77-30-02-97.

NIS : ... NIF : ...

Adresse de l'établissement en Algérie (Sociétés étrangères) (2) : ...

Qualité du déclarant : propriétaire - Locataire - Gérant libre - Gérant (1) : ...

Date de début de l'activité : 0 5 MARS 2012 Phase réalisation

FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE

(Cocher la case correspondante)

- ☐ Entreprise individuelle.
- ☐ Société de fait.
- ☐ Société en nom collectif.
- ☐ Association en participation.
- ☐ Société civile professionnelle.
- ☐ Société à responsabilité limitée.
- ☐ Société par actions.
- ☐ Société coopérative.
- ☐ Entreprise publique.
- ☐ Etablissement public
- ☐ Société d'économie Mixte.
- ☐ unité économique locale (Wilaya ou Commune).
- ☒ Autres : ARTISANAT
- ☐ Société étrangère : (indiquer la forme juridique) : ...

Nature de l'activité principale : COUTURE TRADITIONNELLE.

Autres activités secondaires : /

Adresses des autres établissements secondaires : /

Lieu où est tenue la comptabilité : /

Nom et adresse du comptable : /

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Pour les sociétés étrangères, joindre une copie conforme à l'original du ou des contrats de travaux ou d'études

Certifie exact par le déclarant soussigné qui reconnaît avoir été mis au courant de ses obligations fiscales.

A ADRAR, le 0 5 MARS 2012

(Signature).

La présente déclaration doit être déposée dans les trente (30) premiers jours qui suivent le début de l'activité, auprès de l'inspection des impôts compétente.

ANNEXE II

MINISTERE DES FINANCES

Direction Générale des Impôts

Direction des Impôts de la Wilaya

1543.04.75.231

DECLARATION D'EXISTENCE

05 MARS 2012

Souscrite par un contribuable relevant de :

(1) { — Impôt sur les bénéfices des sociétés (I.B.S.)
— Impôt sur le revenu global (I.R.G.)

(1)

Série G 8 (2007) - Imp. Officielle Alger

Nom et prénoms ou raison sociale : GALEM HAKIMA EPOUSE OUBIBIT

Dénomination commerciale : COUTURE TRADITIONNELLE.

Adresse du siège social : ZERDOUDA

N° Registre du Commerce : ..... N° C.C.P ou bancaire : .....

N° de la carte d'artisan ou N° d'agrément : 006553 Tél. : 07-77-30-02-97.

NIS : NIF :

Adresse de l'établissement en Algérie (Sociétés étrangères) (2) : .....

Qualité du déclarant : propriétaire - Locataire - Géran: libre - Gérant (1) : .....

Date de début de l'activité : 05 MARS 2012 Phase realisation

FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE

(Cocher la case correspondante)

- ☐ Entreprise individuelle.
- ☐ Société de fait.
- ☐ Société en nom collectif.
- ☐ Association en participation.
- ☐ Société civile professionnelle.
- ☐ Société à responsabilité limitée.
- ☐ Société par actions.
- ☐ Société coopérative.
- ☐ Entreprise publique.
- ☐ Etablissement public
- ☐ Société d'économie Mixte.
- ☐ unité économique locale (Wilaya ou Commune)
- ☒ Autres : ARTISAN
- ☐ Société étrangère : (indiquer la forme juridique) : .....

Nature de l'activité principale : COUTURE TRADITIONNELLE.

Autres activités secondaires : /

Adresses des autres établissements secondaires : /

Lieu où est tenue la comptabilité : /

Nom et adresse du comptable : /

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Pour les sociétés étrangères, joindre une copie conforme à l'original du ou des contrats de travaux ou d'études

Certifie exact par le déclarant soussigné qui reconnait avoir été mis au courant de ses obligations fiscales.

A BBK, le 05 MARS 2012

(Signature).

La présente déclaration doit être déposée dans les trente (30) premiers jours qui suivent le début de l'activité, auprès de l'inspection des Impôts compétente.

MINISTERE DES FINANCES

Direction Générale des Impôts

Direction des Impôts de la Wilaya ..... (1)

1543.04.75.231

DECLARATION D'EXISTENCE

05 MARS 2012

Souscrite par un contribuable relevant de :

(1) { — Impôt sur les bénéfices des sociétés (i.B.S.)
— Impôt sur le revenu global (I.R.G.)

(1)

Série G 8 (2007) - Imp. Officielle Alger

Nom et prenoms ou raison sociale : GALEM HAKIMA EPOUSE DU BIBI

Denomination commerciale : COUTURE TRADITIONNELLE.

Adresse du siège social : ZERDOUDA

N° Registre du Commerce : ..... N° C.C.P ou bancaire : .....

N° de la carte d'artisan ou N° d'agrément : 006553 ..... Tél. : 07-77-30-02-97.

NIS : [| | | | | | | | | | | | | | |] NIF : [| | | | | | | | | | | | | | |]

Adresse de l'établissement en Algérie (Sociétés étrangères) (2) : .....

Qualité du déclarant : propriétaire - Locataire - Gérant libre - Gérant (1) : .....

Date de début de l'activité : 05 MARS 2012 Phase realisation

FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE

(Cocher a case correspondante)

- ☐ Entreprise individuelle.
- ☐ Société de fait
- ☐ Société en nom collectif.
- ☐ Association en participation.
- ☐ Société civile professionnelle.
- ☐ Société à responsabilité limitée.
- ☐ Société par actions.
- ☐ Société coopérative.
- ☐ Entreprise publique.
- ☐ Etablissement public
- ☐ Société d'économie Mixte.
- ☐ unité économique locale (Wilaya ou Commune)
- ☒ Autres : ARTISAN
- ☐ Société étrangère : (indiquer la forme juridique) : .....

Nature de l'activité principale : COUTURE TRADITIONNELLE.

Autres activités secondaires : /

Adresses des autres établissements secondaires : /

Lieu où est tenue la comptabilité : /

Nom et adresse du comptable : /

(1) Rayer les mentions inutiles.

2) Pour les sociétés étrangères, joindre une copie conforme à l'original du ou des contrats de travaux ou d'études

Certifie exact par le déclarant soussigné qui reconnait avoir été mis au courant de ses obligations fiscales.

A BBK, le 05 MARS 2012

(Signature).

la présente déclaration doit être déposée dans les trente (30) premiers jours qui suivent le début de l'activité, auprès de l'inspection des Impôts compétente.

LISTE PROGRAMME D'EQUIPEMENTS ET DE MATERIEL A ACQUERIR :

Voir les copies des factures ci- jointes

RESERVE AU CSVF

Date d'examen : N° d'inscription au registre :

Décision du CSVF

- Avis favorable
- Avis défavorable Motif du rejet :
- Report pour complément/Ajourné

Date :
Visa du Président du CSVF

Cachet du SCVF

Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
ANSEJ
Antenne de Tizi-Ouzou
Cité EDGB Ave ABANE Ramdane
TIZI-OUZOU

16 15/06/11

25 ديسمبر 2011

مرقوب نوتس

Visa et cachet du président de la CLEF

ANNEXE N°14 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب
Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب
ANSEJ

ولاية : تيزى وزو
فرع : تيزى وزو
قرار رقم : 13/150104882

07 .JUIL. 2013

أمر باستخراج صك بنكي

أنا الممضي أسفله، مدير فرع تيزى وزو أشهد أن اوبييط المولودة قاسم ' حكيمة مسير المؤسسة ، ذات النشاط :

صناعة الالبسة التقليدية

مؤهل لإستخراج صك بنكي لدى الوكالة البنكية :

DRAA BEN KHEDDA 163 BDL

الصك البنكي لفائدة المومن بمبلغ يمثل 30 % من الطلبية.

الصك الخاص بالتأمين لكل الأخطار سوف يتم تحريره بنسبة % 100 بعد الحصول علي التجهيزات

رقم	المومن
1	ETS BELAID HACENE
2	PEUGEOT ALGERIE SPA
3	SARL SIDMATEC

و هذا لتمكينه من انجاز أشغال الإعداد و التهيئة و كذلك لإقتناء المعدات المسجلة في اطار الإستثمار و البنية المالية الممنوحة من طرف الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب.

يستعمل هذا الأمر في حدود ما يسمح به القانون.

مدير الفرع الولائي
ح. لعموري

Conseillère Accompagnatrice
S. DILEM

K. KADI
Assistante Accompagnatrice

ANNEXE N°13 :

Banque de Développement Local
Direction Régionale de TIZI-OUZOU
Agence Draa Ben Khedda « 153 »

DRAA BEN KHEDDA, LE 22/08/2012

NOTIFICATION D'ACCORD BANCAIRE

MME OUBIBIT NEE GACEM HAKIMA
VGE ZEROUDA CNE TIRMITINE
TIZI OUZOU

REF : HM/AB/N°585/2012

Objet: A/S de votre demande de financement d'une micro entreprise
Activité : **CONFECTION**
Dispositif : **ANSEJ**

En réponse à votre demande de financement du projet de création/extension des capacités de production, d'une micro entreprise dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes, nous avons le plaisir de vous informer que notre banque consent à vous accorder le crédit à moyen terme de **1 620 000,00 DA** aux conditions de garanties suivantes:

1. Durée: **Huit (08) ans** dont **(03) années de différé** de remboursement du principal.
   Les intérêts de la 1er année ne sont pas exigibles durant cette même année, il sont répartis sur la durée récente du crédit **(07 ans).**
2. Taux d'intérêt : **6,75 %**
3. Taux de bonification **: 80%**
4. Echéancier de remboursement : **semestriel**

Pour la libération de ce crédit votre dossier devra être complété par :

1. Le versement en compte de votre apport personnel : **23 759,59 DA**
2. Le virement du ou des (prêt non rémunéré) : **671 394,76 DA**
3. Le contrat d'adhésion au fonds de garantie pour toute la durée du crédit bancaire accordée.
4. Une copie légalisée de la décision d'octroi des avantages au titre de la phase réalisation en création ou en extension.
5. Une copie légalisée du cahier des charges
6. L'ordre d'enlèvement des de chèque délivré par ANSEJ

Conditions et Garanties exigées:

- Nantissement des équipements et/ou gage du matériel roulant au premier rang au profit de la banque et au deuxième rang au profit de ANSEJ (présentation des factures définitives de moins de 30 jours).
- Assurance multirisque et/ou tous risque à 100% pour l'ensemble des biens données en garantie par la micro entreprise à créer, avec subrogation au profit de la banque au premier rang et à ANSEJ au deuxième rang.
- Une copie légalisée de la décision d'octroi des avantages fiscaux au titre de la phase d'exploitation.

Une fois le virement du prêt non rémunéré (PNR) de ANSEJ effectué, la convention de prêt et la tableau d'amortissement ainsi que la chaîne de billets signés, un chèque de banque conformément à l'ordre d'enlèvement, libellé au nom du fournisseur vous sera remis.

La durée de validité du présent accord est de 12 mois. Passé ce délai et sauf motifs valables acceptés par la banque, cet accord est annulée et devient sans objet.

LA DIRECTION

Copies : - l'intéresse(e)
- Antenne ANSEJ
- DG/ ANSEJ

BELKADI CHEIKH Ali
CHEF DE SERVICES
COMMERCIAL ET ENGAGEMENT

ATMIM[illegible]
Directeur [illegible]